



F R A N C E  
G A L O P

# Courses à obstacles

Avis et communiqués .....	III
Décisions .....	V
Résultats (n° 1122 à 1206) :	

**2 juillet 2015**

DAX .....	1
-----------	---

**5 juillet 2015**

AIX-LES-BAINS .....	1
CASTERA-VERDUZAN .....	2
COMBREE .....	3
CORLAY .....	4
NORT-SUR-ERDRE .....	5
POMPADOUR .....	5
ROYAN LA PALMYRE .....	6
VITTEL .....	7

**6 juillet 2015**

GRANVILLE-ST PAIR SUR MER .....	8
SABLE-SUR-SARTHE .....	9

**10 juillet 2015**

CHATEAUBRIANT .....	9
---------------------	---

**11 juillet 2015**

LE LION-D'ANGERS .....	10
------------------------	----

**12 juillet 2015**

CASTERA-VERDUZAN .....	11
CLUNY .....	12
GEMOZAC .....	12
LIGNIERES EN BERRY .....	13
MOLIERES .....	13
POMPADOUR .....	14
QUESTEMBERT .....	15

**14 juillet 2015**

CORLAY .....	15
DIEPPE .....	16
DIVONNE-LES-BAINS .....	19
HYERES .....	20
LE DORAT .....	21
SENONNES-POUANCE .....	21
VITTEL .....	22

Index des chevaux cités dans ce numéro .....	25
--	----

**FRANCE GALOP**

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : juillet

Quantité de tirage : 300 ex.



F R A N C E  
G A L O P

© 2015 - France Galop

# Avis et communiqués

## **RAPPEL**

*Les modifications apportées aux programmes et aux conditions des courses plates et à obstacles sont publiées chaque jeudi (ou exceptionnellement un autre jour) dans la rubrique intitulée :*

### **Réunions, courses modifiées ou nouvelles**

- sur le serveur 3614 HIP de France Galop
- dans Paris Turf

Liste des oppositions ..... IV

**Assistez aux courses en privilégiié !**



**LOUEZ UNE LOGE A L'ANNEE**

*Il reste encore quelques loges à louer pour  
l'année 2015 sur les hippodromes de Longchamp,  
Maisons-Laffitte et Saint-Cloud.*

# LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 25 juin 2015)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Virginie GENSOU	Guillaume MACAIRE	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/03/2015
Christian ROULAND	Alain LYON	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 15/01/2015
Yoni JOURNO	Yann-Marie PORZIER	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 27/11/2014
Gilbert MOROSINI	Guillaume MACAIRE	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 19/06/2014
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Joël-Guy. MONTAUDOIN	Ste Courses de MOULINS	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 07/02/2013
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

# Decisions

## DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves LEFEVRE ;

Saisis d'une demande du Ministère de l'intérieur, signée par le Chef de la division des Courses, visant à retirer l'agrément en qualité de jockey délivré par les Commissaires de France Galop à M. Romain SANIKA ;

### **Rappel des faits :**

**Le 5 mai 2015**, le Chef de la division des courses a adressé un courrier visant à retirer l'agrément en qualité de jockey délivré par les Commissaires de France Galop à M. Romain SANIKA ;

**Le 7 mai 2015**, les Commissaires de France Galop ont adressé un courrier à M. Romain SANIKA afin de lui demander de fournir ses explications écrites sur la situation, en lui indiquant qu'ils procéderaient ensuite à l'examen complémentaire de ce dossier conformément à la procédure visée dans ledit courrier, copie en étant adressée au Chef de la division des courses susvisé ;

**Le 10 mai 2015**, le jockey Romain SANIKA a adressé ses explications écrites mentionnant notamment :

- qu'il est dans une situation délicate suite à la perte de son logement et de son travail ;
- que lors de son anniversaire il s'est bêtement laissé tenter à acheter une substance illicite pour faire la fête avec ses amis sans réfléchir aux conséquences ;
- qu'il demande de bien vouloir l'excuser pour son geste non réfléchi et l'image qu'il a pu donner aux courses ;
- qu'il est passionné par son métier depuis toutes ces années ;
- qu'il demande au Ministère de l'intérieur de bien vouloir lui laisser le bénéfice de sa licence car il a toujours été motivé et investi ;
- que la perte de la licence serait pour lui une épreuve très dure et un gros échec dans ce métier qu'il aime tellement ;

**Le 8 juin 2015** le Chef de la division des courses a maintenu sa demande de retrait d'agrément concernant M. Romain SANIKA en répondant à ses observations et en indiquant que :

- la condamnation pour infraction à la législation sur les stupéfiants pose un problème à l'exercice de la profession de jockey ;
- qu'il est au contact quotidien de chevaux de courses qui font l'objet d'un contrôle anti-dopage très strict et précis permettant de déceler la moindre trace de produits interdits par le Code des Courses ;
- qu'il est donc inenvisageable de courir le risque qu'il puisse contaminer, involontairement par contact, un cheval de courses ce qui aurait pour conséquences de le faire disqualifier et de nuire à la réputation des personnes chargées de l'entretien du cheval et de son propriétaire ;
- de même la détention et le transport de produits stupéfiants en vue de leur consommation revêt un caractère aggravant pour l'exercice de sa profession qui peut faire courir de graves dangers en courses tant pour lui-même que pour ses collègues ou pour les chevaux ;
- que du fait de son comportement il ne remplit plus les garanties morales nécessaires pour exercer une profession réglementée ;

**Les 9 et 10 juin 2015** les Commissaires de France Galop ont adressé un courrier à M. Romain SANIKA en vue de le convoquer 9 juillet 2015, afin de procéder à un examen contradictoire de cette demande, étant observé qu'ils avaient adressé copie de sa convocation au Chef de la division des courses ;

**Le 6 juillet 2015**, M. Romain SANIKA a donné mandat à un conseil pour l'assister lors de l'audience du 9 juillet 2015 ;

Après avoir dûment appelé M. Romain SANIKA à se présenter à la réunion fixée au jeudi 9 juillet 2015 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier et entendu M. Romain SANIKA et son conseil en leurs explications ;

Vu le courrier du Ministère de l'intérieur, adressé par le Chef de la division des courses, en date du 5 mai 2015 ;

Vu les courriers des Commissaires de France Galop en date des 7 mai 2015 et 9 juin 2015 adressés à M. Romain SANIKA ;

Vu le courrier des Commissaires de France Galop en date des 7 mai 2015 et 9 juin 2015 adressé au Chef du service de la division des courses ;

Vu le décret n°2006-1375 du 13 novembre 2006 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié

par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 ;

Vu le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 ;

Vu le courrier de M. Romain SANIKA en date du 10 mai 2015 ;

Vu le procès-verbal de comparution immédiate devant le Tribunal remis en séance par le conseil de M. Romain SANIKA ;

Vu l'article de presse de M. Jérôme BERNARDET intitulé « un « jockey » ( ? ) mis en prison » remis en séance par le conseil de M. Romain SANIKA ;

Attendu que M. Romain SANIKA a déclaré qu'il avait connu un mauvais passage et qu'il s'était laissé entraîner dans une mauvaise spirale, ajoutant qu'il avait acheté de la drogue pour faire la fête et se vider la tête suite à une rupture amoureuse, et des difficultés personnelles ;

Attendu que M. Romain SANIKA a indiqué qu'il regrettait beaucoup tout cela et que cette bêtise lui coutait maintenant très cher, ajoutant qu'il s'était fait contrôler à un péage autoroutier alors qu'il partait en vacances et qu'il n'avait pas consommé la drogue en question ;

Attendu que le conseil du jockey Romain SANIKA a déclaré que son client s'était vu présenter en comparution immédiate pour détention et transport de drogues mais pas pour consommation ce qui est important ;

Attendu que M. Romain SANIKA a indiqué qu'il détenait un couteau qui lui sert à l'écurie et que cela s'était transformé en arme en raison des définitions du Code pénal ;

Attendu que M. Romain SANIKA a également indiqué qu'il devait se rendre chez son cousin pour faire la fête ce jour-là ;

Attendu que le conseil du jockey Romain SANIKA a ajouté qu'il détenait 3 drogues différentes sur lui et que cela ayant du impressionner les policiers le contrôlant ils avaient cru à un trafiquant au début de leurs investigations mais qu'ils s'étaient vite rendus compte que nous n'étions pas dans ce schéma-là ;

Attendu que M. Romain SANIKA a indiqué qu'il ne sait pas ce qui lui est passé par la tête, qu'il montait peu ces derniers temps, et qu'il regrette beaucoup son geste car sa carrière qu'il aime et qu'il connaît depuis ses 13 ans est en jeu ;

Attendu que M. Romain SANIKA a déclaré que cette histoire lui trotte dans la tête tous les jours depuis son commencement ;

Attendu que M. Romain SANIKA a indiqué qu'il peut monter en obstacles à 63.5 kg sans faire particulièrement d'efforts ;

Attendu que le conseil du jockey Romain SANIKA a ajouté que la garde à vue n'avait pas été prolongée car on s'est rendu compte assez rapidement que son client n'était pas un trafiquant et qu'il avait simplement fait une erreur de jeunesse suite à des problèmes sentimentaux et personnels, ajoutant que le Tribunal avait d'ailleurs accepté de ne pas faire figurer cette situation à son casier judiciaire B2 pour ne pas lui causer préjudice dans la vie future ;

Attendu que le conseil du jockey Romain SANIKA a indiqué qu'il allait devoir effectuer un stage de citoyenneté mais que son client est libre ;

Attendu que le conseil du jockey Romain SANIKA a ajouté que ces décisions du Tribunal sont importantes et doivent être analysées comme un élément positif pour son client ;

Que le courrier du 8 juin 2015 émanant du Ministère n'évoque que des choses qui pourraient potentiellement arriver mais rien de concret à l'heure actuelle, répétant que son client n'a pas été condamné pour un quelconque consommation des substances retrouvées donc que l'un des arguments du Ministère sur la contamination possible des chevaux ne tient pas ;

Attendu que le conseil du jockey Romain SANIKA a ajouté que la réputation des courses n'est pas mise à mal et que si un journaliste à savoir M. Jérôme BERNARDET a souhaité écrire un article contenant des termes choquants et rabaissant, insinuant que son client montait « des mules » plutôt que des chevaux, et en se servant de lui pour faire sa chronique, cela n'est pas de la faute de son client ;

Attendu que le conseil du jockey Romain SANIKA a ajouté qu'une simple suspension de son agrément serait compréhensible car son client mérite une sanction mais pas un retrait, les Commissaires étant une juridiction habilitée à prendre différentes sanctions ;

Attendu que le conseil du jockey Romain SANIKA a demandé aux Commissaires de France Galop de ne pas suivre la demande du Ministère ;

Attendu que M. Romain SANIKA a ajouté qu'il avait conscience que ce serait dur pour lui car la presse l'a mis en évidence mais que depuis qu'il a 13 ans il ne fait que ce métier qu'il adore et qu'il est donc motivé, ayant, en outre, déjà payé très cher son comportement ;

Attendu que le jockey Romain SANIKA et son conseil ont ajouté, suite à une question du Président de séance en ce sens, qu'ils n'avaient rien à ajouter ;

Attendu que les dispositions du décret n°2006-1375 du 13 novembre 2006 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 dispose dans son article 12-II que les Sociétés Mères (...) délivrent seules, après avis favorable du ministre de l'Intérieur, les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et de driver ;

Attendu que les dispositions de l'article 12-II du décret n°2006-1375 du 13 novembre 2006 relatif aux Sociétés

de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015, disposent que l'autorisation peut être retirée par la société mère et qu'elle doit l'être si le ministre de l'intérieur en fait la demande, étant observé qu'en cas de retrait d'autorisation, une procédure contradictoire doit être assurée ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et de la réunion du jeudi 9 juillet 2015, que les Commissaires de France Galop ont été saisis par un courrier du Chef du service de la division des courses en date du 5 mai 2015, sollicitant un retrait de l'agrément en qualité de jockey délivré par les Commissaires de France Galop à M. Romain SANIKA ;

Que ce courrier indique notamment que M. Romain SANIKA a été mis en cause le 27 avril 2015 dans une procédure judiciaire diligentée à son encontre pour détention de stupéfiants (*cannabis, cocaïne, MDMA*) et détention illégitime d'armes et condamné à une peine de 12 mois d'emprisonnement dont 6 mois fermes, 1 500 euros d'amende et obligation de suivre un stage de sensibilisation aux dangers de la drogue ;

Que, de fait, il ne remplit plus les conditions de moralité exigées pour l'exercice d'une activité agréée au sein des courses hippiques ;

Que le courrier du Chef de la division des courses en date du 8 juin 2015 susvisé répondant aux observations de M. Romain SANIKA confirme cette demande et précise quant à lui qu'en raison de son comportement il ne remplit plus les garanties morales nécessaires pour exercer une profession réglementée ;

Attendu qu'il y a lieu dans ces conditions et, en application de l'article 12-II du décret n°2006-1375 du 13 novembre 2006 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015, et de la demande du Ministère de l'intérieur, de retirer, l'agrément en qualité de jockey délivré à M. Romain SANIKA suite à la procédure contradictoire menée dans le cadre de cette demande du Ministère et à la transmission par les Commissaires de France Galop de l'ensemble des pièces du dossier aux parties, lesdits Commissaires étant liés par la demande susvisée ;

## **PAR CES MOTIFS :**

Décident :

- de retirer conformément à la demande du Chef du Service Central des Courses et Jeux, l'agrément en qualité de jockey ayant été délivré à M. Romain SANIKA ;

Boulogne, le 9 juillet 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - P-Y. LEFEVRE - J-P. COLOMBU

## **DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP**

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop et sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves LEFEVRE ;

Saisis par le Service Technique de France Galop au sujet de la non communication, par l'entraîneur Gianluca BIETOLINI, des performances étrangères du poulain KLOUD GATE préalablement à son engagement le 3 juillet 2015 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Après avoir invité, par un courrier daté du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'entraîneur Gianluca BIETOLINI, à fournir des explications avant le mardi 7 juillet 2015 ou à demander à être entendu par les Commissaires de France Galop avant cette date ;

Après avoir, au cours de leur réunion du jeudi 9 juillet 2015, examiné les éléments du dossier ;

Vu les explications écrites de M. BERARDELLI, en date du 1<sup>er</sup> juillet précisant notamment :

- que le Ministère de l'Agriculture Italien n'a pas communiqué les performances du cheval KLOUD GATE alors que c'est son devoir et que cela les a préoccupé donc qu'ils ont immédiatement réagi ;
- que les performances italiennes en cause n'influencent pas les conditions de la course du Prix de GUERON sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Vu les explications écrites d'un représentant de l'entraîneur M. Gianluca BIETOLINI, en date du 3 juillet précisant notamment :

- qu'il est complètement désolé pour la situation mais que cela relève du Ministère de l'Agriculture italien qui avait reçu un mandat du propriétaire ;
- que même si cela n'atténue pas beaucoup la situation, il faut noter que cet oubli n'a pas eu de conséquences sur la course ;
- qu'il est navré pour les difficultés causées à France Galop par ce manquement et qu'il fera de son mieux à l'avenir même en surveillant les actions dudit Ministère ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier, que l'entraîneur Gianluca BIETOLINI, n'a pas communiqué en temps voulu les performances étrangères réalisées par le poulain KLOUD GATE préalablement à son engagement dans le Prix de GUERON, couru le 3 juillet 2015 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Qu'il y a lieu de constater que l'entraîneur Gianluca BIETOLINI avait indiqué, dans un courrier en date du 22 juin

2015, qu'il veillerait à ce qu'une telle situation ne se reproduise plus ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 116 prévoient notamment que l'engagement souscrit pour un cheval entraîné hors de France ou pour un cheval entraîné en France ayant couru hors de France, peut être déclaré non valable, si le relevé complet de ses performances n'est pas transmis par l'entraîneur à France Galop au moment de la clôture des engagements, puis si nécessaire avant la clôture de la déclaration définitive des partants ;

Que les dispositions du § II de l'article 116 du Code des Courses au Galop prévoient que l'entraîneur qui ne transmet pas en temps voulu les performances étrangères du cheval qu'il engage peut être sanctionné par les Commissaires de France Galop par une amende de 150 à 15.000 euros ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, de sanctionner l'entraîneur Gianluca BIETOLINI pour l'infraction constituée par la non communication de performances étrangères, étant observé que ledit entraîneur a déjà été sanctionné à trois reprises, le 3 mai 2012, par une amende de 150 euros et le 22 août 2014 par une amende de 300 euros, et le 25 juin 2015 par une amende de 450 euros en raison de la non communication de performances étrangères relatives à un cheval déclaré dans son effectif et qu'il est le seul responsable du bon ou du mauvais respect de ces dispositions ;

Qu'il y a lieu, dans ces conditions, et au vu de cette quatrième infraction, de le sanctionner plus sévèrement en application des dispositions du § VI de l'article 216 du Code des Courses au Galop et, en l'espèce, pour l'infraction constituée par la non communication de performances étrangères, concernant un cheval de son effectif, préalablement à son engagement ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu de ce qui précède, de sanctionner l'entraîneur responsable des démarches susvisées, en l'espèce l'entraîneur Gianluca BIETOLINI, pour son infraction à la réglementation, par une amende de 600 euros ;

#### **PAR CES MOTIFS :**

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Gianluca BIETOLINI par une amende de 600 euros.

Boulogne, le 9 juillet 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - J-P. COLOMBU - P-Y. LEFEVRE

### **DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP**

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop et sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves LEFEVRE ;

Saisis par le Service Technique de France Galop au sujet de la non communication, par l'entraîneur Georges E. MIKHALIDES, des performances étrangères du cheval SEIF ENNAR préalablement à son engagement le 2 juillet 2015 sur l'hippodrome de DAX ;

Après avoir invité, par un courrier daté du 30 juin 2015, l'entraîneur Georges E. MIKHALIDES, à fournir des explications avant le mardi 7 juillet 2015 ou à demander à être entendu par les Commissaires de France Galop avant cette date ;

Après avoir, au cours de leur réunion du jeudi 9 juillet 2015, examiné les éléments du dossier ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Georges E. MIKHALIDES, en date du 6 juillet 2015, reçues par courrier électronique indiquant notamment qu'il transmet les performances étrangères en cause et demande à être entendu par les Commissaires de France Galop ;

Vu la convocation adressée à l'entraîneur Georges E. MIKHALIDES le 6 juillet 2015 en vue d'être entendu le jeudi 9 juillet 2015 suite à sa demande ;

Vu les explications écrites en date du 6 juillet 2015 par lequel ledit entraîneur indique :

- qu'il s'excuse pour son absence le 9 juillet 2015 ;
- que le cheval SEIF ENNAR avait toutes ses performances sur le site de France Galop et dans le journal Pairs Turf ;
- que d'habitude s'il y a un problème à l'engagement un cheval le service technique l'appelle pour faire le nécessaire s'il y a un oubli de sa part ou des personnes responsables de ces démarches ;
- qu'il ne comprend pas la réaction des Commissaires de France Galop concernant ce dossier ;
- qu'il s'excuse s'il est fautif ;

Vu le relevé de performances reçu par télécopie le 7 juillet 2015 ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier, que l'entraîneur Georges E. MIKHALIDES, n'a pas communiqué de lui-même en temps voulu les performances étrangères réalisées par le cheval SEIF ENNAR préalablement à son engagement à DAX, couru le 2 juillet 2015 ;



Qu'il y a lieu de constater que l'entraîneur Georges E. MIKHALIDES est responsable du bon respect des démarches en la matière et que les performances en cause n'ont pas été transmises dans les délais du Code des Courses au Galop :

Attendu que les dispositions du § II de l'article 116 prévoient notamment que l'engagement souscrit pour un cheval entraîné hors de France ou pour un cheval entraîné en France ayant couru hors de France, peut être déclaré non valable, si le relevé complet de ses performances n'est pas transmis par l'entraîneur à France Galop au moment de la clôture des engagements, puis si nécessaire avant la clôture de la déclaration définitive des partants ;

Que les dispositions du § II de l'article 116 du Code des Courses au Galop prévoient que l'entraîneur qui ne transmet pas en temps voulu les performances étrangères du cheval qu'il engage peut être sanctionné par les Commissaires de France Galop par une amende de 150 à 15.000 euros ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, de sanctionner l'entraîneur Georges E. MIKHALIDES pour l'infraction constituée par la non communication des performances étrangères par une amende de 150 euros ;

### **PAR CES MOTIFS :**

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Georges E. MIKHALIDES par une amende de 150 euros.

Boulogne, le 9 juillet 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - JP. COLOMBU - - PY. LEFEVRE

## **DECISION DE LA COMMISSION SUPERIEURE**

La Commission Supérieure prévue par les dispositions de l'article 240 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 238, 239, 241 et 242 dudit Code ;

Saisie d'un pourvoi formé par le jockey Jonathan GEUNS, contre la décision prise par la Commission d'Appel en date du 17 juin 2015, au terme de laquelle il a été indiqué que son appel était irrecevable ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 18 juin 2015, par lequel le jockey Jonathan GEUNS a formé un pourvoi contre la décision de la Commission d'Appel en date du 17 juin 2015 ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Hugues DELLOYE ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 11 juin 2015 de retirer conformément à la demande du Ministère de l'Intérieur, en sa Direction centrale de la police judiciaire, Service central des courses et jeux, l'agrément en qualité de jockey ayant été délivré à M. Jonathan GEUNS à compter du vendredi 19 juin 2015 et les pièces visées dans cette décision ;

Vu la décision de la Commission d'Appel en date du 17 juin 2015 décidant de déclarer irrecevable pour défaut de motivation l'appel interjeté par M. Jonathan GEUNS contre la décision du 11 juin 2015 ;

Vu le courrier en date du 18 juin 2015 adressé à la Commission Supérieure par M. Jonathan GEUNS ;

Vu le courrier adressé par la Commission Supérieure à M. Jonathan GEUNS en date du 25 juin 2015 ;

Vu les observations adressées par le conseil de M. Jonathan GEUNS en date du 26 juin 2015, reçues par télécopie le 26 juin 2015 et par lettre recommandée avec accusé de réception le 1<sup>er</sup> juillet 2015, mentionnant notamment :

- que s'agissant de la recevabilité de l'appel du 12 juin 2015, la procédure imposée par le Code des Courses impose des délais particulièrement courts pour interjeter appel et motiver l'appel ;
- qu'au vu des dates de notifications, son client ne disposait que de 2 jours ouvrables pour relever appel et motiver celui-ci ;
- que l'article ne précise pas si le délai court à compter de la notification à l'intéressé ou si la notification à son conseil peut constituer le point de départ ;
- que la personne en cause ne peut donc pas connaître avec précision les délais qui lui sont impartis ;
- que la sécurité juridique est donc mise à défaut ;
- que l'appel était naturellement motivé par les éléments développés oralement par le mandataire désigné lors de l'audience du 11 juin 2015 ;
- que la décision d'irrecevabilité a donc été prononcée a tort ;
- que s'agissant de la recevabilité du pourvoi, la décision d'appel a eu pour conséquence le retrait de l'autorisation de monter de M. Jonathan GEUNS et que le pourvoi est donc recevable en application de l'article 238 du Code susvisé ;
- qu'il est demandé d'infirmier la décision de retrait de l'agrément car le fond du dossier ne permet pas de motiver un tel retrait, les faits ne concernant pas du tout les courses hippiques, un éventuel trouble à l'ordre public, ou encore l'honneur et la probité qui sont d'ailleurs des notions très subjectives ;

- qu'un recours pour excès de pouvoir et une requête en référé suspension sont déposés devant le Tribunal Administratif contre la décision du Ministre de l'intérieur ;

Attendu que les dispositions de l'article 238 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que les décisions d'appel peuvent faire l'objet d'un pourvoi devant la Commission Supérieure lorsque les décisions entraînent un retrait de l'autorisation de monter dont la durée dépasse trois mois ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier en possession de la Commission Supérieure, que la décision des Commissaires de France Galop a été notifiée à M. Jonathan GEUNS par deux courriers Chronopost et deux courriers électroniques le 11 juin 2015, le courrier Chronopost adressé au centre Pénitentiaire où il est incarcéré ayant été réceptionné dès le 12 juin 2015 ;

Que son conseil dûment mandaté par écrit, a de son côté reçu ladite décision par télécopie en date du 11 juin 2015, ladite télécopie réceptionnée à la même date comprenant l'ensemble des courriers adressés à son client et par conséquent l'ensemble des modalités et conditions pour interjeter valablement un appel ;

Attendu que M. Jonathan GEUNS a d'ailleurs, par l'intermédiaire de son conseil, interjeté appel dès le 12 juin 2015 par télécopie et par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'administration des postes est le 15 juin 2015 soit dans les délais prévus au Code des Courses au Galop, appel immédiatement notifié au Ministère de l'intérieur ;

Attendu que la notification de la décision des Commissaires de France Galop a été faite dans les conditions prévues au Code des Courses au Galop approuvé par le Ministère de l'agriculture et dont la légalité ne saurait être contestée, permettant ainsi à M. Jonathan GEUNS d'interjeter appel, le délai d'appel ayant commencé à courir dès le 11 juin 2015 suite à la notification de la décision à son conseil dûment mandaté et à lui-même, lesdites parties ayant donc été en mesure de former un recours conformément au Code des Courses au Galop ;

Attendu cependant que M. Jonathan GEUNS n'a pas indiqué la moindre motivation dans son courrier d'appel ou dans le délai d'appel malgré le rappel de cette condition impérative dans le courrier de notification lui ayant été adressé le 11 juin 2015 ;

Attendu que la condition impérative prévue par le Code susvisé de motiver cet appel n'était donc pas respectée et que les éléments recueillis dans le cadre de l'examen du pourvoi formé par M. Jonathan GEUNS permettent de confirmer cette situation ;

Attendu qu'il y a donc lieu, en l'espèce, de déclarer recevable le pourvoi formé par M. Jonathan GEUNS en application des articles 238 et 239 dudit Code, de maintenir l'irrecevabilité de l'appel et dire n'y avoir lieu à statuer au fond ;

#### **PAR CES MOTIFS :**

Décident :

- de déclarer recevable le pourvoi formé par M. Jonathan GEUNS ;
- de maintenir la décision d'appel prononçant une irrecevabilité de l'appel interjeté par M. Jonathan GEUNS ;
- de dire qu'il n'y a pas lieu à statuer au fond ;

Boulogne, le 6 juillet 2015

H. DELLOYE - M. de GIGOU - J-M. DESCAMPS

### **DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP**

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves LEFEVRE ;

Saisis d'une demande du Ministère de l'Intérieur, signée par le Chef de la division des courses, visant à retirer les agréments en qualité d'entraîneur public et de jockey délivrés par les Commissaires de France Galop à M. Romain LE DREN DOLEUZE ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 4 juin 2015 et l'ensemble des pièces visées dans cette décision ;

#### **Rappel des faits depuis la décision des Commissaires de France Galop en date du 4 juin 2015 :**

**Le 4 juin 2015 :** M. Romain LE DREN DOLEUZE s'est vu convoquer pour une nouvelle audience prévue le 9 juillet 2015 suite à sa demande de renvoi, sa convocation précisant un calendrier de procédure, étant observé qu'elle a été adressé en copies à son conseil et au Chef de la division des Courses ;

**Le 16 juin 2015 :** le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE a adressé un mémoire aux Commissaires de France Galop, reçu par courrier électronique le 16 juin 2015 à 08h53, dont copie a été adressée au Chef de la division des courses, par télécopie en date du 16 juin 2015 à 9h06 ;

**Le 29 juin 2015 :** le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE a adressé un courrier afin de communiquer 8 pièces selon bordereau, copie de ces éléments ayant été adressée dès le 29 juin 2015 au Chef de la division des Courses et Jeux ;

Après avoir dûment appelé M. Romain LE DREN DOLEUZE à se présenter à la réunion fixée initialement au jeudi 21 mai 2015 puis au jeudi 4 juin 2015 et après avoir accepté le renvoi de l'examen contradictoire de ce dossier au jeudi 9 juillet 2015, pris connaissance de ses explications écrites et entendu celui-ci ainsi que son conseil en leurs explications ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier ;

Vu le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 ;

Vu le mémoire transmis par le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE, dont copie a été adressée au Chef de la division des courses, ledit mémoire reprenant notamment les termes du mémoire en date du 29 mai 2015 et concluant à l'irrégularité de la procédure de retrait d'agrément, aux motifs notamment :

- que le service central des courses et jeux a réitéré sa demande de retrait d'agrément sans pour autant déférer à la demande de communication de pièces formulée par M. Romain LE DREN DOLEUZE dans le cadre de son mémoire en date du 29 mai 2015 ;
- qu'il y a une absence de débat contradictoire ;
- qu'il y a un manquement au droit à la communication de l'ensemble des documents sur lesquels le requérant fonde sa conviction ;
- qu'il y a un manquement au droit à l'information sur le déroulement de la procédure ;
- que contrairement à ce que soutient le Ministère, l'effectivité de la garantie du principe du contradictoire implique la communication préalable de l'ensemble des pièces et documents visés par la demande de retrait d'autorisation ;
- qu'il y a une rupture d'égalité des armes manifeste entre l'administration et la personne concernée par la sanction administrative ;
- que M. Romain LE DREN DOLEUZE n'est pas en mesure de débattre contradictoirement des motifs avancés par le Service central des Courses et Jeux aux fins de retrait de son agrément ;
- que le Ministère crée volontairement l'amalgame aux fins de tenter de se soustraire à l'obligation de communication des documents sur lesquels il entend fonder sa demande ;
- que malgré la demande expresse, le Ministère n'a pas procédé à une communication des pièces et documents et que dans ces conditions deux alternatives sont possibles à savoir que les pièces existent et que la résistance du Ministère est donc inexplicable et qu'il faudra en tirer toutes les conséquences sur la légalité de la décision à venir ou qu'aucun fondement matériel n'existe et que dans ce cas la décision de retrait est de facto entachée d'illégalité ;
- qu'il faut constater que M. Romain LE DREN DOLEUZE a sollicité la communication des pièces et documents de la procédure et que le service des Courses et Jeux n'a procédé à aucune communication des pièces et documents relatifs à la procédure de retrait d'agrément ;
- qu'il faut solliciter de plus fort la communication de l'ensemble des pièces relatives à la demande de retrait ;
- qu'il faut constater que la demande de retrait ne vise aucun texte fondant le retrait d'agrément ;
- qu'à défaut il faut constater l'absence de débat contradictoire, l'irrégularité de la procédure, dire et juger que les conditions de la saisine des Commissaires ne sont pas remplies ;

Vu les 8 pièces adressées par M. Romain LE DREN DOLEUZE le 29 juin 2015 dont copie a été adressée à la même date au chef du Service central des courses et jeux ;

Attendu que le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE a déclaré, en séance, qu'elle reprend les termes de son mémoire mais souhaite ajouter :

- qu'elle est étonnée de l'absence de réponse du Ministère de l'Intérieur car ses seules réponses sont très insuffisantes et que malgré un calendrier de procédure judiciaire mis en place par les Commissaires de France Galop pour que chacun puisse s'exprimer confortablement, ledit Ministère est resté muet ce qui est hallucinant ;
- que ledit ministère a totalement perdu de vue le respect du contradictoire ;
- qu'elle se retrouve comme lors de la première audience malgré les démarches des Commissaires de France Galop pour que le ministère de l'intérieur fournisse des éléments supplémentaires ;
- que le juge administratif demandera sur quelles pièces se fonde la demande de retrait et que si la compétence liée des Commissaires de France Galop face à cette demande peut s'entendre, le Ministère ne leur donnant aucun document concret, cela devient très compliqué ;
- que le dossier est totalement vide et que d'ailleurs des entraîneurs en France ont déjà été condamnés sans faire l'objet d'une telle demande de retrait de leur agrément, donc que le présent dossier est incompréhensible et hallucinant ;
- qu'il n'y a pas l'ombre d'un élément pour demander le retrait d'une profession, qui va mettre en péril une entreprise, la vie de plusieurs salariés et ruiner la vie de M. Romain LE DREN DOLEUZE ;

- que celui-ci est en train de faire l'objet d'une procédure extrêmement choquante liée à l'opinion d'un officier de police sur sa famille ;
- que ce dossier fait ressentir un sentiment de confusion totale avec une demande de retrait de l'agrément de jockey alors que son client n'est plus jockey, et avec des arguments confus sur sa famille, ou encore des problèmes de fiscalité ;
- qu'il y a une limite à la compétence liée des Commissaires de France Galop ou de toute autre instance administrative, celle du respect du contradictoire ;
- que la procédure est basée sur le nom de famille de son client, une éventuelle condamnation de son frère et que cela devient honteux et particulièrement grave, un tel dossier étant humainement très choquant ;
- que tout n'est qu'allégation et « bruits » et que si elle a donné des pièces pour montrer en quoi tout cela est choquant, elle ne peut que conclure à l'irrecevabilité de la demande du Ministère ;
- que la légèreté blâmable du Ministère va remettre en cause toute une entreprise et que c'est faire preuve d'inconscience d'être si loin des réalités économiques et humaines ;

Attendu que M. Romain LE DREN DOLEUZE a déclaré « qu'il est un homme heureux de la vie qu'il mène, qu'il fait preuve d'abnégation et d'un travail organisé et méticuleux qui lui permet de réussir dans sa profession, et qu'il se sent vraiment choqué par ce qui lui arrive, cela étant véritablement horrible pour lui » ;

Attendu que M. Romain LE DREN DOLEUZE et son conseil ont déclaré qu'ils n'avaient rien à ajouter suite à une question du Président de séance, leur demandant s'ils souhaitaient ajouter des observations ou développer davantage d'éléments sur le fond du dossier ;

Attendu que le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 dispose dans son article 12-II que : « *Les Sociétés Mères (...) délivrent les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et driver les chevaux de course (...). Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après un avis favorable du ministre de l'Intérieur émis au regard des risques de troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de créer* » ;

Attendu que les dispositions de l'article 12-II du décret n°2015-338 du 25 mars 2015, modifiant le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, précisent notamment que : « *Les autorisations peuvent être retirées par la société mère à l'issue d'une procédure contradictoire engagée... à la demande du ministre de l'Intérieur* :

*Que « la société mère est tenue de retirer l'autorisation si le ministre de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire » ;*

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et des réunions du jeudi 4 juin 2015 et jeudi 9 juillet 2015, que les Commissaires de France Galop ont été saisis par un courrier du Chef du service de la division des courses en date du 6 mars 2015, sollicitant un retrait de l'agrément accordé au nom de M. Romain LE DREN DOLEUZE, en qualité d'entraîneur public et de jockey professionnel auprès de France Galop ;

*Que le courrier susvisé indique notamment que « M. Romain LE DREN DOLEUZE a été entendu comme consommateur, dans une affaire d'importation non autorisée, de stupéfiants et trafic, commise le 11 septembre 2014 ; Que lors de l'audition en date du 19 novembre 2014, M. Romain LE DREN DOLEUZE a reconnu avoir consommé des produits stupéfiants avant son installation en qualité d'entraîneur public en octobre 2014 ; Qu'après de plus amples informations, le service prenait de nouveau contact avec lui qui maintenait ses premières déclarations avant de se voir opposer les éléments le contredisant, qu'il reconnaissait finalement la consommation de produits stupéfiants dans un cadre festif justifiant ne faire de mal à personne ;*

*Que la consommation de ce stupéfiant dans le milieu des courses est réputée aider les jockeys à perdre du poids, cependant un simple contact avec les muqueuses d'un cheval ou la pollution de sa nourriture suffisent à rendre l'animal positif aux contrôles ; qu'il faut se demander comment garantir la sincérité des courses à paris sans réprimer la consommation de produits stupéfiants par des professionnels » ;*

Attendu que le courrier du Chef de la division des courses en date du 21 avril 2015 précisait en réponses aux observations de M. Romain LE DREN DOLEUZE lui ayant été transmises par les Commissaires de France Galop que « *la moralité au cours des enquêtes effectuées par ce service peut se faire indépendamment de toute condamnation et que la citation en tant que mis en cause dans une procédure judiciaire peut suffire, au regard des seuls faits, à entacher la moralité d'une personne ; Qu'en outre, l'intéressé reconnaît dans ses observations avoir fait des déclarations mensongères dans le cadre de la procédure, faits susceptibles eux-mêmes de poursuites judiciaires et mettant en lumière son manque de moralité ; Que le Chef de la division des courses précise que dans ces conditions la demande revêt un caractère conservatoire et pourra faire l'objet d'un réexamen en fonction d'une éventuelle condamnation à l'issue de la procédure dans laquelle l'intéressé est mis en cause* » ;

Attendu que par courrier du 3 juin 2015, ledit Chef a indiqué en réponse au mémoire du 29 mai 2015 de M. Romain LE DREN DOLEUZE lui ayant été transmis par les Commissaires de France Galop « *maintenir sa demande de retrait d'agrément indiquant que c'est une mesure de police administrative, et non une sanction administrative destinée à prévenir les atteintes au bon déroulement des courses et des paris et à préserver ainsi l'ordre public* ;

*Que M. Romain LE DREN DOLEUZE ne saurait contester l'absence de débat contradictoire car il a été reçu par les services de police, a fait part de ses observations, et va être reçu par France Galop dont les Commissaires*

sont en compétence liée compte tenu de la demande du Ministère ;

Que sur l'absence des pièces au dossier évoquée par le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE, l'article 24 de la loi du 12 avril 2000 modifiée n'impose en aucune façon à l'administration de communiquer aux administrés l'ensemble des pièces dont elle dispose, mais seulement de les informer de la teneur des décisions envisagées et des motifs sur lesquels elles se fondent, ce qui est le cas dans la procédure en cause ;

Que sur le fond les affirmations réitérées de M. Romain LE DREN DOLEUZE devant les services de police selon lesquelles il consommait des produits stupéfiants sont suffisamment explicites pour être retenues contre lui ;

Que du fait de son comportement, le service central susvisé estime qu'il ne remplit plus les garanties morales nécessaires pour exercer une profession réglementée et maintient donc sa demande de retrait » ;

**Sur l'étendue de la compétence des Commissaires de France Galop dans le présent dossier et la procédure menée devant eux :**

Attendu qu'il y a lieu de rappeler que les Commissaires de France Galop sont, comme l'indiquent les textes susvisés, tenus de retirer l'autorisation si le ministre de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire ;

Attendu qu'il y a lieu d'indiquer à M. Romain LE DREN DOLEUZE que les Commissaires de France Galop ont, tout au long de cette procédure, adressé l'ensemble des observations qu'il a formulées au Ministère de l'Intérieur, acceptant en outre un renvoi d'audience le 4 juin 2015 afin que les deux parties puissent débattre contradictoirement dans des délais et conditions optimaux ce que son conseil a d'ailleurs mis en évidence ;

Que le Ministère a donc, grâce aux démarches et à la procédure mises en place par lesdits Commissaires été destinataire de l'ensemble des arguments de M. Romain LE DREN DOLEUZE et qu'il a cependant souhaité maintenir sa demande de retrait de ses agréments ;

Attendu que l'agrément en qualité de jockey a été délivré à M. Romain LE DREN DOLEUZE par les Commissaires de France Galop le 28 octobre 1999, et le 2 octobre 2014 en qualité d'entraîneur public en application du Code des Courses au Galop notamment de son annexe 10 et sur avis favorables délivrés en amont par le Ministère de l'Intérieur ;

Attendu que lesdits agréments ont donc été délivrés en application des textes du Code des Courses au Galop dont l'annexe 10 prévoyant notamment qu'un avis favorable de la part du service des courses et jeux du Ministère de l'intérieur doit être émis, étant observé que les Commissaires de France Galop sont tenus, en raison d'une compétence liée rappelée par ledit Ministère et le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE, de retirer les agréments ainsi délivrés si le Ministère en fait ensuite la demande ;

Attendu que les dispositions du Décret n°2015-338 du 25 mars 2015 modifiant dans son article 12-II le décret n°97-456 du 5 mai 1997 précisent en effet que la société mère est tenue de retirer l'autorisation si le Ministre de l'Intérieur maintient sa demande, ce qui est le cas en l'espèce ;

**Sur les conséquences du maintien de la demande de retrait d'agréments émanant du Ministère de l'intérieur :**

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions et en application du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 dans son article 12-II, et de la demande du Ministère de l'Intérieur :

- de prendre acte de l'ensemble des arguments communiqués par M. Romain LE DREN DOLEUZE ;
- de lui indiquer qu'ils ont tous été transmis au Ministère de l'Intérieur suite à leurs démarches et à la procédure qu'ils ont mis en place ;
- de prendre acte du maintien de sa demande par le Ministère qui n'a pas apporté de nouvelles observations ou décisions suite à sa demande de maintien en date du 3 juin 2015 ;
- en conséquence, d'indiquer à M. Romain LE DREN DOLEUZE, que les Commissaires de France Galop qui sont liés par la demande réitérée du Ministère de l'Intérieur sans pouvoir donner leur appréciation sur le fond du dossier, sont donc tenus, au vu des textes applicables, de lui retirer les agréments en qualité d'entraîneur public et de jockey lui ayant été délivrés ;

**PAR CES MOTIFS :**

Décident :

- de retirer , conformément à la demande du Ministère de l'Intérieur, en sa Direction centrale de la police judiciaire, Service central des courses et jeux en date du 6 mars 2015, renouvelée le 21 avril 2015 puis le 3 juin 2015, les agréments en qualité d'entraîneur public et de jockey ayant été délivrés à M. Romain LE DREN DOLEUZE, étant observé que le Ministère a précisé que cette demande revêt un caractère conservatoire ;

Boulogne, le 9 juillet 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - P-Y. LEFEVRE - J-P. COLOMBU

**Cette décision fait l'objet d'un recours**

# DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

## ENGHIEN 25 OCTOBRE 2014 PRIX D'AMIENS

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le hongre ANGE D'AMOUR arrivé 1<sup>er</sup> du Prix d'AMIENS couru le 25 octobre 2014 à ENGHIEEN a été soumis à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de la première partie de ce prélèvement biologique effectuée par le laboratoire de la Fédération Nationale des Courses Françaises a conclu à la présence de TESTOSTERONE au-dessus du seuil réglementaire pour les hongres ;

Attendu que l'analyse de contrôle effectuée sur la deuxième partie du prélèvement par le Laboratoire LGC de NEWMARKET, désigné par l'Association des entraîneurs jugée la plus représentative, a confirmé la présence de cette substance au-dessus du seuil susvisé ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes nerveux, reproducteur, musculo squelettique, endocrinien, publiées en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop a été ouverte ;

Attendu que les Conclusions d'enquête du Docteur vétérinaire Paul-Marie GADOT, vétérinaire en charge de l'enquête, en date du 23 mars 2015 mentionnent notamment :

- que le 21 novembre 2014, jour de la notification du résultat de l'analyse de la première partie du prélèvement fait le 25 octobre 2014, l'entraîneur Yann-Marie PORZIER étant à l'étranger, la notification a été remise à son premier garçon, M. Fabio CARNAVELLI et que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER est prévenu par téléphone et déclare ne pas s'expliquer la situation ;
- que le premier garçon de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER indique que le hongre ANGE D'AMOUR n'a pas eu de récent problème de santé à l'exception d'un épisode de toux en octobre 2014 et une boiterie après sa dernière course et qu'il n'a pas été traité à sa connaissance ;
- qu'il précise néanmoins ne pas être au courant de tous les traitements effectués dans l'effectif, l'entraîneur Yann-Marie PORZIER et M. Jacki AUGÉ faisant une partie des traitements ;
- que 4 vétérinaires interviennent dans l'effectif : la clinique du Docteur H. MENNESSIER, les Docteurs C. SCICLUNA, L. VITI et J.-M. PITAVY ;
- que le premier garçon présente le registre d'ordonnances qui contient des prescriptions des vétérinaires cités et fait visiter la pièce où sont stockés les médicaments ;
- que des clichés photographiques sont pris et annexés aux conclusions d'enquête avec la liste des médicaments dont quelques-uns correspondent à une prescription ;
- qu'un flacon sans étiquette contenant un lyophilisat et quelques flacons de vaccins présents dans le réfrigérateur du bureau sont remis par le premier garçon et le flacon sans étiquette est joint aux prélèvements de suivi de positif ;
- que l'analyse du flacon sans étiquette contenant un lyophilisat révèle la présence d'une substance prohibée : la THYMOSINE BETA 4 ;
- qu'informé le 12 janvier 2015 de ces résultats, l'entraîneur Yann-Marie PORZIER indique n'avoir rien administré au hongre ANGE D'AMOUR, ne pas s'expliquer le résultat du prélèvement du 25 octobre 2014 sur l'hippodrome d'ENGHIEN, ne pas savoir d'où provient le flacon sans étiquette contenant un lyophilisat, ne pas connaître la THYMOSINE BETA 4 et ne l'avoir jamais utilisée ;
- qu'il demande en outre qu'un test de Cox soit pratiqué sur le hongre ANGE D'AMOUR afin de déterminer sa capacité à sécréter de la Testostérone ;
- que ledit test de Cox a été réalisé les 4 et 5 février 2015 dans une des installations du CIRALE sur le site de Dozulé ;
- que l'analyse des prélèvements faits à l'occasion du test de Cox démontre l'absence d'augmentation de la concentration de Testostérone après injection d'hCG permettant de conclure à l'absence de tissu gonadique sécrétant chez le hongre ANGE D'AMOUR ;
- que concernant la présence dans le réfrigérateur de son bureau d'un flacon de THYMOSINE BETA 4, l'entraîneur Yann-Marie PORZIER remet une attestation non datée du Docteur Marie-Josèphe PORZIER indiquant avoir stocké dans ce réfrigérateur sans en avertir l'entraîneur Yann-Marie PORZIER un flacon avec

l'intention de le tester sur leur mère atteinte de troubles cardiaques mineurs ;

- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

Attendu que le représentant de l'ECURIE DES MOUETTES et l'entraîneur Yann-Marie PORZIER respectivement propriétaire et entraîneur du hongre ANGE D'AMOUR ont été appelés à se présenter à la réunion fixée au vendredi 12 juin 2015 pour l'examen contradictoire du dossier et après avoir constaté la non présentation du premier cité ;

Après avoir, au cours de la réunion, examiné les éléments du dossier, notamment le mémoire adressé le 9 juin 2015 par le conseil de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER, et entendu ledit conseil et son client en leurs explications, étant observé qu'il leur a été indiqué qu'ils pouvaient signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations orales ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 11 mai 2015 et l'ensemble des pièces visées dans cette décision ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 26 mars 2015 et l'ensemble des pièces visées dans cette décision ;

Vu les Conclusions d'enquête du Docteur vétérinaire Paul-Marie GADOT, vétérinaire en charge de l'enquête en date du 23 mars 2015 ;

Vu le rapport d'étape en date du 21 janvier 2015 indiquant notamment que le test de cox, l'hébergement et la nourriture du cheval à cette occasion, seront à la charge de l'entraîneur ;

Vu les courriers adressés par le Commissaire instructeur au Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires, à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, et au Conseil de l'Ordre des médecins afin de recueillir toutes les explications que ces organismes sont en pouvoir de donner sur la THYMOSINE BETA 4 et l'attestation établie par le docteur Marie-Josèphe PORZIER ;

Vu le courrier du Président de l'Ordre National des Vétérinaires en date du 20 mai 2015 transmis aux parties le 26 mai 2015 mentionnant notamment :

- qu'il n'existe en France aucun médicament vétérinaire autorisé à base de THYMOSINE BETA 4 ou de dérivés synthétiques ;
- qu'à sa connaissance, l'usage qui est fait de cette substance et des préparations d'origine étrangère à partir de cette substance, tant chez l'homme que chez les animaux, est à relier au dopage ;
- qu'au-delà du respect du Code de la Santé Publique, la présence d'une telle substance dans un établissement d'entraînement de chevaux ne peut qu'éveiller une suspicion maximale d'utilisation frauduleuse ;

Vu le courrier du Secrétaire Général Adjoint de l'Ordre National des Médecins en date du 27 mai 2015, reçu par télécopie le 27 mai 2015 et transmis aux parties le 27 mai 2015 mentionnant notamment :

- que le Conseil national de l'Ordre des médecins n'est pas habilité à donner un avis médical quant à l'utilisation de THYMOSINE BETA 4 en cardiologie ;
- que si le Commissaire instructeur estime que le Dr Marie-Josèphe PORZIER n'a pas respecté les dispositions du Code de déontologie médicale, il lui appartient de saisir d'une plainte le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Oise au Tableau duquel ledit médecin est inscrit ;

Vu le courrier de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage en date du 27 mai 2015, reçu par télécopie le 27 mai 2015 et transmis aux parties le 27 mai 2015 mentionnant notamment :

- que la THYMOSINE BETA 4 fait partie des substances susceptibles d'agir à tout moment sur un ou plusieurs systèmes corporels des mammifères, notamment le système musculo-squelettique ;
- qu'à ce titre, la THYMOSINE BETA 4 figure au nombre des substances entrant dans le champ des prévisions de l'arrêté interministériel du 2 mai 2011 relatif aux substances et aux procédés mentionnés à l'article L.242-2 du Code du sport, sous la rubrique « substances agissant sur le système musculo-squelettique telles que : Anabolisants ; Anti-inflammatoires non stéroïdiens ; Myorelaxants ; Sel d'or » que l'usage d'une telle substance est donc prohibé aussi bien lors des compétitions organisées par une fédération sportive agréée ou délégataire, qu'en vue d'y participer (cf. les articles L241-7 et L241-3, I, 1° du Code du sport) ;
- que la détection de ce produit est néanmoins difficile dans les sports équestres, compte tenu de la brièveté du délai d'élimination de ses métabolites ;
- qu'enfin, dans le cadre de la Fédération internationale d'équitation, la THYMOSINE BETA 4 ne semble pas à ce jour, interdite, mais que cela importe peu au regard de la loi française ;

Vu le mémoire en date du 9 juin 2015 et ses pièces jointes, mémoire développé en séance mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- s'agissant des poursuites relatives à la présence de testostérone : une irrégularité de la procédure de prélèvement concernant l'identité du cheval contrôlé ;

- à titre infiniment subsidiaire, le caractère endogène de la testostérone, la relativité de la fiabilité du test de COX effectué les 4 et 5 février 2015 et un doute sérieux sur les résultats négatifs de ce test, les effets du stress provoqué par les conditions de courses sur le système HPA du cheval qui engendre une production importante d'hormones dont la testostérone, le taux naturellement très élevé de testostérone chez certains hongres et notamment ANGE D'AMOUR, l'absence d'administration volontaire de cette substance par l'entraîneur Yann-Marie PORZIER, l'absence de présence de la substance dans des produits présents dans la pharmacie, l'absence de nécessité de la peine ; s'agissant des poursuites relatives au flacon de THYMOSINE BETA 4 : l'absence d'accréditation du Laboratoire ayant analysé la substance contenue dans le flacon en matière d'analyses pharmacologiques, l'absence de communication d'un rapport détaillé des opérations d'analyse, l'absence d'application par le LCH de méthodes analytiques normalisées en matière pharmacologique et la nécessité de transmettre ce flacon à un laboratoire compétent pour ses analyses, le doute sérieux sur le résultat de ces analyses, des incohérences concernant la réalité de la substance analysée, l'inopposabilité du délai de contre-expertise en raison de l'absence de remise du certificat d'analyse de ce flacon à l'entraîneur Yann-Marie PORZIER, le droit de bénéficier du délai mentionné dans le certificat d'analyse pour solliciter une conservation de l'échantillon et une analyse de contrôle ;
- qu'en l'absence de constatations matérielles de l'administration d'une substance prohibée au cheval ou de la mise en évidence d'une telle substance dans son organisme en cas de résultat positif, l'entraîneur ne peut être sanctionné sur le fondement du Code ;
- que les avis apportés sur le caractère « dopant » de la THYMOSINE BETA 4 par l'Agence Française de Lutte Contre le Dopage et l'Ordre National des Vétérinaires sont sans emport dans la mesure où il n'est constaté aucune administration de cette substance par l'entraîneur Yann-Marie PROZIER à un de ses chevaux ;
- qu'il serait reproché à cet entraîneur de détenir des médicaments sans prescriptions vétérinaires mais qu'aucune administration ni mise en évidence de ces substances dans l'organisme des chevaux n'a été constatée ;
- que les flacons retrouvés dans son écurie sont des produits homéopathiques réalisés par le docteur LEGUERN à l'attention de chevaux qui ne sont plus ce jour à l'entraînement ;
- que la note relative au PENTOSAN est sans importance dès lors que c'est une version canine du l'ADEQUAN, médicament antiarthritique parfaitement autorisé et non retrouvé dans la pharmacie ;
- que ledit entraîneur conteste formellement l'assistance professionnelle de M. Jacki AUGE dans son établissement d'entraînement ;
- qu'il n'y a lieu à aucune sanction à l'encontre de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER, ni à l'encontre du hongre ANGE D'AMOUR ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a repris ses explications précédentes et maintenu les termes de son mémoire tout en le développant et en le complétant en indiquant notamment :

- que si « l'accusation » conclut que la substance est exogène, elle doit expliquer comment et quelle substance peut rendre un cheval positif à la testostérone ;
- que son client, lui, a apporté des éléments démontrant qu'il y a un doute sur le fait que ledit hongre serait un « faux négatif » ;
- que les débats ont été rouverts car il n'avait pas compris qu'il fallait s'exprimer sur la THYMOSINE BETA 4 en premier lieu ;
- que le nom de Jacki AUGE lui semblait avoir été inséré comme un élément circonstanciel mais pas comme un point du dossier nécessitant une réponse ;
- que son client estime que pendant l'enquête le vétérinaire en charge de celle-ci s'est comporté de manière intrusive en profitant de la présence d'un premier garçon italien comprenant mal le français ;
- que son client a adressé des éléments afin de dire que le produit retrouvé serait de la THYMOSINE mais que le dossier n'est pas clair car on parle successivement d'une poudre, d'un lyophilisat, d'une pastille, d'une poudre blanche et qu'il manque une photo ;
- que la procédure d'analyse de ce flacon est défectueuse puisque l'analyse n'a pas été effectuée par une personne habilitée ;
- que le laboratoire a procédé à l'analyse mais qu'on peut se demander comment et avec quel process, donc qu'il faudrait saisir un laboratoire du choix des Commissaires mais compétent pour procéder à une nouvelle analyse ;
- que la phrase contenue dans le certificat d'analyse du flacon n'a pas pu être mise en œuvre par son client qui n'a pas reçu de notification dudit certificat, étant observé que si cette phrase n'est pas une formule de style, il faudrait être à même de renvoyer un échantillon pour contre analyse ;
- que les déclarations de la sœur de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER, de son cousin ou de tout autre personne sont sans conséquence car la seule chose importante est le résultat scientifique ;



- que concernant la présence de produits et de notes dans l'établissement, aucun produit PENTOSAN n'a été retrouvé dans l'écurie et que la note concernant ce produit présent dans l'établissement ne présente donc pas d'intérêt ;
- que sur la question posée sur la présence de M. Jacki AUGÉ au sein de l'établissement il convient de préciser que lors de l'enquête la personne présente ne maîtrisait pas la langue française et qu'en réalité il faut comprendre que M. Jacki AUGÉ vient parfois boire des cafés mais que cela les stupéfiait qu'on puisse dire qu'il participe à l'entraînement ou à tout autre action ;
- qu'il est inimaginable un instant que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER ait fait quelque chose de répréhensible après tout ce qu'il lui est arrivé et qu'il vit ce nouveau dossier comme une injustice ;
- que l'action en responsabilité engagée contre France Galop n'est peut-être pas étrangère à ce dossier et que si aucune accusation n'est proférée à cet égard, la question peut être évoquée ;
- que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER aspire à la quiétude et à vivre cette passion en préservant son honneur ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a déclaré aux Commissaires de France Galop prévoir de partir au Maroc à la fin de l'année ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a indiqué que ce dossier lui faisait penser à des dossiers antérieurs, dans lesquels il continue de nier sa faute, et considère qu'ils sont le fruit d'un acharnement de France Galop voulant l'assimiler à un « dopeur » ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a nié avoir administré une quelconque substance au hongre ANGE D'AMOUR en ajoutant à titre d'argumentation qu'il n'avait pas d'intérêt à le traiter et que d'ailleurs ce hongre avait été prélevé à plusieurs reprises en étant négatif ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a indiqué qu'il ne voyait pas pourquoi il détiendrait de la testostérone alors que c'est une substance interdite et pourquoi il aurait traité le cheval pour sa course d'octobre mais pas pour celle de novembre ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a ajouté qu'il était impossible que ledit hongre soit positif le 25 octobre 2014 et pas le 9 novembre 2014 s'il a fait l'objet d'une administration ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a ajouté que l'enquête ne s'était pas déroulée convenablement, puisque le vétérinaire en charge de l'enquête était sciemment venu dans son écurie en son absence et que son assistant était italien ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a également ajouté que s'agissant de la note sur le PENTOSAN, une fiche lui avait été envoyée par Mme Marie-Laurence OGET qui lui avait parlé de ce produit ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a ajouté qu'il ne savait pas ce qu'était le flacon retrouvé mais que sa sœur médecin retraité se servait de son frigo par manque de place dans celui de leur mère, et en raison de la présence de leur frère qui avait pour habitude de fouiller le domicile maternel ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a ajouté que sa sœur Marie-Josèphe PORZIER est prête à répondre aux éventuelles questions de l'Ordre des médecins de l'Oise ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a ajouté que le taux de testostérone du prélèvement était très faible et mériterait de refaire des tests sur le hongre ANGE D'AMOUR à l'effort ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a indiqué qu'il souhaitait savoir quand ce hongre pourrait recourir ;

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER et son conseil ont indiqué qu'ils n'avaient rien à ajouter suite à la demande du Président de séance en ce sens ;

## **1 Sur la présence de testostérone dans le prélèvement du hongre ANGE D'AMOUR**

### **1.1. Sur la régularité de la procédure de prélèvement :**

Attendu qu'il y a lieu d'indiquer que la procédure de prélèvement effectuée sur le hongre ANGE D'AMOUR a été réalisée conformément aux dispositions de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Qu'en effet, le représentant de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a signé le Procès-Verbal de prélèvement numéroté N°454826 mentionnant notamment à la ligne « IDENTIFICATION DU CHEVAL ET DU PRELEVEMENT », le nom du cheval « ANGE D'AMOUR », avec comme ordre d'arrivée « 01 » ;

Attendu qu'il y a lieu de rappeler que l'instruction mentionnée dans le mémoire de l'entraîneur susvisé est un document destiné aux vétérinaires chargés des opérations de prélèvement et qu'il n'est pas publié au sein du Code des Courses au Galop ou de ses annexes ;

Que le document susvisé ne présente donc pas le caractère d'une disposition dont le contrôle du respect relève des Commissaires de France Galop ;

Attendu qu'ainsi, la mention du prélèvement qui peut être faite dans le document d'identification du cheval n'a qu'une valeur indicative, le contrôle de l'identité du cheval étant attesté au Procès-Verbal de Prélèvement ;

Attendu qu'il y a lieu d'indiquer en outre, qu'aucune conséquence ne peut être tirée au vu d'un éventuel non-respect, par le vétérinaire en charge du prélèvement biologique en cause, de l'instruction de la Fédération Nationale des Courses Françaises qui n'a d'ailleurs pas été communiquée au soutien de cette argumentation ;

Attendu qu'au surplus, aucun élément concret, aucune copie du document d'identification au soutien de son argument, ni aucun élément probant ne permet de soutenir sérieusement que le prélèvement en cause ne provient

pas du hongre ANGE D'AMOUR, aucune mesure ou aucun examen complémentaire sur les prélèvements n'ayant d'ailleurs été sollicité par l'entraîneur Yann-Marie PORZIER depuis qu'il est informé du résultat de ce prélèvement, soit depuis plus de 6 mois ;

### **1.2. Sur la preuve de la présence irrégulière de testostérone dans le prélèvement du hongre ANGE D'AMOUR :**

Attendu que selon le certificat d'analyse en date du 5 décembre 2014, la concentration de testostérone mesurée dans le prélèvement effectué sur le hongre ANGE D'AMOUR est de 41,5 nanogrammes par millilitre d'urine ;

Que, conformément à l'annexe 5 du Code des courses au galop, le seuil international admis pour les hongres est de 20 nanogrammes par millilitre d'urine ;

Attendu que l'argumentation relative à une éventuelle production de testostérone par le hongre ANGE D'AMOUR lui-même, en raison de sa physiologie et de sa condition au moment du prélèvement, n'est étayée par aucun élément probant ;

Qu'en effet, aucune preuve au soutien de ces affirmations n'est rapportée, les tests réalisés dans le cadre de l'enquête à la demande de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER et acceptés par le Commissaire Instructeur, ne permettant en outre pas de conclure en ce sens ;

Attendu qu'il y a lieu de constater la caractérisation objective de la présence de testostérone à un niveau supérieur au double du seuil réglementaire édicté pour les hongres en infraction avec les dispositions de l'article 198 du Code des Courses au Galop ;

### **1.3. Sur les conséquences pour le hongre ANGE D'AMOUR :**

#### **- Le distancement du hongre ANGE D'AMOUR :**

Attendu que les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop mentionnent que tout cheval ayant pris part à une course et dont l'analyse du prélèvement biologique révèle la présence d'une substance prohibée doit être distancé ;

Attendu que les prélèvements biologiques effectués et analysés conformément à la procédure prévue par les dispositions du Code des Courses au Galop, mettent en évidence la présence de TESTOSTERONE au-dessus du seuil réglementaire fixé pour les hongres, substance prohibée par les dispositions dudit Code dans ces conditions ;

Attendu que le hongre ANGE D'AMOUR doit, en conséquence, et dans le nécessaire respect de l'égalité des chances, être distancé de la 1<sup>ère</sup> place du Prix d'ENGHIEN ;

#### **L'interdiction de courir du hongre ANGE D'AMOUR :**

Attendu que les dispositions de l'article 201 du Code des Courses au Galop prévoient également que le cheval dont l'analyse du prélèvement biologique révèle la présence d'un stéroïde anabolisant est passible d'une interdiction de courir pour une durée comprise entre 6 mois et 2 ans ;

Attendu qu'il y a lieu, par conséquent, de prononcer une interdiction de courir à l'encontre du hongre ANGE D'AMOUR pour une durée de 6 mois, couvrant l'interdiction de courir prononcée de manière conservatoire pour une durée de 6 mois par décision en date du 26 mars 2015 et de la maintenir jusqu'à l'issue de ce délai ;

### **1.4. Sur la responsabilité de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER :**

Attendu que les dispositions de l'article 198 du Code des Courses au Galop précisent notamment que l'entraîneur est dans l'obligation de protéger le cheval dont il a la garde et de le garantir comme il convient contre toute infraction au principe général édicté au présent Code et que son personnel doit se conformer à cette obligation ;

Qu'il est notamment responsable de la nourriture, des conditions de vie et d'hébergement, de la protection et de la sécurité des chevaux dont il a la garde ;

Qu'il lui appartient, en conséquence, avant d'entraîner ou de faire courir un cheval qui vient de rentrer dans son effectif à l'entraînement, de s'assurer par tous contrôles et analyses biologiques qu'il juge nécessaires que ce cheval ne recèle pas une substance prohibée dans ses tissus, fluides corporels, excréments ou tout autre partie de son corps ;

Que l'entraîneur doit aussi se tenir informé de tout traitement ou produit administré à ses chevaux et des conséquences des thérapeutiques qui leurs sont appliquées ;

Que pour chaque traitement nécessitant l'utilisation d'un ou plusieurs produits entrant dans l'une des catégories de substances prohibées, l'entraîneur doit être en possession d'une ordonnance qu'il doit être en mesure de présenter au moment du contrôle effectué à la demande des Commissaires de France Galop ;

Que l'ordonnance doit préciser le nom du cheval ou le numéro "Sire" si celui-ci n'est pas encore nommé, le nom (ou la dénomination) du médicament, la posologie et la durée du traitement ainsi que les précautions à prendre avant de faire recourir le cheval ;

Qu'il est tenu de numéroter chronologiquement chaque ordonnance au fur et à mesure des traitements prescrits aux chevaux dont il a la garde et de conserver toutes les ordonnances dans un classeur pendant au moins douze mois ;

Que l'entraîneur doit tenir ce classeur à la disposition des Commissaires de France Galop ou de toute personne mandatée par ces derniers ;

Que lorsqu'une enquête est ouverte sur la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement effectué sur :

- un cheval ayant été déclaré à l'entraînement en France, même s'il est sorti provisoirement de l'entraînement ;
- un cheval déclaré partant, même s'il ne prend pas part à la course ;

l'entraîneur doit fournir ce classeur aux Commissaires de France Galop et à toute personne mandatée par ces derniers ;

Attendu qu'en application des dispositions du II de l'article 201 du Code des courses au Galop, l'entraîneur du cheval déclaré partant dont l'analyse du prélèvement biologique fait apparaître la présence d'une substance prohibée telle que définie par l'article 198 dudit Code encourt une amende de 15.000 € ainsi que la suspension ou le retrait de ses agréments ;

Que l'analyse du prélèvement effectué sur le hongre ANGE D'AMOUR, dont l'entraîneur Yann-Marie PORZIER est le gardien responsable, révèle la présence de TESTOSTERONE à un taux qui est le double du seuil réglementaire ; Que la TESTOSTERONE est une substance prohibée telle que définie par l'article 198 du Code des Courses au Galop, et plus particulièrement un stéroïde anabolisant, type de substance spécifiquement visé par l'article 198 dudit Code ;

Que les éléments du dossier et les arguments avancés dans le cadre de l'examen du dossier ne justifient pas la présence d'un tel taux de TESTOSTERONE dans le prélèvement du hongre ANGE D'AMOUR ;

Attendu que dans ces conditions, l'entraîneur Yann-Marie PORZIER doit être sanctionné, d'autant plus sévèrement que la substance prohibée est un stéroïde anabolisant ;

Attendu, par ailleurs, que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a été sanctionné au cours de l'année 2014, par deux décisions de la Commission d'Appel du 31 mars 2014 concernant deux poulains ayant reçus des infiltrations intra-articulaires contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours précédant leurs courses et cela en infraction avec l'article 201 du Code des Courses au Galop, un avis de l'Ordre national des vétérinaires ayant en outre déjà mis en évidence des irrégularités et des attestations dont la crédibilité avait été mise en doute ;

Que toutefois l'existence de ces deux décisions n'entraîne pas la caractérisation de la récidive de l'infraction à l'article 201 du Code des Courses au Galop ;

## **2 Sur la détention d'un flacon de THYMOSINE BETA 4 au sein de l'établissement de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER**

Attendu qu'un flacon de THYMOSINE BETA 4 a été retrouvé lors de l'enquête au sein de l'établissement de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER, ce qui est reconnu par l'intéressé ;

### **.1. Sur la procédure d'analyse du flacon de THYMOSINE BETA 4 et la reconnaissance par l'entraîneur Yann-Marie PORZIER de la nature de la substance retrouvée :**

Attendu que l'entraîneur Yann-Marie PORZIER soulève pour la première fois le 9 juin 2015, l'argument selon lequel le Laboratoire des Courses Hippiques ayant effectué l'analyse du flacon retrouvé dans son établissement d'entraînement serait un Laboratoire d'analyses biologiques non accrédité en matière pharmacologique et donc non habilité à effectuer cette analyse ;

Qu'au contraire, le laboratoire en question est parfaitement habilité à analyser un flacon retrouvé lors d'une enquête au sein d'un établissement d'entraîneur, son activité analytique dans le présent dossier relevant de ses compétences et des méthodes pour lesquelles il est accrédité ;

Qu'aucun élément probant contraire n'étant apporté au soutien de l'affirmation de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER, elle ne saurait être retenue ;

Attendu, que l'argument selon lequel l'entraîneur Yann-Marie PORZIER n'aurait pas pu prendre connaissance du certificat d'analyse du flacon de THYMOSINE BETA 4 et qu'il n'a donc pas pu être avisé de sa faculté de demander la conservation de l'échantillon ainsi qu'une analyse de contrôle ne saurait être opérant, l'entraîneur Yann-Marie PORZIER ayant, en plus d'être informé par oral de la situation ce qu'il a reconnu pendant l'enquête, reçu l'ensemble des pièces du dossier dont ledit certificat dès le 23 mars 2015, et n'ayant sollicité aucune conservation ou analyse de contrôle depuis cette date ;

Attendu, en outre, que dans le cadre de sa défense l'entraîneur Yann-Marie PORZIER a lui-même reconnu que la substance retrouvée au sein de son écurie était de la THYMOSINE BETA 4 ;

Qu'il a en effet versé aux débats devant les Commissaires de France Galop une attestation de sa sœur, médecin, qui aurait placé le flacon là où il a été trouvé ;

Qu'à moins d'affirmer que cette attestation était un faux, il apparaît peu sérieux et particulièrement contradictoire d'indiquer désormais qu'il existe un doute sérieux sur la nature de cette substance ;

### **2.2. Sur les conséquences de la présence de THYMOSINE BETA 4 au sein de l'établissement d'entraînement :**

Attendu que l'Ordre national des vétérinaires, autorité indépendante, a clairement indiqué qu'il n'existe en France aucun médicament vétérinaire autorisé à base de THYMOSINE BETA 4 ou de dérivés ;

Que l'Agence française de lutte contre le dopage a précisé que l'usage d'une telle substance est prohibée aussi bien lors des compétitions organisées par une fédération sportive agréée ou délégataire qu'en vue d'y participer (articles L241-7 et L241-3, I, 1° du Code du sport) ;

Que la Fédération Nationale des Courses Françaises, indique qu'il n'existe pas de médicament officiellement commercialisé ni pour l'homme ni pour l'animal à base de THYMOSINE BETA 4 et qu'il n'est possible de s'en procurer que de manière illégale ;

Que le TB 500 ou TB 1000 ne disposent pas d'autorisation de commercialisation en France et que la nature du contenu de ces produits achetés le plus souvent sur internet est incertain, étant observé qu'il est très fréquent de trouver de la THYMOSINE BETA 4 dans des flacons de TB 500 ou TB 1000 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 198 du Code des Courses au Galop, l'entraîneur doit se tenir précisément informé de tout traitement ou produit administré à ses chevaux et des conséquences de thérapeutiques qui leur sont appliquées ;

Attendu toutefois que l'enquête a révélé à la fois :

- la présence dans l'établissement de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER d'un flacon de lyophilisat dont il prétend ignorer la provenance et la destination ;
- la teneur dudit flacon, soit la THYMOSINE BETA 4, produit non commercialisé en France agissant sur le système musculo squelettique et notoirement réputé pour son utilisation dans le dopage sportif, dont l'entraîneur Yann-Marie PORZIER prétend n'avoir pas connaissance, contestant même la régularité des résultats d'analyse, tout en produisant une attestation de sa sœur qui aurait entreposé ledit produit dans ses locaux ;

Qu'en conséquence, l'entraîneur Yann-Marie PORZIER n'apparaît pas se tenir suffisamment précisément informé des personnes manipulant et/ou entreposant des produits dans son établissement et de la nature desdits produits, et n'est pas en mesure de garantir que ce produit n'a pas été administré à l'un de ses pensionnaires ;

Attendu par ailleurs, qu'en vertu de l'article 198 et de l'annexe 15 § d) du Code des Courses au Galop l'entraîneur doit pour chaque traitement nécessitant l'utilisation d'un ou plusieurs produits entrant dans l'une des catégories de substances prohibées, être en possession d'une ordonnance qu'il doit être en mesure de présenter au moment d'un contrôle ;

Attendu que la THYMOSINE BETA 4 appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur le système musculo squelettique, publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que pour tout traitement de cet ordre, l'entraîneur Yann-Marie PORZIER aurait donc dû disposer d'une prescription vétérinaire ;

Attendu que s'agissant en l'espèce d'un produit non autorisé à la commercialisation en France, aucune ordonnance ne peut être produite par l'entraîneur Yann-Marie PORZIER, de sorte que l'infraction est caractérisée ;

Attendu en outre que selon les dispositions du I de l'article 224 du Code des Courses au Galop : « Constitue une faute disciplinaire tout comportement contraire au présent Code, aux règles professionnelles, ainsi que tout manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse et tout comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses même se rapportant à des faits extra-professionnels » ;

Attendu qu'il ressort des affirmations de la Fédération Nationale de Courses Françaises, de l'Ordre national des vétérinaires et de l'Agence de lutte contre le dopage que la THYMOSINE BETA 4 fait partie des substances susceptibles d'agir sur le système musculo-squelettique et qu'elle figure au nombre des substances entrant dans le champ des prévisions de l'arrêté interministériel du 2 mai 2011 relatif aux substances et aux procédés mentionnés à l'article L.242-2 du Code du sport, sous la rubrique « substances agissant sur le système musculo-squelettique telles que : anabolisants ; anti-inflammatoires non stéroïdiens ; myorelaxants ; sel d'or » ;

Qu'ainsi l'usage qui est fait de la THYMOSINE BETA 4 est à relier au dopage, et la présence d'une telle substance dans un établissement d'entraînement de chevaux ne peut qu'éveiller les soupçons ;

Que la détention de THYMOSINE BETA 4 dans un établissement d'entraînement de chevaux constitue donc un comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses ;

Attendu par ailleurs que la détection de ce produit sur les chevaux est difficile compte tenu de la brièveté du délai d'élimination de ses métabolites ;

Attendu en conséquence que la présence au sein de l'établissement de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER, qui est responsable de la nourriture, des conditions de vie et d'hébergement, et de la protection et de la sécurité des chevaux dont il a la garde, d'une substance qui ne fait l'objet d'aucune autorisation de commercialisation en France et agissant sur le système musculo-squelettique, dont le caractère dopant et interdit est avéré, constitue à la fois un manquement à la probité, à l'honneur et à la délicatesse, et un comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses ;

Que ce comportement ne peut être toléré et constitue une grave infraction à l'article 224 du Code des Courses au Galop ;

Qu'il y a donc lieu, dans ces conditions, au vu des éléments qui précèdent et des éléments du dossier, de sanctionner l'entraîneur Yann-Marie PORZIER, agréé par les Commissaires de France Galop en qualité d'entraîneur public et à ce titre responsable de son établissement d'entraînement, au vu des infractions précitées, en application des dispositions des articles 198, 201 et 224 du Code des Courses au Galop, en l'espèce, par une suspension de son agrément en qualité d'entraîneur public pour une durée de 6 mois ;

Qu'il y a de rappeler en outre que les frais (coût de l'analyse, frais de surveillance 24h/24h, frais de pension au CIRALE, intervention vétérinaire praticien, mission vétérinaire préleveur) soit la somme totale de 3 488.05 euros liés au test de Cox pratiqué à la demande de l'entraîneur Yann-Marie PORZIER sur le hongre ANGE D'AMOUR demeurent à la charge de celui-ci conformément aux dispositions de l'article 198 du Code des Courses au Galop ;

## **PAR CES MOTIFS :**

Agissant en application des dispositions des articles 198, 201, 213 et 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;  
Décident :

- de distancer le hongre ANGE D'AMOUR de la 1<sup>ère</sup> place du Prix d'ENGHIEN ;

Le classement est en conséquence devenu le suivant :

1<sup>er</sup> IDOL'S LAD ; 2<sup>ème</sup> NOANA ; 3<sup>ème</sup> FIAT LUX ; 4<sup>ème</sup> THE STOMP ; 5<sup>ème</sup> FOAM OF THE DAY ; 6<sup>ème</sup> MELODY DE BELLOUET ; 7<sup>ème</sup> SURELY TRY ;

- de maintenir l'interdiction de courir du hongre ANGE D'AMOUR en date du 26 mars 2015 et ce jusqu'à la fin du délai de 6 mois à compter de cette date ;
- de suspendre l'agrément en qualité d'entraîneur public ayant été délivré à M. Yann-Marie PORZIER pour une durée de 6 mois ;
- de mettre à la charge, comme mentionné dans le rapport d'étape, de M. Yann-Marie PORZIER la somme de 3 488.05 euros (coût de l'analyse, frais de surveillance 24h/24h, frais de pension au CIRALE, intervention vétérinaire praticien, mission vétérinaire préleveur) relative au test de Cox pratiqué à sa demande sur le hongre ANGE D'AMOUR conformément aux dispositions de l'article 198 du Code des Courses au Galop ;

Boulogne, le 2 juillet 2015

E. TASSIN - N. LANDON - D. LE BARON DUTACQ

# Décisions

## AUTEUIL

Jeudi 25 juin 2015

0006 176

Terrain souple

1090 237 **PRIX GERALD DE ROCHEFORT** 3.900 m  
(Haies)  
(L.)

85 000 € (40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 13.000 cette année et par 28.000 l'année dernière.

- |     |   |  |     |
|-----|---|--|-----|
| 950 | 3 | <b>Yoko</b> , h, b, 4 ans, par Android USA et Varangevilleoise (Cosmopolitan), 71 k, Mlle Alexandrine Berger ( <i>K Nabet</i> ), JP Gallorini (s)        | 1   |
| 985 | 1 | <b>Elmono</b> , h, al, 4 ans, par Epalo GER et Monareva [Montjeu (IRE)], 66 k, Mme Susan Angela Bramall ( <i>G Masure</i> ), F Nicolle                   | 2   |
| 950 | 7 | <b>Champ De Bataille</b> , h, gr, 4 ans, par Dream Well et La Champmesle (Turgeon USA), 71 k, Xavier Kepa ( <i>D Cottin</i> ), FM Cottin (s)             | 3   |
| 950 |   | <b>Tin Soldier</b> , h, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Everlast (Anabaa USA), 68 k, ♂, Jacques Seror ( <i>J Plouganou</i> ), M Seror            | 4   |
| 977 | 1 | <b>Auenwirbel GER</b> , m, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Auentime GER (Dashing Blade GB), 70 k, Passion Racing Club ( <i>S Carrere</i> ), G Macaire (s) | 5   |
| 928 | 2 | <b>Gars Bar Dine</b> , h, 4 ans, 69 k, Mme SA Bramall ( <i>B Lestrade</i> ), F Nicolle   | 6   |
| 928 | 5 | <b>Honneur Au Roi</b> , h, 4 ans, 67 k, Ecurie de la Verte Vallee ( <i>A Acker</i> ), S Foucher  | 7   |
| 950 |   | <b>Nicknos</b> , h, 4 ans, 67 k, Ecurie Zingaro ( <i>Mlle N Desoutter</i> ), Mlle I Gallorini  | arr |

8 partants ; 18 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 037 €

Certif. vétérinaire : *Rock The Race*.

1 long 1/4, 4,5 long, nez, 4,5 long, 3/4 long, 8 long.

40 800 € - 20 400 € - 11 900 € - 8 075 € - 3 825 €

Primes aux éleveurs :

6 120 € Georges Prunier, Mme Maryse Prunier.

3 060 € Pierre Julienne.

1 785 € Ecurie Maulepaire.

1 211 € Sca Elevage de Tourgeville, Mme Hilary Erculiani.

573 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.

Temps total : 04'46"10

Le hongre ROCK THE RACE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

A l'issue du Prix Gérald de Rochefort, les Commissaires de courses ont été saisis d'un incident survenu dans les écuries ;

Les Commissaires ont recueilli les observations des Docteurs Isabelle QUIZIEN et Hakim BELAS ;

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 211 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le Docteur Isabelle QUIZIEN a déclaré que le hongre TIN SOLDIER ayant commencé à faire un malaise en rentrant aux balances au niveau des écuries et plus précisément du contrôle vétérinaire, elle a demandé au jockey Jonathan PLOUGANOU de descendre et au personnel de l'écurie d'amener le hongre dans le premier rond en herbe situé dans les écuries.

Le hongre ayant un problème respiratoire, elle a demandé à la représentante de l'écurie de lui apporter un seau d'eau et un licol afin de le débarrasser ce qui lui permettra de mieux respirer.

Monsieur Mickael SEROR, entraîneur du hongre, est alors intervenu, souhaitant quant à lui le faire trotter, estimant mieux le connaître ; il avait déjà

manifesté des problèmes respiratoires après une course. Le Docteur QUIZIEN lui a répondu qu'il n'était pas possible de le ramener sur la piste, qu'il risquait de tomber, qu'il fallait au contraire le rafraîchir et continuer de le marcher sur l'herbe.

Monsieur SEROR a alors contesté le traitement apporté par le vétérinaire et eu des propos insultant à son encontre.

Attendu que le Docteur Hakim BELAS a également déclaré que constatant que le Docteur Isabelle QUIZIEN se faisait agresser verbalement dans les écuries devant les professionnels et le public présent, que le Docteur ne pouvait de ce fait pas s'occuper pleinement du hongre, il est intervenu tentant de calmer Monsieur SEROR.

Le ton est alors monté très haut, Monsieur SEROR tentant de lui donner un coup de tête.

Monsieur SEROR a alors quitté les écuries.

Attendu que M. Mickael SEROR a déclaré qu'il reconnaissait les faits et les propos injurieux qu'il a tenu, mais estimait qu'en qualité d'entraîneur du hongre, il en était le gardien et donc responsable des traitements à administrer.

Le hongre ayant un problème respiratoire connu, il estimait mieux connaître l'attitude à adopter dans le cas présent.

Il n'admettait pas, sous prétexte qu'il était jeune et non vétérinaire, que les Vétérinaires de service lui imposent la façon de gérer le malaise du hongre. Monsieur Mickael SEROR a également déclaré qu'il refusé de présenter ses excuses aux Docteurs QUIZIEN et BELAS.

Attendu que les dispositions de l'article 224 du Code des Courses au Galop précisent notamment que constitue une faute disciplinaire tout comportement contraire au présent Code, aux règles professionnelles, ainsi que tout manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse et tout comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses même se rapportant à des faits extra-professionnels ; Que toute faute disciplinaire peut donner lieu à l'application des sanctions disciplinaires prévues au présent Code, les plus appropriées selon la gravité de l'infraction, à l'exception de la peine d'amende lorsqu'il s'agit de faits extra-professionnels ; que la faute disciplinaire est selon le cas soumise à l'appréciation des Commissaires de courses ou des Commissaires de France Galop ; Que si la faute disciplinaire a été commise sur un hippodrome à l'occasion d'une réunion de courses, les Commissaires de courses prononcent immédiatement la sanction à condition que l'intéressé ait été entendu, à moins qu'ils n'estiment devoir transmettre le dossier aux Commissaires de France Galop, selon la gravité de la faute ;

Attendu que les dispositions de l'article 39 du Code des Courses au Galop prévoient que

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et des explications recueillies que M. Mickael SEROR a eu un comportement irrespectueux et insultant sur l'hippodrome d'AUTEUIL le jeudi 25 juin 2015 à l'égard du Docteur Isabelle QUIZIEN, étant observé qu'il a également menacé physiquement le Docteur Hakim BELAS ;

Attendu qu'un tel comportement, à l'occasion d'une réunion de courses publiques, de la part d'une personne titulaire d'un agrément délivré par les Commissaires de France Galop, ne saurait être toléré, étant observé que ce comportement constitue un manquement à la délicatesse et peut en outre porter atteinte à la sécurité des personnels employés sur un hippodrome à l'occasion d'une réunion de courses publiques ;

Que ce comportement intolérable et inacceptable de M. Mickael SEROR, constaté sur l'hippodrome d'AUTEUIL le jeudi 25 juin 2015, doit être sévèrement sanctionné ;

Attendu que le comportement grave de M. Mickael SEROR constitue en effet, aux termes des articles 22, 216 et 224 du Code des Courses au Galop, une faute disciplinaire qui doit être sévèrement sanctionnée, en l'espèce, par une amende de 1000 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner M. Mickael SEROR par une amende de 1000 euros ;

Paris, le 25 Juin 2015

Jean Pierre COLOMBU - Thierry ADENOT - Nicole BRAEM - Christophe RIOM

# Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

## DAX

0516 183

Jeudi 2 juillet 2015

Commissaires de courses : Olivier de LA GAROULLAYE - Sylvie DARTENUCC - Timothy ROBINSON

### 1122 3822 PRIX DU FAUBOURG DU SABLAR 3.500 m (Haies. - Femelles)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.  
Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 3.500. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 969 1 **Bonne Maman**, f, ab, 4 ans, par Coastal Path GB et Line Saj (Dhaudevi), 71 k, Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), G Macaire (s) 1
- 26 **Champ D'Honneur (GB)**, f, b, 4 ans, par Champs Elysees GB et Marla GER (Pentire GB), 68 k (66 k), Ecurie Zingaro (*CE Flannelly*), Mlle I Gallorini 2
- 1008 2 **Doctor Idole**, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Idole Des Cotieres (Villez USA), 67 k (65 k), Marcel Basset (*L Conan*), G Macaire (s) 3
- 845 4 **Baila De Garenne**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Assessor IRE et Nectarine De Garenne (Panoramic GB), 66 k (64 k), Fabian Cellier (*J Agostini*), F Cellier 4
- 1053 3 **Verryligne**, f, bf, 4 ans, par Martaline GB et Little One [Nombre Premier (GB)], 71 k, Patrick Marechal (*G Masure*), F Nicolle 5
- 898 **Ladygaya**, f, 4 ans, 68 k (66 k), R Avial Sanchez (*H Rodriguez Nunez*), R Avial Lopez 6
- 1073 **Peluche Noire**, f, 4 ans, 66 k, Mme M Daugreilh (*G Olivier*), Y Fouin (s) **tbé**

7 partants ; 28 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 785 €  
Sans motif : *Bayadere*.

1/2 long, 10 long, 15 long, nez, 10 long.  
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :  
1 512 € Haras de Saint-Voir.  
756 € Scea L'Aubay, Mickley Stud, Mlle Nicola Kent.  
441 € Marcel Basset.  
299 € Philippe Beaujean.  
141 € Cedric Verry.

Temps total : 04'17"30

### 1123 3821 PRIX DU PARC DES BAINOTS 3.500 m (Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.  
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 941 4 **Baboukas**, h, b, 3 ans, par Voix Du Nord et Dedale (Turgeon USA), 73 k (71 k), Ecurie Sagara (*S Carrere*), G Macaire (s) 1
- 943 5 **Kirtan**, h, bb, 3 ans, par Muhaymin USA et Seinfeld (Solid Illusion USA), 67 k, Ecurie Jarlan (*G Olivier*), L Cadot 2
- 902 4 **Etoile Des As**, f, b, 3 ans, par Voix Du Nord et Desiree Des As [Kaldou Star (GB)], 66 k, Ortet (s) (*D Lesot*), J Ortet (s) 3
- 906 **Yanchop**, h, b, 3 ans, par Muhaymin USA et Kadance Blue [Anabaa Blue (GB)], 66 k, Olivier Lassalle (*G Masure*), F Nicolle 4

**Semaine Sainte**, f, bb, 3 ans, par Saint Des Saints et Royale Rockeuse (Laveron GB), 64 k, Michel-Andre Tessier (*K Nabet*), G Macaire (s) 5

979 **Belle Du Bresil**, f, 3 ans, 68 k (66 k), Ecurie Zingaro (*CE Flannelly*), Mlle I Gallorini 6

**Sweet Business**, f, 3 ans, 64 k (62 k), Mme MIC Smadja (*F Garnier*), CH Gourdain (s) **arr**

1056 **Pokelanice**, h, 3 ans, 70 k (68 k), ♂, C Chenu (s) (*F Mouraret de Vita*), C Chenu (s) **tbé**

8 partants ; 39 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 546 €  
1 long, 3 long, 3,5 long, 11 long, 3 long.  
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :  
1 512 € Robin Van Haaren, Mme Evelyne Van Haaren.  
756 € Ecurie Jarlan.  
441 € Edgar Van Haaren.  
299 € Alain Chopard.  
141 € Philippe Mehat.

Temps total : 04'18"50

## AIX-LES-BAINS

0701 186 Dimanche 5 juillet 2015

Commissaires de courses : Eric PALLUAT de BESSET - Thierry RAVIER - Olivier de SEYSSEL - Christian MAILLARD

### 1124 3789 PRIX ASSIER - PRIX DU SALEVE 3.800 m (Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.  
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 11.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

930 3 **Bambi Du Noyer**, h, bb, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Zouk Wood USA (Woodman USA), 69 k, Gerald Laroche (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1

1041 1 **Bain De Soleil**, h, bf, 4 ans, par Coastal Path GB et Place Au Soleil (Tremolino USA), 71 k (69 k), Aymar de Seroux (*P Lucas*), A Adeline de Boisbrunet 2

1041 **Easy Risk**, f, b, 4 ans, par My Risk et Entre Deux Mers (Saint Estephe), 64 k (65 k), Gilles Delepau (*A Betron*), S Eveno 3

1041 **Fortuinna**, f, bb, 4 ans, par Lawman et Queen Of The Game (IRE) [Montjeu (IRE)], 64 k (65 k), Bernard Goudot (*M Pitart*), B Goudot (s) 4

4 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 848 €  
Eng. sup. : *Easy Risk*

Sans motif : *Nisiotiko, Oihan Chop*.  
3,5 long, 13 long, 20 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 €

Primes aux éleveurs :  
1 512 € Mme Josiane Dubief.  
756 € Haras de Saint-Voir.  
441 € Mlle Delphine Delacroix.  
299 € Paul Nataf, Enrico Ciampi, Claudio Marzocco, Luca Marzocco.

Temps total : 04'22"80

1125	3790	<b>GRAND STEEPLE-CHASE D'AIX LES BAINS</b> (Steeple-Chase)	4.300 m
26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 12.000 ni reçu 25.000 (victoires et places). <b>Poids : 66 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.			
1064	1	<b>Urgent De Gregaine</b> , h, b, 7 ans, (AQ), par Truth Or Dare GB et Hispanie (Bad Conduct USA), 71 k, Arnaud Rasquier ( <i>F de Giles</i> ), E Clayeux (s)	1
888	4	<b>Skellig Michael</b> , h, bb, 5 ans, par Saint Des Saints et Skellig Mist (Sleeping Car), 69 k, John-Dawson Cotton ( <i>H Jumelle</i> ), G Macaire (s)	2
998	2	<b>Valerio Bleu</b> , h, al, 6 ans, (AQ), par Network GER et Locomotive Bleue (Eccossais), 71 k, ♂, Ortet (s) ( <i>D Lesot</i> ), J Ortet (s)	3
998	1	<b>Lory Shaan</b> , f, b, 6 ans, par Shaanmer (IRE) et Lorine Marie (Northern Crystal (GB)), 69 k, Chenu (s) ( <i>A Betron</i> ), C Chenu (s)	4
959	1	<b>Saint Tiep</b> , h, gr, 9 ans, (AQ), par Dom Alco et Jaltiepy (Monjal), 71 k, Jean-Claude Zentz ( <i>B Lestrade</i> ), G Macaire (s)	5
5 partants ; 25 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 377 €			
2 long, 5 long, 6 long, loin.			
12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 € - 1 170 €			
Primes aux éleveurs :			
1 872 € Guillaume Neyrand.			
936 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Mme David Thomlinson.			
546 € Patrice Vacher, Mme Regine Vacher.			
370 € Mme Gerard Chenu, Gerard Chenu.			
175 € Michel Contignon.			
Temps total : 05'20"40			

## CASTERA-VERDUZAN

0511 186

Dimanche 5 juillet 2015

Commissaires de courses : Michel BRUSTY - Christian LACROIX - Claude SENTEX - Christine LE GOFF

1126	3988	<b>PRIX MAISADOUR</b> (Steeple-Chase. - A réclamer)	3.800 m
11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , mis à réclamer pour 6.000, 7.000 ou 8.000. <b>Poids : 68 k.</b> Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k., pour 8.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.			
<b>Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.</b>			
1007	3	<b>Kalin Des Cotieres</b> , h, al, 10 ans, par Ski Chief USA et Speed Des Cotieres (General Holme USA), 72 k (68 k), (8.000), Marcel Basset ( <i>C McCormack</i> ), G Macaire (s)	1
690	2	<b>Roi De Bellevue</b> , m, b, 5 ans, par Forestier et Speed Crisellia (Saint Preuil), 74 k (70 k), (8.000), Fernand Chambard ( <i>T Chevillard</i> ), F Nicole	2
499	3	<b>Vittorio Celina</b> , h, b, 6 ans, par Until Sundown USA et Valquiria (Son Of Silver GB), 70 k, (6.000), Mme Heidie Cadot ( <i>G Olivier</i> ), L Cadot	3
	4	<b>Sorelite</b> , f, bf, 5 ans, par Indian Rocket GB et Sorgue USA [Septieme Ciel (USA)], 68 k (64 k), (7.000), Mme Loetitia Saint Martin ( <i>F Mouraret de Vita</i> ), JP Daireaux	4
1038	5	<b>Therefore</b> , h, b, 9 ans, par High Chaparral IRE et Universelle USA (Miswaki USA), 72 k, (8.000), ♂, Yves Lemonnier ( <i>J Plouganou</i> ), Y Lemonnier	5
5 partants ; 18 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 107 €			
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €			
Primes aux éleveurs :			
792 € Marcel Basset.			
396 € Fernand Chambard.			
231 € Gerard Prezeau, Mme Monique Prezeau.			
156 € Pierre Ducos, Samuel Portier Ducos.			
74 € Paul Nataf.			
Temps total : 04'52"80			

1127	3987	<b>PRIX DES BENEVOLES</b> (Steeple-Chase)	3.800 m
14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.			
Pour tous poulains et pouliches de <b>4 ans</b> , n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 7.000 (victoires et places). <b>Poids : 66 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (Victoires et places) : 1 k. par 1.000.			
<b>Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.</b>			
	1	<b>Bien Placee</b> , f, gr, 4 ans, par Irish Wells et Euil Eagle (Saint Preuil), 64 k (62 k), Mme Patrick Papot ( <i>S Carrere</i> ), G Macaire (s)	1

1041	3	<b>Version Soft</b> , h, af, 4 ans, par Kapgarde et Virgata (Turgeon USA), 66 k (65 k), Pierre-Louis Balsan ( <i>C McCormack</i> ), G Macaire (s)	2
991	3	<b>Lucky Drop</b> , h, gr, 4 ans, par Kendargent et Lina Drop (Tremolino USA), 67 k (65 k), Jean-Louis Dehez ( <i>M Brethous</i> ), JL Dehez	3
1045	4	<b>Bienvenu A Auteuil</b> , h, b, 4 ans, par Policy Maker (IRE) et Laeti's Music (Kapgarde), 66 k (64 k), ♂, Ortet (s) ( <i>E Labaisse</i> ), J Ortet (s)	4
1045	3	<b>Oscarino Vega</b> , h, b, 4 ans, par Rashbag GB et Reine De La Vega (Turgeon USA), 67 k (65 k), ♂, Ortet (s) ( <i>F Mouraret de Vita</i> ), J Ortet (s)	5
5 partants ; 23 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 231 €			
2,5 long, 3/4 long, 5,5 long, 5,5 long.			
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €			
Primes aux éleveurs :			
1 008 € Mme Benoit Gabeur.			
504 € Ecurie Haras des Marais.			
294 € Guy Pariente.			
199 € Jean Camdeborde.			
94 € Haras de la Vega.			
Temps total : 04'51"70			
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mickaël BRETHOUS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 45euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache.			

1128	3989	<b>PRIX DE L'ARMAGNAC</b> (Steeple-Chase-Cross-Country)	4.300 m
------	------	--	---------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.500, les 6 ans n'ayant pas reçu 6.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

1044	2	<b>Sairastar</b> , f, b, 5 ans, par Agnes Kamikaze JPN et Alize Des Parcs (Denham Red), 66 k, Arnaud Chaille-Chaille ( <i>F Pamart</i> ), A Chaille-Chaille	1
854	5	<b>As Solitaire</b> , h, b, 5 ans, par Loup Solitaire USA et Very Cad (Cadoudal), 69 k, Pascal Journiac ( <i>R Julliot</i> ), P Journiac	2
	3	<b>Summer Creek</b> , h, br, 6 ans, par Brier Creek USA et Kennaaly (Medaaly GB), 68 k, Yves Lemonnier ( <i>J Plouganou</i> ), Y Lemonnier	3
	4	<b>Mendigo</b> , h, bb, 5 ans, par Ungaro GER et Maitresse Mam'bo (Sky Lawyer), 66 k, Jean-Yves Corduan ( <i>C Corduan</i> ), JY Corduan	4
870	-	<b>Actydona</b> , f, 5 ans, 66 k, Mme AS Bernier ( <i>M Mingant</i> ), D Bernier	-
1047	4	<b>Vitavi D'Albain</b> , f, 6 ans, 66 k (64 k), M Grain ( <i>F Mouraret de Vita</i> ), M Grain	dér
6 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 379 €			
Sans motif : <i>Astral De Garenne, Odysse D'Anjou.</i>			
1,5 long, 3,5 long, 6,5 long.			
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 €			
Primes aux éleveurs :			
936 € Manuel Arias.			
468 € Eric Prezelin, Mme Magalen Bryant, Denis Baer, Ecurie du Chene.			
273 € Xavier Le Stang, Mme Anelly Le Toux, Mme Katia Gayton, Mickaël Baller.			
185 € Eric Sourbe.			
Temps total : 05'35"60			

1129	3990	<b>PRIX DU CHATEAU DE LAVARDENS</b> (Steeple-Chase-Cross-Country)	4.300 m
------	------	--	---------

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

	1	<b>Tao Du Bearn</b> , h, b, 8 ans, (AQ), par French Glory IRE et Gird Du Bearn (Sarpedon), 66 k, Valery Demory ( <i>R Julliot</i> ), P Journiac	1
1043	5	<b>Rumpy Pumpy Marsal</b> , h, b, 10 ans, (SF), par Solido et Guiguite Du Pots [Marasali (GB)], 67 k, Arnaud Chaille-Chaille ( <i>F Pamart</i> ), A Chaille-Chaille	2
809	3	<b>Expeditif</b> , h, b, 7 ans, par Execute et Queen Prospect (Diamond Prospect USA), 67 k, Marc Nicolau ( <i>C Corduan</i> ), M Nicolau	3
1101	4	<b>Bernburg</b> , h, b, 12 ans, par Cricket Ball USA et Astrelia [Full Of Stars (GB)], 74 k (72 k), Mlle Aurore Pelletant ( <i>E Labaisse</i> ), Mlle A Pelletant	4
778	5	<b>Sarika</b> , h, b, 9 ans, (AQ), par Grand Tresor et Arika (Le Riverain), 75 k, ♂, Mlle Hannah Jones ( <i>G Olivier</i> ), J Piednoel	5
382	6	<b>Quintessence</b> , f, 6 ans, 66 k (68 k), L Chabot ( <i>J Plouganou</i> ), L Chabot	6



**1004 Prionamix**, h, 7 ans, 67 k, Ecurie Challenger (*M Mingant*), D arr  
Bernier  
**Kahya Ville**, f, 9 ans, 64 k (63 k), Y Lemonnier (*M Brethous*), tbé  
Y Lemonnier  
8 partants ; 15 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 86 €  
nez, 1/2 long, 1,5 long, 2,5 long.  
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €  
Primes aux éleveurs :  
1 008 € Eric Prezelin, Jean Renaudin.  
504 € Mlle Sandrine Trentani, Gerard Davrainville.  
294 € Andre Mestre.  
199 € Suc. Claude Vigneau.  
94 € Peter Drew Jones, Tobias Jones, Mme Sally Jones.  
Temps total : 05'30"40

## COMBREE

0211 186

Dimanche 5 juillet 2015

Commissaires de courses : Laurent THIBAUT - Michel THIBAUT -  
Christian FLEURIE - Philippe STEIN

**1130** <sup>3984</sup> **PRIX HENRI DE LA GAROULLAYE** **3.800 m**  
(Steeple-Chase - Femelles)

**10 000 €** (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.  
Pour juments de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 4.000 en  
steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans, 67 k.**  
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases  
(victoires et places) : 1 k. par 1.200 depuis le 1er janvier de l'année dernière  
inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante  
courses recevront 2 k.**

**345 Lena Moon**, f, b, 6 ans, par Tirwanako et Evamoon (River Bay 1  
USA), 71 k (69 k), Andre Bocquet (*J Pay*), A Bocquet  
**1052** <sup>5</sup> **Argance**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et La Caleche Des 2  
Dames (Sleeping Car), 72 k, Philippe Peltier (*O Jouin*),  
PH Peltier  
**Vindjka Du Lin**, f, b, 6 ans, (AQ), par Della Francesca USA et 3  
Fidjie Du Lin (En Calcat), 67 k (65 k), Jean-Pierre Trinquier  
(*G Dumont*), JP Trinquier  
**685** <sup>5</sup> **Miss Clelyvoli**, f, al, 5 ans, par Clely et Klassical (Kingsalsa 4  
USA), 65 k (63 k), Stephane Seignoux (*B Roldo*), Mme  
V Seignoux  
**Jody De La Motte**, f, b, 6 ans, par Visionary et Jade De La 5  
Motte (Bojador), 67 k (65 k), ♂, Viel (s) (*T Viel*), L Viel (s)  
**1035 Kerys**, f, 6 ans, 67 k, G Joubin (*Y Lecourt*), J Merienne d.r  
**1050 Princesdulimesles**, f, 5 ans, 75 k (73 k), ♂, P Pelmoine tbé  
(*E Rongere*), W Menuet  
**1022 Enimie**, f, 5 ans, 71 k (69 k), Mme C Geffray (*N.W O'Driscoll*), tbé  
C Lecrivain  
**1033 Vivara D'Avril**, f, 6 ans, (AQ), 67 k (65 k), Ecurie Centrale tbé  
(*THO Gillet*), T Civel (s)

9 partants ; 24 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 114 €

11 long, 16 long, 3 long, loin.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Sci Cercy.  
360 € Raymond Chevreux, Mme Raymond Chevreux.  
210 € Mme Nathalie Trinquier, Jean-Pierre Trinquier.  
142 € Mme Eugene Masson, Mme Marion Tardif-Louvard.  
67 € Alain Moreau, Mme Murielle Moreau, Aurelien Moreau, Mlle Estelle Moreau.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur la dérobadé à  
de la jument KERYS (Yoann LECOURT) à mi parcours.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Yoann LECOURT les  
Commissaires ont maintenu le résultat considérant qu'il avait été fortement  
géné par le cheval en liberté.

**1131** <sup>3985</sup> **PRIX DES HOMMEAUX** **3.800 m**  
(Steeple-Chase)

**11 000 €** (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, de  
Pur-Sang, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu  
10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges  
accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et  
places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante  
courses recevront 2 k.**

**1026 Avel Mor Lambader**, h, gr, 9 ans, par Louveteau USA et 1  
Lyken Top (Saint Estephe), 66 k (64 k), Remy Nerbonne  
(*C Couillaud*), REMY Nerbonne  
**1003 Lugano**, h, gr, 6 ans, par Slickly et Helvetica (Cricket Ball USA), 2  
67 k, Eric Devos (*T Foucher*), A Le Clerc (s)  
**1009 Tout Est La**, h, b, 8 ans, par Poliglote (GB) et Sea Jewel 3  
(Diamond Shoal GB), 68 k, ♂, Jean-Louis Bertin (*R Bertin*),  
JL Bertin

**896 Tome Deux**, h, b, 7 ans, par Discover D'Auteuil et Page De 4  
Garde (Princeton), 66 k (64 k), Xavier Libbrecht (*G Dumont*),  
JM Jouteau  
**1033 Outlaw D'Ycy**, h, b, 5 ans, par Khalkevi IRE et Law Abiding 5  
(IRE) (Double Bed), 67 k (65 k), Ecurie Centrale (*Q Samaria*),  
T Civel (s)  
**Uranus Des Fosses**, h, 7 ans, 66 k, S Dory (*S Dory*), S Dory 6  
**Kabuto**, h, 5 ans, 66 k (64 k), ♂, J Seror (*S Thepaut*), 7  
REMY Nerbonne  
**Ultra Mag**, h, 7 ans, 68 k, S Dory (*C Gabard*), S Dory arr  
**Parfaikimo**, h, 8 ans, 66 k (64 k), C Lecrivain (*J Pay*), arr  
C Lecrivain  
**Icing Grey**, h, 11 ans, 66 k (64 k), L Viel (s) (*B Roldo*), L Viel (s) arr  
**965** <sup>1</sup> **Anaa Delsca**, f, 5 ans, 68 k, J Zuliani (*Y Lecourt*), J Zuliani d.r  
**Romeo De L'Ansaud**, h, 10 ans, 66 k (64 k), JY Binois tbé  
(*N.W O'Driscoll*), C Lecrivain

12 partants ; 36 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 160 €

Chev. élim. : Robin Du Mesnil.

Chev. retir. : Vertige De Loire.

17 long, 17 long, loin, 14 long, 8 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Dominique Fitamant, Mme Marie-France Fitamant.  
396 € Hubert Honore, Mme Claire Rouxel.  
231 € Haras de Saint-Voir.  
156 € Mlle Veronique Libbrecht, Xavier Libbrecht.  
74 € Jean-Joseph Pedron, Mme Anne de Preameneu.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête concernant la  
dérobade de la jument ANAA DELSCA à mi parcours.

Après examen du film de contrôle et audition de Yoann LECOURT les  
Commissaires ont maintenu le résultat de la course et n'ont pris aucune  
sanctions à l'égard du jockey Yoann LECOURT considérant qu'il avait fait le  
maximum pour éviter cette dérobadé.

**1132** <sup>3983</sup> **PRIX JEAN DE LA SAYETTE** **3.800 m**  
(Steeple-Chase)

**11 000 €** (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-  
chases, reçu une allocation de 3.000. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 70 k.**  
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires  
et places) : 1 k. par 1.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante  
courses recevront 2 k.**

**923 Polytiger**, h, al, 4 ans, par Hold That Tiger USA et Polynevees 1  
[Poliglote (GB)], 66 k, Andre Le Sollic (O Jouin), D Berra  
**954 Crazy About Her**, h, b, 5 ans, par Le Fou (IRE) et Trop Belle 2  
(Astarabad USA), 75 k (73 k), Philippe Cottin (*R Morgan Murphy*),  
P Cottin  
**1050 Vahiasha**, f, b, 5 ans, par Marshall et Vahia (Dancing Spree 3  
USA), 68 k (66 k), Dominic Mahe (*S Thepaut*), REMY Nerbonne  
**773 A Red Sea**, h, b, 5 ans, (AQ), par Denham Red et Kusea 4  
(Useful), 73 k (71 k), Christophe Plisson (*C Couillaud*), T Poche  
**1053** <sup>5</sup> **Tonitouz**, h, bb, 5 ans, par Tonitruant USA et Touzany 5  
(Africanus), 70 k (68 k), ♂, Leray (s) (*Mlle C Chevalier*),  
E Leray (s)  
**Rocky Cath**, h, 5 ans, 70 k (68 k), S Seignoux (*B Roldo*), Mme 6  
V Seignoux  
**1052 Aline De Beauchene**, f, 5 ans, (AQ), 68 k (66 k), J Lepage 7  
(*G Dumont*), J Lepage  
**1051 Balme D'Honneur**, h, 4 ans, 68 k, J Gendry (*Mr A Orain*), 8  
J Gendry  
**909 Belleville**, h, 4 ans, (AQ), 66 k (65 k), Ecurie Centrale tbé  
(*Q Samaria*), T Civel (s)

9 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 183 €

3,5 long, 30 long, 3 long, 3 long, 3,5 long, 3/4 long, 19 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Daniel Cherdo.  
396 € Scea Ecurie Jc. Laisis.  
231 € Dominic Mahe, Mlle Pauline Mahe, Mlle Justine Mahe, Mlle Camille Mahe.  
156 € Suc. Jean Gondouin, Mme Francoise Gondouin, Etienne Leenders, Mme Etienne  
Leenders.  
74 € Eric Leray.

**1133** <sup>3986</sup> **PRIX GEORGES THIBAUT** **3.800 m**  
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

**10 000 €** (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant  
pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière  
inclus, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.**  
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases  
(victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante  
courses recevront 2 k.**

- 905 Alary De L'Ecu**, f, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Halory De L'Ecu [Garde Royale (IRE)], 64 k (62 k), Ecurie Centrale (THO Gillet), T Civel (s) 1
- 1101 5 Vagabond Du Doubs**, h, b, 6 ans, (AQ), par Prince Kirk (FR) et Julia D'Ex (Kadaiko), 68 k, ♂, Guy-Jean Hamon (O Jouin), PH Peltier 2
- 1043 Vazi Lulu**, h, al, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Karella (Lute Antique), 68 k (66 k), ♂, David Lumet (Mlle C Chevalier), E Leray (s) 3
- Vingt Roses**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Until Sundown USA et D'Une Rose (Ghost Buster's), 67 k (65 k), Jean-Yves Binois (N.W O'Driscoll), C Lecrivain 4
- 674 5 Village**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Robin Des Pres et Elfa (Carmont), 66 k (64 k), Michel Rallu (G Dumont), M Rallu 5
- 5 partants ; 28 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 223 €  
 Sans motif : *Uranie De La Forest*.  
 3 long, 6,5 long, 4 long, loin.  
 4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €
- Primes aux éleveurs :  
 720 € Denis Legeard, Didier Leriche.  
 360 € Earl Detouillon Raphael Frederique.  
 210 € Suc. Rene Beaune.  
 142 € Scea Le Domaine, Jean-Yves Binois.  
 67 € Jean-Michel Rallu, Olivier Rallu.

## CORLAY

0108 186

Dimanche 5 juillet 2015

Commissaires de courses : Alain LE GUALES de MEZAUBRAN - Philippe GARIN - Joseph LE MEAUX - Pierrick LEPORT

### 1134 3977 PRIX KERGOLIO 3.900 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.  
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**  
 (On ne passe pas la banquette)

- 1005 2 Soleil Du Mou**, h, b, 9 ans, (AQ), par Lesotho USA et Viviane Du Mou (Tin Soldier), 70 k, Jerome Zuliani (A Le Courtois), J Zuliani 1
- 966 3 Ulyciane**, f, bf, 7 ans, (AQ), par Califet et Malyciane (Hellios USA), 68 k, Mme Anne-Sophie Bernier (T Beaurain), D Bernier 2
- 1054 4 Venus Dete**, f, bb, 6 ans, (AQ), par Nidor et Femme D'Honneur (Take Risks), 68 k, Jerry Planque (M Huet), J Planque 3
- 1002 5 True Journey**, h, b, 8 ans, (AQ), par True Brave USA et L'Odyssee (Beyssac), 68 k (66 k), Gilles Chaignon (A Moriceau), Gil Chaignon 4
- 964 1 Asti Du Domaine**, h, bm, 5 ans, (AQ), par Silver Cross et Odile De Neulliac (Turgeon USA), 71 k (69 k), Suc. Bernard Prunault (C Smeulders), XL Le Stang 5
- 1049 Uournoir**, h, 7 ans, (AQ), 66 k (64 k), ♂, F Guillossou (Mlle M Bouillon), F Guillossou arr
- 1018 2 Urbicus**, h, 7 ans, (AQ), 72 k, Mlle A Mahe (J Duchene), P Quinton (s) tbé
- Totonito**, h, 8 ans, (AQ), 67 k, D Berra (ANT Thierry), D Berra tbé
- 1003 4 Vri Lous Blun**, h, 6 ans, (AQ), 67 k, PH Le Caer (Mr J Batais), PH Le Caer tbé
- 858 5 Uppercut D'Albain**, h, 7 ans, (AQ), 66 k, ♂, T Chapalain (A Ciseil), A Le Clerc (s) tbé
- 955 5 Riflow Star**, h, 10 ans, (SF), 66 k, ♂, EL Desvaux (A Desvaux), EL Desvaux tbé
- 11 partants ; 37 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 241 €  
 4 long, 8 long, 3 long, 2,5 long.  
 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :  
 864 € Michel Blond.  
 432 € Mlle Claudine Bonsergent, Georges Bonsergent, Mme Georges Bonsergent.  
 252 € Daniel Toubanc, Eric Toubanc, Mme Claudine Toubanc.  
 171 € Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.  
 81 € Didier Gallet.

### 1135 3978 PRIX LE GUALES DE MEZAUBRAN 4.500 m

(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.  
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.  
 (On ne passe pas la banquette)  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 887 Garden Du Fouquet**, h, b, 7 ans, par Kapgarde et Pourlavie (Epervier Bleu GB), 66 k, Jerome Follain (A Ciseil), J Follain 1
- 1058 1 Ultrason**, h, b, 7 ans, (AQ), par Kapgarde et Nonita De Clerval (Nononito), 70 k, Joel Chaîneau (S Paillard), E Leray (s) 2
- 1005 3 Solkap**, h, bf, 9 ans, (AQ), par Kapgarde et Solaine (Pot D'Or), 70 k, Gilles Chaignon (A Desvaux), Gil Chaignon 3
- 1005 4 Vice Roi Georges**, h, b, 6 ans, (AQ), par Assessor IRE et Jack Line (Conyers USA), 68 k, Jean-Philippe Schaller (M Huet), J Planque 4
- 1049 Belvet**, h, b, 8 ans, par Vettori IRE et Belle Indifference (Kendor), 66 k (64 k), ♂, Xavier Le Stang (S Dauve), X Le Stang 5
- 1003 Valsulona**, f, 6 ans, (AQ), 64 k (63 k), P Le Gloannec (C Smeulders), XL Le Stang 6
- 1005 1 Le Falafre**, h, 7 ans, 68 k, D Lenfant (Mr E Fouquet), D Lenfant arr
- Uriama Du Houx**, h, 7 ans, 66 k (64 k), ♂, F Guillossou (Mlle M Bouillon), F Guillossou arr
- 915 Twistess De Loriol**, f, 8 ans, 67 k, N Paysan (C Lefebvre), N Paysan tbé

9 partants ; 32 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 243 €  
 Sans jockey : *Quantz*.

1/2 long, 1,5 long, 2,5 long, loin, 15 long.  
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Rene Majorcryk.  
 468 € Philippe Lamotte D'Argy.  
 273 € Gilles Chaignon.  
 185 € Mme Georges-Jean Pelot, Georges-Jean Pelot, Sebastien Pelot.  
 87 € Arsene Le Madec, Suc. Denise Le Madec.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Fabrice GUILLOSSOU par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre URIAMA DU HOUX n'étant pas conformes.

### 1136 3980 GRAND ST-CH-CROSS-COUNTRY DE CORLAY - PRIX CARCARADEC 5.600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.  
 Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.  
**La course sera précédée d'un défilé.**

- 856 2 Kiss Delacour**, h, b, 7 ans, par Le Balafre et Kiva De La Vallee (Dress Parade IRE), 69 k, Jerome Follain (ANT Thierry), J Follain 1
- 989 Sergent Collins**, h, bf, 9 ans, (AQ), par Colonel Collins USA et Mylaine (Legend Of France USA), 69 k, Gilles Chaignon (A Desvaux), Gil Chaignon 2
- 769 2 Kapville**, h, b, 8 ans, par Kapgarde et Ville Eagle (Ville USA), 73 k, ♂, Comte Antoine-Audoine Maggiar (T Beaurain), E Leenders 3
- 388 4 Pasquini Rouge**, h, bb, 7 ans, par Passing Sale et Scevolia (Dom Pasquini), 70 k, Ecurie des Dunes (J Duchene), P Quinton (s) 4
- 989 Racoleur**, h, gr, 10 ans, (SF), par Fragrant Mix (IRE) et Gracieuse D'Aron (Video Rock), 68 k, Dominique Delorme (D Delorme), D Delorme 5
- 1011 5 Reventful**, h, 10 ans, (SF), 68 k, H Josse (S Paillard), E Leray (s) 6
- 631 3 Uniment**, h, 7 ans, (AQ), 69 k, ♂, E Leray (s) (Mr B Caron), E Leray (s) 7
- 989 1 Quality John**, h, 11 ans, (SF), 69 k, B Le Regent (Mr F Tett), C Le Galliard (s) arr
- 989 5 Desirer**, h, 9 ans, 67 k, D Louis (Mr E Fouquet), E Lecoiffier tbé
- 1061 5 Villa Francesca**, f, 6 ans, 65 k, W Menuet (C Lefebvre), W Menuet tbé

10 partants ; 28 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 677 €  
 2 long, loin, 1 long, 2,5 long, loin, 5 long.  
 21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 € - 1 980 €

Primes aux éleveurs :

- 3 168 € Yves Thomas.  
 1 584 € Gilles Chaignon.  
 924 € Michel Le Baron.  
 627 € Scea Haras des Rouges.  
 297 € Mme Karine Perreau.

### 1137 3979 PRIX OLLITRAULT-DURESTE 4.500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.  
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

1004	2	<b>Print Night</b> , h, al, 12 ans, (SF), par April Night et Grande Folle (Highlanders), 68 k, Mme Philippe Chemin ( <i>S Paillard</i> ), P Chemin	1
1049		<b>Unsurix</b> , h, gr, 7 ans, (AQ), par Al Namix et Basilia (Mont Basile), 70 k, Ecurie Mirande ( <i>T Beauvain</i> ), Mme I Pacault	2
1004	1	<b>Sleeping Dor</b> , h, bb, 8 ans, par Sleeping Car et Janidor (Pot D'Or), 71 k, Olivier Brasme ( <i>ANT Thierry</i> ), J Follain	3
1004	3	<b>Sun Sky Blue</b> , h, gr, 8 ans, par Urgent Request IRE et Middle East [Akarad (FR)], 68 k, Tony Gamiette ( <i>A Cisel</i> ), G Mousnier	4
833	2	<b>Saint Macaire</b> , h, b, 9 ans, par Saint Des Saints et Ty Mat (Panoramic GB), 72 k (70 k), Mme Patrick Papot ( <i>L Conan</i> ), G Macaire (s)	5
851	3	<b>Pacha Tresor</b> , h, 12 ans, (SF), 68 k (66 k), ♂, Mme P Chemin ( <i>J Lebrun</i> ), P Chemin	6
1004		<b>Star De La Plesse</b> , f, 12 ans, 64 k, Suc. B Prunault ( <i>Mr F Tett</i> ), XL Le Stang	7
954		<b>Antoine IRE</b> , h, 6 ans, 68 k, ♂, A Radu ( <i>D Delorme</i> ), D Delorme	8
800	2	<b>Beau Plumier</b> , h, 8 ans, 69 k, X Libbrecht ( <i>A Desvaux</i> ), GIL Chaignon	tbé
1104		<b>Voyage A Venise</b> , h, 7 ans, 66 k, JEAN Chapdelaine ( <i>Mr E Fouquet</i> ), JEAN Chapdelaine	tbé

10 partants ; 20 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 138 €  
Sans motif : *Softy*.  
1/2 long, courte encolure, courte encolure, 8 long, 15 long, 10 long, loin.  
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €  
Primes aux éleveurs :  
864 € Michel Lemiere, Gerard Jouenne.  
432 € Scea Haras de Mirande.  
252 € Christian Cannesson.  
171 € Mme Joelle Ventre, Jean-Yves Payet Descombes.  
81 € Paul Jaunasse, Bernard Bohan.

## NORT-SUR-ERDRE

0139 186

Dimanche 5 juillet 2015

Commissaires de courses : Gilles TARTOUE - Jacqueline de PONTBRIAND - Pascal FORGET - Michel DUHILL

1138	3982	<b>PRIX ANDRE BONNIN</b> (Steeple-Chase. - A réclamer)	4.300 m
------	------	---	---------

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 6.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

1092		<b>Starimperial</b> , h, al, 8 ans, par Starborough GB et L'Imperialis (Apeldoorn), 68 k (64 k), (6.000), Ecurie de la Verte Vallée ( <i>K Deniel</i> ), S Foucher	1
963		<b>Saint Goustan</b> , f, b, 8 ans, par Zero Problemo IRE et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 68 k, (6.000), Albino Bassi ( <i>L Salignac</i> ), A Le Clerc (s)	2
1102		<b>Di Nascoto</b> , h, b, 7 ans, par Panoramic GB et Fatimas Fate (Galletto), 68 k, (6.000), Daniel Lassaussaye ( <i>R Bonnet</i> ), G Lassaussaye	3
1031		<b>Philiaccio</b> , h, b, 12 ans, par Robin Des Pres et Philycia USA (Lydian), 68 k, (6.000), ♂, Jean-Louis Bertin ( <i>Mr J Delaunay</i> ), JL Bertin	4
1108	5	<b>Ugenie D'Angron</b> , f, b, 7 ans, (AQ), par Visionary et Jenny D'Angron (Grand Tresor), 66 k (62 k), (6.000), ♂, William Menuet ( <i>B Huchede</i> ), W Menuet	5
963		<b>Le Meluflo</b> , h, 5 ans, 71 k (67 k), (9.000), JP Nicolas ( <i>S Piton</i> ), JP Nicolas	arr
815		<b>Bethleem</b> , h, 8 ans, 69 k, (7.000), ♂, R Brard ( <i>J Morel</i> ), P&F Monfort (s)	arr
		<b>My Love Lady</b> , f, 7 ans, 66 k, (6.000), O Poirier ( <i>P Paysan</i> ), O Poirier	tbé

8 partants ; 36 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 222 €  
9,5 long, 2 long, 30 long, 6 long.  
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €  
Primes aux éleveurs :  
792 € Mlle Delphine Lardot, Mlle Glwadis Lardot.  
396 € Albino Bassi.  
231 € Xavier Romet, Mme Sylvie Biget.  
156 € Pierre Julienne, Michel Thibault.  
74 € Ecurie D'Angron.

1139	3981	<b>PRIX DU HARAS DU SAZ</b> (Steeple-Chase)	3.500 m
------	------	--	---------

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

## Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

108		<b>Abdalack</b> , h, bf, 5 ans, (AQ), par Roli Abi et EpheseV (Useful), 68 k (66 k), Ecurie Patrick Boiteau ( <i>V Roisnard</i> ), A Chaille-Chaille	1
1029		<b>Mariane D'Anjou</b> , f, bf, 5 ans, par Network GER et Marquise D'Anjou (Freedom Cry GB), 66 k, Xavier Kepa ( <i>S Dehez</i> ), E Lecoiffier	2
1110	2	<b>Kap Gold</b> , h, b, 5 ans, par Goldneyev USA et Kaprika (Cadoudal), 69 k (67 k), Mlle Martine-Pascale Laborde ( <i>K Deniel</i> ), S Foucher	3
1053	2	<b>Anoutrois Du Clos</b> , h, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Kallie Du Bournez (Acteur Francais USA), 69 k, Jean-Luc Jeannin ( <i>M Danglades</i> ), L Godard	4
964		<b>Aulesbriats</b> , f, b, 5 ans, (AQ), par Le Balafré et Reghane (Ungaro GER), 64 k (62 k), Xavier-Louis Le Stang ( <i>S Piton</i> ), XL Le Stang	5
561	4	<b>Khalidor</b> , h, 5 ans, 69 k, ♂, JP Claudic ( <i>J Plumas</i> ), J Planque	arr
243		<b>Amour Des Brosses</b> , f, 5 ans, (AQ), 64 k, S David ( <i>J Morel</i> ), A Dupont	arr

7 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 147 €  
Sans jockey : *Passorrento*.  
30 long, 4 long, loin, 2,5 long.  
7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €  
Primes aux éleveurs :  
1 080 € Patrick Boiteau, Mme Patrick Boiteau.  
540 € Gildas Vaillant.  
315 € Pascal Noue, Mme Charlotte Thoreau.  
213 € E.a.r.l. Le Clos du Maine, Mme Jean Papin-Piron.  
101 € Xavier-Louis Le Stang, Jean-Claude Guenego.  
Le hongre PASSORRENTO a été déclaré non partant, aucun jockey ne pouvant remplacer le jockey Philippe PAYSAN.

## POMPADOUR

0540 186

Dimanche 5 juillet 2015

Commissaires de courses : Sylvie DUGAST - Marie-Cécile PARVEAU - Paquita PECOUT - Nicolas BOICHOT

1140	3994	<b>PRIX DOMINIQUE MARCILHACY</b> (Haies)	3.900 m
------	------	---	---------

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, gagné cette année en courses à obstacles. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500, cette année et par 3.000 l'année dernière.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

814	2	<b>Naghawika</b> , f, ab, 5 ans, par Loup Solitaire USA et Out Law D'Oc (Rahotep), 66 k (64 k), Arnaud Chaille-Chaille ( <i>A Champenois</i> ), A Chaille-Chaille	1
1046	2	<b>Diafour</b> , h, gr, 5 ans, par Nombre Premier (GB) et Sky Spark USA [Septieme Ciel (USA)], 68 k, Anthony Lopez ( <i>F Barrao</i> ), A Lopez	2
		<b>Alto De La Roque</b> , h, bf, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Louve De La Roque (Officiel), 66 k (66 <sup>1/2</sup> k), Mme Robert Mongin ( <i>J Reveley</i> ), G Macaire (s)	3
1046	5	<b>Dream's Bird</b> , f, b, 5 ans, par Dream Well et Oiseliere (Apeldoorn), 67 k, Francis Delord ( <i>J Besnardiere</i> ), F Lagarde	4
1057	4	<b>Adagio De Prairie</b> , h, ab, 5 ans, (AC), par Minley GER et Osaka De Prairie (Far West De Romas), 66 k, Chenu (s) ( <i>V Chenet</i> ), C Chenu (s)	5
		<b>Amigrock</b> , f, 5 ans, (AQ), 64 k (63 k), F Delord ( <i>J Zerourou</i> ), F Delord	tbé

6 partants ; 23 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 217 €  
loin, 14 long, 3,5 long, loin.  
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €  
Primes aux éleveurs :  
1 224 € Mlle Isabelle Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.  
612 € Francois Bayrou.  
357 € Mme Robert Mongin.  
242 € Mme Caroline Becerra.  
114 € Earl La Licorne.  
*Temps total : 04'46''07*  
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Adagio DE PRAIRIE par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

1141	3996	<b>PRIX MICHEL JUSSIAUX</b> (Steeple-Chase)	3.600 m
------	------	--	---------

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

973	<b>Retour De Nuit</b> , h, al, 10 ans, (SF), par Kapgarde et Je Te Donne (En Calcat), 72 k (70 k), Franck Leblanc ( <i>A Champenois</i> ), A Chaille-Chaille	1
1012	<b>Royal D'Arc</b> , h, b, 10 ans, (SF), par Le Triton (USA) et Lextrienne (Neustrien), 66 k, Mme Nicole Terriere ( <i>Mlle N Desoutter</i> ), F Nicolle	2
1013	<b>Ange De La Roque</b> , h, b, 5 ans, par Kapgarde et Nacelle De La Roque (Officiel), 70 k, Mme Robert Mongin ( <i>J Reveley</i> ), G Macaire (s)	3
1044	<b>Quick Du Galopin</b> , h, bf, 11 ans, (AA), par Ramouncho et Fleur Du Galopin (Dormane), 72 k, ♂, Daniel Charon ( <i>E Esan</i> ), D Charon	4
809	<b>Kenethou</b> , m, b, 8 ans, par Sabrehill USA et Kenneth (Air De Cour USA), 68 k, Francis Delord ( <i>J Besnardiere</i> ), F Lagarde	5
1044	<b>Lou King</b> , h, 6 ans, 72 k, F Delord ( <i>D Ulinski</i> ), F Lagarde	thé

6 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 472 €  
Eng. sup. : *Royal D'Arc*  
3,5 long, 3 long, 8,5 long, 15 long.  
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :  
1 224 € Roger-Yves Simon.  
612 € S.c.e.a. Le Fragneau.  
357 € Mme Robert Mongin.  
242 € Antoine Moulene.  
114 € Francis Delord, Daniel Gibiat, Jacky Boisnard.

Temps total : 04'35''07

1142	<b>PRIX FAYRILAND II</b> (Steeple-Chase. - Anglo-arabes)	3.600 m
------	---	---------

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.  
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

1032	<b>Titan Delro</b> , h, bf, 10 ans, (AA), par Iris De La Brunie et Galante De Salers (Fill My Hopes), 66 k (66 1/2 k), Philippe-Louis Robert ( <i>F Barrao</i> ), PL Robert	1
1121	<b>Djahlor</b> , h, al, 6 ans, (AA), par Ibarritz et Djalousi (Djainor), 67 k, Francis Delord ( <i>P Blot</i> ), F Lagarde	2
1043	<b>Falbertine</b> , f, gr, 11 ans, (AA), par Albert Du Berlais et Fastivine (Fast), 64 k, ♂, Francis Delord ( <i>V Chenet</i> ), F Delord	3
1032	<b>Trophe De Sourniac</b> , h, bf, 8 ans, (AA), par Jebeland Pontadour et Rocky Star Sourniac (Video Rock), 65 k, Daniel Massias ( <i>J Besnardiere</i> ), F Lagarde	4
627	<b>Syr Alberto</b> , h, al, 6 ans, (AA), par Albert Du Berlais et Syr Daria (Fast), 65 k, Francois Tourade ( <i>D Ulinski</i> ), F Tourade	5
811	<b>Sabrisco</b> , h, 9 ans, (AA), 66 k (65 k), F Tourade ( <i>Y Lapeyre</i> ), F Tourade	6
	<b>Trefle Du Paradis</b> , h, 8 ans, (AA), 63 k (61 k), Mlle V Crozetiere-Roulet ( <i>M Lahlah</i> ), A Mesnil	7
507	<b>Lyfkoroso</b> , h, 7 ans, (AA), 65 k, JL Gaillard ( <i>Mr P Raybould</i> ), J Gaillard	arr

8 partants ; 16 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 124 €  
3 long, 11 long, courte encolure, 2,5 long, 1,5 long, loin.  
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :  
1 224 € Marc Delbos, Philippe-Louis Robert.  
612 € Marcel Delord.  
357 € Francis Delord, Daniel Gibiat.  
242 € Mme Simone Larroumets.  
114 € Mme Sylvie Fanthou.

Temps total : 04'45''07

1143	<b>PRIX GUY DE LASSENCE</b> (Steeple-Chase-Cross-Country. - Anglo-arabes)	4.500 m
------	--	---------

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.  
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrit au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

	<b>Petit Bob</b> , h, ro, 12 ans, (AC), par April Night et Princesse De Mars (Jolie Mars), 69 k, Jean-Philippe Fleurisson ( <i>J Reveley</i> ), G Macaire (s)	1
--	---	---

122	<b>Paulin De Sourniac</b> , h, al, 12 ans, (AA), par Zeffir et Jalousie Sourniac (Quart De Vin), 73 k, Mme Pierre Nicolle ( <i>Mlle N Desoutter</i> ), F Nicolle	2
812	<b>Aravios Du Mont</b> , h, b, 8 ans, (AA), par Jebeland Pontadour et Brune Du Cantal (Plouk Vergoignan), 72 k, Fabien Lagarde ( <i>P Blot</i> ), F Lagarde	3
811	<b>Esprevueh</b> , h, b, 10 ans, (AA), par L'Estragon et Imprevue (Saint Cyrien), 66 k, Mis Guillaume d' Harambure ( <i>J Besnardiere</i> ), F Lagarde	4
	<b>Hermes De La Brunie</b> , h, gr, 9 ans, (AC), par Faucon Noir et Samisti BEL (Mistigri IRE), 69 k (67 k), Jacques Cruzillac ( <i>S Cibot</i> ), G Macaire (s)	5
	<b>Fantagara</b> , f, 9 ans, (AA), 63 k (61 k), ♂, C Dugast ( <i>M Lahlah</i> ), C Dugast	6
812	<b>Tou Va Bien Du Mont</b> , h, 8 ans, (AA), 65 k (63 k), ♂, F Delord ( <i>J Zerourou</i> ), F Lagarde	7
812	<b>Un D'Ussel</b> , h, 7 ans, (AC), 73 k, X Caumont ( <i>F Barrao</i> ), X Caumont	thé
509	<b>Fabriso</b> , h, 12 ans, (AA), 65 k, F Delord ( <i>V Chenet</i> ), F Delord	thé

9 partants ; 12 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 43 €  
2,5 long, 3,5 long, 9,5 long, 3,5 long, nez, loin.  
9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :  
1 368 € Olivier Delegue.  
684 € Mme Simone Larroumets.  
399 € Pierre Taguet.  
270 € Mis Guillaume D' Harambure, Mise Valerie D' Harambure.  
128 € Jacques Cruzillac.

Temps total : 06'28''01

## ROYAN LA PALMYRE

0528 186  
Dimanche 5 juillet 2015  
Commissaires de courses : Frédéric COMBAUD - Guy VIEUILLE - Daniel CHAILLOU - Olivier FAURE

1144	<b>PRIX DE LUXE</b> (Haies)	3.500 m
------	--------------------------------	---------

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.  
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru recevront 2 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..**

1030	<b>Singh Sea (IRE)</b> , h, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Summer Sea (GB) (Bahhare USA), 69 k (67 k), Chenu (s) ( <i>J Agostini</i> ), C Chenu (s)	1
903	<b>Lisette Bleue</b> , f, b, 3 ans, par Califet et Stiren Bleue (Pistolet Bleu IRE), 65 k, Suc. Denis Milin ( <i>Mr J Kiely</i> ), A Le Clerc (s)	2
485	<b>Camden Market</b> , m, al, 3 ans, par Creachadoir IRE et Appearance GER (Monsun GER), 67 k, Mlle Charley Lauffer ( <i>G Masure</i> ), F Nicolle	3
1020	<b>Ourville's Star</b> , f, b, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Star's Mixa (Linamix), 68 k (66 k), Ecurie Victoria Dreams ( <i>J Croce</i> ), Mlle T Puitg	4
	<b>Dandy Des Obeaux</b> , h, b, 3 ans, par Saddler Maker (IRE) et Dendhera (Green Tune USA), 65 k, Mme Nicolas Devilder ( <i>A Poirier</i> ), N Devilder	5
1014	<b>Aimaissa</b> , f, 3 ans, 67 k, Haras du Hogueuet ( <i>M Benhennou</i> ), G Macaire (s)	6
1056	<b>Manrico GB</b> , m, 3 ans, 67 k (65 k), C Burguet ( <i>D Gallon</i> ), F Nicolle	7
1014	<b>Della Valentina</b> , f, 3 ans, 65 k (63 k), T Bruit-Bonsergent ( <i>S Cossart</i> ), M de Montfort	8
	<b>Zahiane</b> , f, 3 ans, 63 k (61 k), T Tailleur ( <i>T Baron</i> ), JF Doucet (s)	9
	<b>Wild Fly</b> , f, 3 ans, 63 k (61 k), Mme N Bonnaudet ( <i>Mlle T Prepoint</i> ), G Macaire (s)	10
1056	<b>Takamaklan</b> , f, 3 ans, 65 k (63 k), M Pelletant ( <i>H Rodriguez Nunez</i> ), M Pelletant	-
1056	<b>Amazing Sun</b> , f, 3 ans, 67 k (65 k), F Gouffran ( <i>A Muste</i> ), C Chenu (s)	-
1056	<b>Zanziger</b> , h, 3 ans, 68 k (66 1/2 k), Ecurie Victoria Dreams ( <i>M Camus</i> ), Mlle T Puitg	-
	<b>902 Draza</b> , f, 3 ans, 65 k, L Cadot ( <i>O Auge</i> ), L Cadot	arr

14 partants ; 42 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 679 €  
Eng. sup. : *Della Valentina, Zahiane*  
1/2 long, 2 long, encolure, 1,5 long, 2,5 long, encolure, 1,5 long, 2 long, 1,5 long.  
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :  
1 008 € Philippe Jeanneret.  
504 € Suc. Denis Milin.  
294 € Mme Angela Kurth.  
199 € S.c.e.a. Hautemaniere, Mme Laetitia Hautemaniere.  
94 € Nicolas Devilder.

Temps total : 04'08''60

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jordan AGOSTINI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction - 9 coups).

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mlle Charley LAUFFER par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

### 1145 3992 PRIX DU JOURNAL LE LITTORAL (Haies. - A réclamer) 3.500 m

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. Poids : 68 k. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

958 5 **Bogota Des Mottes**, f, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Camille Des Mottes (Abdonski), 68 k, (8.000), Jean-Marie Lapoujade (*G Masure*), F Nicolle

1045 1 **Loicia**, f, b, 4 ans, par Early March GB et Kan Ah Loar (Secret Singer), 66 k, (6.000), Herve Devillairs (*M Regairaz*), T Lemer

1077 **Minorque**, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Star Model (Alluvia), 66 k (62 k), (6.000), ♂, David Berra (*D Delalande*), D Berra

728 **Kanaeva**, f, b, 4 ans, par Limnos JPN et Nikoskaia [Nikos (GB)], 68 k (64 k), (8.000), Thomas Maudet (*J Agostini*), T Maudet

1055 5 **Suunlint**, f, b, 4 ans, par Teofilo IRE et Bastakiya IRE (Dubai Destination USA), 66 k (62 k), (6.000), Ecurie Jarlan (*H Rodriguez Nunez*), F Sequin

1006 3 **Miss Nationale**, f, 4 ans, 68 k (64 1/2 k), (8.000), Ecurie Michel Sardou (*D Gallon*), F Nicolle

**Bleuky**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (8.000), Suc. D Milin (*G Fabre*), A Le Clerc (s)

1045 **Wavre**, h, 4 ans, 68 k (64 k), (6.000), Palmyr Racing (*Mlle T Prepoint*), G Macaire (s)

8 partants ; 22 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 128 €

3/4 long, 2,5 long, 1,5 long, 3,5 long, 11 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Earl Ecurie des Mottes.

396 € Patrice Perennec.

231 € Maurice Aubry, Bertrand Gouin, Anthony Maillet.

156 € Mme Caroline de la Soudiere-Niault, Bertrand Gouin.

74 € Ecurie Jarlan.

Temps total : 04'09''00

### 1146 3993 PRIX DU JOURNAL DU SUD-OUEST (Haies. - Femelles) 3.500 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. Poids : 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1101 2 **Picquiny**, f, b, 7 ans, par Equerry USA et Pok Ta Car (IRE) [Bering (GB)], 66 k (64 1/2 k), ♂, Arnaud Chaille-Chaille (*T Coutant*), A Chaille-Chaille

**Sunday Way**, f, b, 5 ans, par Sunday Break JPN et Daliaway (Daliapour IRE), 65 k (63 1/2 k), Mme Laure Cordonnier (*S Cossart*), Mme L Cordonnier

**Tsian D'Alm**, f, b, 8 ans, (AQ), par Freedom Cry GB et Nijski D'Alm (Assessor IRE), 65 k, Mme Nicolas Devilder (*A Poirier*), N Devilder

1033 1 **Classic Diva GER**, f, b, 6 ans, par Sholokhov IRE et Classic Cara GER [Nikos (GB)], 68 k (66 k), Jean-Pierre Vanden Heede (*D Delalande*), S Foucher

1057 1 **Amboselie**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Princeton et Maguy Des Plages (Assessor IRE), 69 k (67 k), Mme Dominique Pecout (*D Gallon*), F Nicolle

1107 **Logirca**, f, 6 ans, 65 k, Mme PIER Nicolle (*G Masure*), F Nicolle

1062 **Tania D'Oudairies**, f, 8 ans, (AQ), 65 k (63 k), A Le Clerc (s) (*G Fabre*), A Le Clerc (s)

7 partants ; 25 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 253 €

1,5 long, 2,5 long, 2 long, 1,5 long, loin.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Gaec Campos.

504 € Bernard Le Roux, Jean-Marie Le Roux.

294 € Scea Fradin.

199 € Hans Zahnd, prime non attribuée.

94 € Michel Thibault, Mme Krisztina Botond, Rene Ricous, Mme Rene Ricous.

Temps total : 04'07''40

## VITTEL

0906 186

Dimanche 5 juillet 2015

Commissaires de courses : Jacky FREMONT - Jacques LAURIOT - Bertrand PETITCOLAS - Jean Paul MARCHAL

### 1147 3998 PRIX DE LORRAINE (Haies) 3.800 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies reçu 10.000 (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

972 1 **Alcapital**, h, gr, 4 ans, par Al Namix et Alvareda (Polish Summer GB), 66 k, Walter Rykart (*J Nattiez*), L Postic

1063 2 **Irresistiblement**, h, al, 4 ans, par Redback GB et Mydan (My Risk), 68 k (66 k), Alain Maubert (*B Beaunez*), L Bouloires

1028 **Best De La Thinte**, f, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Belis De La Thinte [Marasali (GB)], 66 k, Bertran de Baland (s) (*A de Chitray*), J Bertran de Baland (s)

3 partants ; 38 eng. ; 4 part. déf. - Total des entrées : 557 €

Sans motif : *Monsieur Bachir*.

2 long, 15 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Claude Michel.

612 € Alain Maubert.

357 € Claude Favier.

Temps total : 04'31''22

### 1148 3999 PRIX MAURICE DU COETLOSQUET (Haies) 3.800 m

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

982 **Aviso D'Estruval**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Urgent Request IRE et Quete D'Estruval (Sheyrann IRE), 68 k, Mme Bernard Le Gentil (*K Nabet*), G Macaire (s)

1018 3 **Tania De Balme**, f, al, 8 ans, par Cachet Noir USA et Calyptol (Phantom Breeze IRE), 64 k (62 k), Mlle Vanessa Frison (*T Blainville*), Mlle V Frison

905 5 **Sable Des Ongrais**, h, b, 11 ans, par Marchand De Sable (USA) et Krasnoyarsk (Zilzal USA), 68 k, Mme Philippe Chemin (*C Herpin*), P Chemin

1083 **Saquias**, f, b, 6 ans, par Walk In The Park IRE et Sayuri GER (Acatenango GER), 64 k, ♂, Mme Paul Stein (*H Tabet*), Mme P Stein

766 1 **A Cuerpo Limpio GER**, h, b, 6 ans, par Sholokhov IRE et Al Shuua GB (Lomitas GB), 71 k (69 k), Jean-Pierre Vanden Heede (*B Gelhay*), C Dondi

682 **Garocomte**, h, 8 ans, 66 k (64 k), A Roussel (*Mlle C Picard*), A Roussel

6 partants ; 41 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 516 €

Certif. vétérinaire : *Nasmona*.

3 long, 3 long, 3 long, 2 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Mme Bernard Le Gentil.

648 € Jean-Luc Henry.

378 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.

256 € Edgar Van Haaren.

121 € Hannes K. Gutschow, prime non attribuée.

Temps total : 04'26''93

La jument NASMONA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

### 1149 4000 PRIX PRESIDENT PIERRE HINZELIN (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang) 4.200 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

**Vallon D'Estruval**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Network GER et Haie D'Estruval (Cyborg), 72 k, Mme Bernard Le Gentil (*K Nabet*), G Macaire (s)

<b>1061</b>	<b>Vas Y Alex</b> , h, al, 6 ans, (AQ), par Robin Des Champs et Kim Alex (Lute Antique), 72 k, ♂, Ecurie des Dunes ( <i>J Blandamour</i> ), P Quinton (s)	2
<b>190</b>	<b>Viking De Beaumont</b> , h, b, 6 ans, (AQ), par Epalo GER et Harpe (Bayolidaan), 68 k, Bertran de Balanda (s) ( <i>A de Chitray</i> ), J Bertran de Balanda (s)	3
<b>881</b>	<b>Vidock D'Ox</b> , h, b, 6 ans, (AQ), par Antarctique IRE et Pilawa D'Ox (Bulington), 67 k, Alexandre Hamel ( <i>H Tabet</i> ), F Matzinger	4
	<b>Valseur De Sarti</b> , h, b, 6 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Hopala (Shafoun), 68 k, Mme Philippe Chemin ( <i>C Herpin</i> ), P Chemin	5

5 partants ; 32 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 360 €  
tête, loin, 15 long, 10 long.  
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :  
1 224 € Mme Bernard Le Gentil.  
612 € Jean-Louis Berger, Mlle Alexandrine Berger.  
357 € Mme Karine Perreau.  
242 € Mme Anne Sicard.  
114 € Claude Pestour, Mme Nelly Pestour.

Temps total : 05'05''27

### 1150 4001 PRIX GENERAL CHRISTIAN DE CASTRIES 5.200 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

	<b>Hades Des Mottes</b> , h, b, 10 ans, par Rifapour IRE et Hell Des Mottes (Heliios USA), 68 k, Ecurie Bred To Win Sc ( <i>J Blandamour</i> ), P Quinton (s)	1
<b>874 4</b>	<b>Naschador</b> , h, bf, 11 ans, par Nashamaa IRE et Orielle (Pharly), 67 k, Rene Meignen ( <i>MA Dragon</i> ), E Leray (s)	2
<b>1059 2</b>	<b>Chef Scout</b> , h, bf, 11 ans, (AC), par Ungaro GER et Jolie Cheftaine (Chef De Clan), 70 k (68 k), Mme Victor Blot ( <i>H Lucas</i> ), E Leray (s)	3
<b>995 4</b>	<b>Roi De Trefle</b> , h, b, 10 ans, (SF), par Leeds (IRE) et Joiska (Montorselli IRE), 69 k (67 k), ♂, Sylvain Maurer ( <i>Mlle C Picard</i> ), S Maurer	4
<b>1019</b>	<b>Sourire De Curty</b> , h, b, 9 ans, (AQ), par Brier Creek USA et Idylle De Cotte (Montorselli IRE), 66 k (64 k), Pascal Cluzeau ( <i>D Brassil</i> ), P Cluzeau	5
<b>833</b>	<b>Violeta Song</b> , f, 6 ans, (AQ), 64 k (62 k), AND Roussel ( <i>B Gelhay</i> ), AND Roussel	arr

6 partants ; 26 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 478 €  
Sans motif : *Revue De Presse*.  
Certif. vétérinaire : *Almix Prail*.  
1/2 long, tête, 20 long, 2,5 long.  
9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :  
1 368 € Mme Joel Poirier.  
684 € Bernard Leroyer.  
399 € Ecurie Maulepaire.  
270 € Francois Debarnot.  
128 € Scea Pinet des Ecots.

Temps total : 06'47''88  
Le hongre ALMIX PRAIL a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

## GRANVILLE-ST PAIR SUR MER

0312 187

Lundi 6 juillet 2015

Commissaires de courses : Loic de GIBON - Philippe LEROY -  
Joel MICHON

### 1151 4004 PRIX LB BATIMENT 3.600 m (Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.  
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

	<b>Bolero De Kerser</b> , h, b, 4 ans, par Freedom Cry GB et Nouba De Kerser (Dounba), 66 k, Ecurie des Dunes ( <i>T Beurain</i> ), P Quinton (s)	1
<b>1036 5</b>	<b>Red Ocean</b> , h, al, 4 ans, par Redback GB et Ocean Melody (Ocean Of Wisdom USA), 68 k, Franck Cheyer ( <i>S Dehez</i> ), F Cheyer	2
<b>1051 3</b>	<b>Boss Des Chambres</b> , h, b, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Hermes Rochelaise (Boston Two Step USA), 67 k, Ecurie des Dunes ( <i>M Delage</i> ), P Quinton (s)	3

<b>1051 2</b>	<b>Korrirmarch</b> , h, bf, 4 ans, par Early March GB et Korrigane (Caerwent IRE), 69 k (67 k), Jean-Yves Lepage ( <i>B Huchede</i> ), JY Lepage	4
<b>1109</b>	<b>Le Prince D'Anjou</b> , h, al, 4 ans, par Prince Kirk (FR) et Hapster USA (Awesome Again CAN), 68 k (66 k), ♂, Nunzio Fersula ( <i>T Viel</i> ), L Viel (s)	5
<b>197</b>	<b>La Baghera</b> , f, 4 ans, 68 k (66 k), Ecurie Magnien ( <i>H Lucas</i> ), E Leray (s)	6
<b>1100 4</b>	<b>Kentucky Woman</b> , f, 4 ans, 65 k, D Powell ( <i>N Even</i> ), PH Peltier	arr
	<b>Beau Peteer</b> , h, 4 ans, 66 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai ( <i>M Huet</i> ), J Planque	tbé

8 partants ; 28 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 178 €  
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :  
864 € Mme Kerstin Drevet.  
432 € Jakob Rohr.  
252 € Christophe Desvaux.  
171 € Mme Serge Provost, Serge Provost.  
81 € Gildas Vaillant.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Nunzio FERSULA par une amende de 15 euros pour couleurs non conformes.

### 1152 4005 PRIX MERCEDES BENZ 3.600 m (Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

<b>1050 2</b>	<b>Argentier</b> , h, b, 5 ans, par High Rock (IRE) et Jossca (Badolato USA), 71 k, Leray (s) ( <i>S Paillard</i> ), E Leray (s)	1
	<b>Alivresse</b> , h, b, 5 ans, (AQ), par Goldneyev USA et Love Wisky (Mansonnien), 68 k, Ecurie Mirande ( <i>M Delage</i> ), Mme I Pacault	2
	<b>Aramiss Des Dunes</b> , f, gr, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Kaline Rochelaise (Epervier Bleu GB), 64 k (65 k), Ecurie des Dunes ( <i>T Beurain</i> ), P Quinton (s)	3
<b>955 4</b>	<b>Aventure D'Or</b> , f, b, 5 ans, (AQ), par Tomorrows Cat USA et Quat'sous D'Or [Lost World (IRE)], 75 k, ♂, Ecurie des Dunes ( <i>J Duchene</i> ), P Quinton (s)	4
<b>773</b>	<b>Alidee</b> , f, bf, 5 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Olidee (Robin Des Champs), 66 k, Mme Guy Denuault ( <i>O Jouin</i> ), GUY Denuault	5
<b>939</b>	<b>Cigi</b> , f, 5 ans, 64 k, ♂, Suc. D Milin ( <i>A Cisel</i> ), A Le Clerc (s)	6
<b>1022 5</b>	<b>Anouk Des Ongrais</b> , f, 5 ans, 64 k (62 k), Mme P Chemin ( <i>J Lebrun</i> ), P Chemin	arr

7 partants ; 26 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 176 €  
1/2 long 3/4, 2,5 long.  
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :  
792 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.  
396 € Scea Haras de Mirande.  
231 € Mlle Patricia Lebocey, Patrice Quinton, Mme Solange Esnouf.  
156 € Michel Vaultier, Mme Michel Vaultier.  
74 € Thierry Cypres.

### 1153 4007 PRIX ETS MALPLANCHE (2) 4.800 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

<b>1103</b>	<b>Vamp Du Mestivel</b> , f, gr, 6 ans, par Al Namix et Royale Solitaire (Loup Solitaire USA), 64 k, Ecurie des Dunes ( <i>J Blandamour</i> ), P Quinton (s)	1
<b>851 1</b>	<b>Lost Steps</b> , h, b, 13 ans, par Lost World (IRE) et Rednet BEL (Red Steps USA), 70 k, Ecurie des Dunes ( <i>T Beurain</i> ), P Quinton (s)	2
<b>1019 2</b>	<b>Joie Du Tango</b> , f, bf, 9 ans, par Awakened (IRE) et Miss Bonfosse (Hard Leaf), 69 k, Ecurie des Dunes ( <i>R Morgan Murphy</i> ), P Quinton (s)	3
<b>138 5</b>	<b>Barosio</b> , h, b, 6 ans, par Denham Red et Audentia Cara (Nononito), 68 k, Paul Galerne ( <i>O Jouin</i> ), PH Peltier	4
<b>989</b>	<b>Ulysse De Loucas</b> , h, 7 ans, (AQ), 71 k, D Delorme ( <i>D Delorme</i> ), D Delorme	tbé

5 partants ; 30 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 286 €  
Sans motif : *Prince Du Froid*.  
1/2 long, 5 long, 30 long.  
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 €

## Primes aux éleveurs :

792 € Michel Hallais, Mme Martine Hallais, Nicolas Hallais, Mlle Anne-Sophie Hallais.  
396 € Jose de Muynck.  
231 € Mme Andree Dyvrande.  
156 € E.a.r.l. du Porto, Mme Renee Galerne.

**1154 4006 PRIX A.M.B. BOURGUENOLLES** **4.300 m**  
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 (victoires et places). **Poids** : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 954 1 **Skylina**, f, b, 6 ans, par Tremolino USA et Sky Dance (Sky Lawyer), 66 k, Ecurie des Dunes (*M Delage*), P Quinton (s) 1  
882 **Martalin**, h, b, 9 ans, par Martaline GB et Stanelme (Kashtan), 72 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) 2  
1049 1 **Venosc**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Nidor et Rospolina (Tremolino USA), 71 k, Leray (s) (*S Paillard*), E Leray (s) 3  
1102 1 **Anthemius IRE**, h, gr, 7 ans, par Antonius Pius USA et Missie Madam IRE (Kenmare), 71 k (69 k), Ecurie des Dunes (*R Morgan Murphy*), P Quinton (s) 4  
955 3 **Cash Des Aigles**, h, gr, 7 ans, par Enrique (GB) et Passion Des Aigles (IRE) (Vettori IRE), 68 k, Joel Lepenant (*M Danglades*), J Lepenant 5  
1000 2 **Marion D'Un Soir**, f, 5 ans, 67 k, Mlle V Devaux (*S Dehez*), F Cheyer 6  
1062 4 **Una Des Sources**, f, 7 ans, (AQ), 64 k (62 k), Y Arondel (*B Claudic*), G Mousnier 7  
1054 3 **Kalanini**, h, 9 ans, 68 k (66 k), JY Lepage (*B Huchede*), JY Lepage **tbé**

8 partants ; 39 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 300 €

4,5 long, 9,5 long, 3,5 long, 2,5 long, nez, 4 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

## Primes aux éleveurs :

936 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.  
468 € Ecurie Biraben.  
273 € Eric Leray, Gerard Antier, Francois Chretien.  
185 € Newborough Stud, prime non attribuée.  
87 € Suc. Yvon Lelimoizin.

## SABLE-SUR-SARTHE

0233 187

Lundi 6 juillet 2015

Commissaires de courses : Frédéric GUILLON - Gerard SAUTEJEAU - Edmee WAMBERGUE - Jean-François GUAY

**1155 4002 PRIX METATERO** **3.700 m**  
(Haies)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 4.000. **Poids** : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Ball Phil Tonio**, h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Luna Green (Dear Doctor), 66 k, Philippe Thibaudeau (*F Pamart*), A Chaille-Chaille 1  
1060 4 **Sherwaka**, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Sherwana (GB) (Traditionally USA), 64 k, Emmanuel Nicoleau (*J Plumaz*), J Planque 2  
**Sauce Tartare**, m, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Same To You (Mujtahid USA), 68 k, ⊗, Gerard Samama (*J Charron*), J Boissard (s) 3  
1045 2 **Kingbohem**, h, bf, 4 ans, par Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER (Lomitas GB), 74 k (72 k), Stephane Seignoux (*B Roldo*), Mme V Seignoux 4  
1055 2 **Dewname**, h, b, 4 ans, par Nickname et Anadew (Cupids Dew GB), 68 k (66 k), Philippe Peltier (*S Cossart*), PH Peltier 5  
**Bhellekevi**, f, 4 ans, (AQ), 64 k, D Lemesle (*J Morel*), D Lemesle 6  
1021 4 **Flight City**, f, 4 ans, 66 k (64 k), G Androuin (*N.W O'Driscoll*), G Androuin 7  
1008 3 **Zisun**, h, 4 ans, 69 k (67 k), P de La Guillonniere (*G Denuault*), E Leenders 8  
**Berzing Precieux**, h, 4 ans, 66 k, Mme M Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux 9  
**Sans Preavis**, h, 4 ans, 66 k, Mme F de Beauregard (*A Gasnier*), D Sourdeau de Beauregard (s) 10  
**Pocket Rocket**, f, 4 ans, 67 k (65 k), Mme P Papot (*S Carrere*), G Macaire (s) **arr**  
**Kalvi**, h, 4 ans, 66 k (64 k), M Rallu (*G Dumont*), M Rallu **arr**

**Bieta D'Auzay La**, f, 4 ans, 64 k (62 k), GAB Leenders **arr**  
(*M Gorieu*), GAB Leenders

**675 Soleil Divin**, h, 4 ans, 67 k, D Cadot (s) (*C Gabard*), **tbé**  
D Cadot (s)

14 partants ; 45 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 282 €

Chev. élim. : *Roi Danseur*.

Chev. retir. : *Ivresse D'Anjou*.

6 long, 1 long, 1 long, 6 long, 3/4 long, 10 long, 1,5 long, 20 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

## Primes aux éleveurs :

864 € Philippe Thibaudeau, Mlle Vanessa Thibaudeau, Mlle Katia Thibaudeau.  
432 € Bernard Fernand Leclere, Richard Leclere, Mikael Rouaud.  
252 € Gerard Samama.  
171 € Mme Eugene Masson.  
81 € Jean-Paul-Hubert Noel, Mlle Ghislaine Gigot.

**1156 4003 PRIX DE LA SARTHE** **3.700 m**  
(Haies)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids** : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 1003 1 **Vilessca**, f, b, 6 ans, par Della Francesca USA et Irisha IRE (Law Society USA), 64 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (*J Plumaz*), J Planque 1  
875 **No Twist No Fate (GB)**, h, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Nagaoka GER [Goofalik (USA)], 69 k, Jean-Luc Mace (*MO Bellej*), JL Mace 2  
1003 2 **Dom Priolo**, h, gr, 6 ans, par Priolo USA et Pasquaflure (Dom Pasquini), 66 k, Mme Guy Denuault (*R Bertin*), GUY Denuault 3  
**Kid Francis**, h, b, 7 ans, par Della Francesca USA et Dicksye De Naimes (Iron Duke), 73 k (71 k), Fertillet (s) (*C Couillaud*), Y Fertillet (s) 4  
1062 **Perkal**, h, al, 10 ans, par Kalmoss et Perle D'Amezeul (Chamberlin), 69 k (67 k), Moise Bricault (*S Dauve*), M Bricault 5  
966 5 **Tempete D'Ory**, f, 8 ans, (AQ), 64 k, G Tonnelier (*Y Lecourt*), J Merienne 6  
213 **Go On**, h, 5 ans, 67 k (65 k), C Boillot (*M Farcinade*), C Boillot 7  
1047 2 **Viky De La Rue**, h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), S Seignoux (*B Roldo*), Mme V Seignoux 8  
1038 4 **Idefix To Win**, h, 7 ans, 67 k, D Genet (*J Charron*), Y Fertillet (s) 9  
**Vitalys De Beaufeu**, h, 6 ans, (AQ), 66 k, D Cadot (s) (*N.W O'Driscoll*), D Cadot (s) 10  
1022 3 **Akayali**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, M Bricault (*T Foucher*), M Bricault -  
922 **Shabby Gold**, f, 6 ans, 69 k, P Lemoine-Boucaud (*O Auge*), E Danel **arr**  
**Lery**, h, 6 ans, 66 k (65 k), C Huguet (*G Denuault*), C Huguet **arr**  
**Urgentiane**, f, 7 ans, (AQ), 64 k, A Michel (*A Gouard*), T Poche **d.r**

14 partants ; 45 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 312 €

Chev. élim. : *Soleil De Sivola*.

3/4 long, encolure, 3/4 long, 2 long, 3/4 long, loin, 2 long, 3/4 long, 8 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

## Primes aux éleveurs :

864 € Andre-Marcel Pommerai, Mme Sabine Charpentier.  
432 € B.s.i. Nv, Thierry Lohest.  
252 € Marcel-Rene Besch.  
171 € Jean-Marie Plassan.  
81 € Moise Bricault, Andre Geffriaud, Mme Andre Geffriaud, Mlle Malika Hamon.

## CHATEAUBRIANT

0107 191

Vendredi 10 juillet 2015

Commissaires de courses : Michel HUET - Louis AULNETTE - Jacqueline de PONTBRIAND - Alain LE GUALES de MEZAUBRAN

**1157 3866 PRIX DE SOISY** **3.400 m**  
(Haies)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu en courses de haies 15.000 (victoires et places). **Poids** : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 535 3 **Frosty Times**, h, b, 3 ans, par Silver Frost (IRE) et Ego GB (Green Desert USA), 67 k (67 1/2 k), M.I. Bloodstock Ltd (*D Cottin*), G Chereil 1  
979 5 **South Pacific**, f, al, 3 ans, par Martaline GB et Etoile Des Iles (Starborough GB), 68 k, Mme Jean-Hugues de Chevigny (*M Regairaz*), D Bressou 2

1082	3	<b>Petite Gravure</b> , f, al, 3 ans, par Spirit One et Mine De Platine (IRE) (Peintre Celebre USA), 67 k, Stephan Hoffmeister (L Philipperon), M Seror	3
1115		<b>Salto D'Oro</b> , h, b, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Elo Yole (Astarabad USA), 68 k, Ecurie Cerdeval (J Charron), L Viel (s)	4
1030		<b>Saintjarh</b> , h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Jahra [Enrique (GB)], 67 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (L Solignac), P Chevillard	5
1076		<b>Langue D'Oc</b> , h, 3 ans, 67 k (65 k), Mme B Ashbrooke (W Lajon), E Leenders	6
		<b>Freedom Crown</b> , h, 3 ans, 66 k, Ecurie David Salabi (J Duchene), P Quinton (s)	7
992	4	<b>Lucky Silver Game</b> , h, 3 ans, 66 k, Ecurie Haras du Chateau (M Danglades), P Chevillard	8
		<b>Mano Lunar</b> , h, 3 ans, 66 k (64 k), D Mahe (C Couillaud), REMY Nerbonne	9
943	2	<b>One Way</b> , m, 3 ans, 67 k, Ecurie Lafeu (J Plouganou), T Lemer	arr
10 partants ; 33 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 424 €			
Certif. vétérinaire : Mayriburg.			
2,5 long, tête, courte tête, 4 long, 1,5 long, 4 long, loin, 1,5 long.			
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €			
Primes aux éleveurs :			
1 584 € John-Dawson Cotton.			
792 € Sca Elevage de Tourgeville, Mme Hilary Erculiani.			
462 € Le Haras de la Gousserie.			
313 € Ecurie Cerdeval.			
148 € Jean-Louis Lair, Herve Lair.			
Temps total : 04'14''63			
La pouliche MAYRIBURG a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.			

1158 3867 **PRIX SIROL** (Haies. - Handicap de catégorie) **3.400 m**

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.  
 Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.  
**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.**  
 La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.  
 Référence : + 14.

1088	2	<b>Pourtoimarco</b> , h, b, 4 ans, par Hold That Tiger USA et Loupana (Loup Solitaire USA), 67 k, Marc Chevalier (J Morel), P&F Monfort (s)	1
1117		<b>Todaraba</b> , f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Diana Vertica (Vertical Speed), 67 <sup>1/2</sup> k, Jacques Seror (L Philipperon), M Seror	2
1072	3	<b>Lagondo</b> , h, b, 4 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Amabilite (GB) (Selkirk USA), 66 k, Norbert Mercier (A de Chitray), R Chotard	3
908		<b>Bete De Scene</b> , f, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Sagarade (Nashamaa IRE), 68 k, Haras de Saint-Voir (J Charron), GAB Leenders	4
1117		<b>Handeli</b> , f, al, 4 ans, par Doctor Dino et High Definition (IRE) (Starborough GB), 70 k, Javier Martinez Salmean (J Plouganou), T Lemer	5
1073		<b>Dakar Eleven</b> , m, 4 ans, 68 k, ♂, C Guedj (M Lahlah), JL Gay	6
1117		<b>La Dicta</b> , f, 4 ans, 68 k, ♂, L Laporte (S Dehez), D Darlix	7
942	3	<b>Red Love Moon</b> , f, 4 ans, 67 k (67 <sup>1/2</sup> k), Ecurie des Mouettes (D Cottin), M Mace	arr
415		<b>Ballylinch Sport</b> , f, 4 ans, 69 k, P Matzinger (M Danglades), P Chevillard	dist
9 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 472 €			
Eng. sup. : Pourtoimarco			
Sans motif : Einulty.			
2,5 long, 5 long, nez, 4 long, 2,5 long, 5 long.			
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €			
Primes aux éleveurs :			
1 512 € Raymond Luce.			
756 € Jacques Seror.			
441 € Berend Van Daltsen.			
299 € Haras de Saint-Voir.			
141 € Haras de Beauvoir.			
Temps total : 04'14''06			

Les Commissaires ont, après enquête, distancé la pouliche BALLYLINCH SPORT de la 7ème place, son jockey s'étant présenté à la pesée après la course à un poids inférieur au poids résultant des conditions de la course. Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Mickaël DANGLADES par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours.

1159 3868 **PRIX QUART DE VIN** (Haies. - Handicap de catégorie) **4.100 m**

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.  
 Les allocations ci-dessus comprennent des primes de 2.880, 1.440, 840, 570, 270 offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.  
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu en courses de haies une allocation de 12.000.

**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 59 k.**  
 La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.  
 Référence : + 13.

1038	1	<b>Un Succes</b> , h, b, 7 ans, (AQ), par Denham Red et Harielle II (Un Numide), 71 k, ♂, Michel Marchal (W Lajon), E Leenders	1
990		<b>Defile De Mode</b> , h, b, 10 ans, par Ultimately Lucky IRE et Naomie (Pistolet Bleu IRE), 68 <sup>1/2</sup> k, Stephane Seignoux (S Paillard), Mme V Seignoux	2
899	5	<b>Super Tivoli</b> , h, al, 6 ans, par Super Celebre et Crystivoli [Northern Crystal (GB)], 65 k, Stephane Seignoux (N Chevalier), Mme V Seignoux	3
1062	2	<b>Asturaad</b> , h, al, 7 ans, par Numerous USA et Magical Hawk USA (Silver Hawk USA), 66 k, Mme France Fertillet (R Bertin), Y Fertillet (s)	4
1091		<b>High Policy</b> , h, b, 7 ans, par Policy Maker (IRE) et Hoping High ITY (High Estate IRE), 72 k, Stephen Ramsay (B Lestrade), S Ramsay	5
1035		<b>Roc Du Frene</b> , h, 6 ans, 65 k, Ecurie Jaeckin (A Gasnier), P Adda (s)	6
1009		<b>Uxia Du Lin</b> , f, 7 ans, 65 k, ♂, JP Trinquier (G Dumont), JP Trinquier	7
968		<b>Victorian Teo</b> , h, 5 ans, 69 k, JW Donnelly (CE Flannelly), E O'Neill (s)	8
1069		<b>Colorado Seven</b> , h, 8 ans, 69 k, C Guedj (M Lahlah), JL Gay	9
1026		<b>Next Round</b> , h, 7 ans, 71 k, G Bouffanais (C Sagot), A Sagot	arr
1050		<b>Finisteria</b> , f, 6 ans, 67 k, X Le Stang (S Dauve), X Le Stang	arr
11 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 447 €			
Eng. sup. : Finisteria			
Sans motif : Flash Jackson GB.			
2 long, nez, 1 long, loin, courte tête, 20 long, 8 long.			
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €			
Primes aux éleveurs :			
1 512 € Haras de la Rousseliere Scea.			
756 € Earl Elevage de la Corbeillere, Eugene Masson.			
441 € Mme Eugene Masson.			
299 € Edward Kelly, Michael Kelly.			
141 € Mme Corinne Stewart.			
Primes F.E.E. :			
2 880 € Un Succes.			
1 440 € Defile de Mode.			
840 € Super Tivoli.			
570 € Asturaad.			
270 € High Policy.			
Temps total : 04'54''31			

**LE LION-D'ANGERS**

Samedi 11 juillet 2015  
 Commissaires de courses : Jacques THIBAUT - Dominique BOISRAMÉ - Philippe FOUCHER - Laurent THIBAUT

1160 3849 **PRIX CHAMBERKO** (Steeple-Chase) **4.100 m**

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop.  
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**  
**(Nouvelle ligne d'arrivée).**

1003	3	<b>Armateur</b> , h, al, 6 ans, par Tremolino USA et Irish Order USA (Irish River), 68 k (66 k), Joel Chaineau (H Lucas), E Leray (s)	1
1033	5	<b>Situpassabrien</b> , h, b, 9 ans, (AQ), par Passing Sale et Extra Balle II (Shafoun), 71 k, Suc. Philippe Reille (A Desvaux), GIL Chaignon	2
654		<b>Rivaliste</b> , h, b, 10 ans, (SF), par Robin Des Champs et Idomale (Dom Alco), 71 k (69 k), Dirk Huyck (C Couillaud), P Fleurie	3
1135		<b>Twistess De Loriol</b> , f, gr, 8 ans, par Martaline GB et Whistle Sweetly (GB) (Green Tune USA), 66 k, Nicolas Paysan (C Lefebvre), N Paysan	4
1010		<b>Umiss Tivoli</b> , f, b, 7 ans, par Clety et Miss Madison (Rivelago), 70 k, Stephane Seignoux (R Juliot), Mme V Seignoux	5
717		<b>Sari De Juilley</b> , h, 6 ans, 66 k (64 k), Y Trincot (A Beaunez), M Postic (s)	6
1075	1	<b>Aber</b> , h, 5 ans, 72 k, JL Guillerm (MO Belley), B Lefevre	tbé
1146	4	<b>Classic Diva GER</b> , f, 6 ans, 71 k (69 k), JP Vanden Heede (D Delalande), S Foucher	tbé
884	4	<b>Dragon Mask</b> , h, 9 ans, 67 k, M Bouyssou (K Nabet), G Macaire (s)	tbé
1048	4	<b>Solo Des Briers</b> , h, 6 ans, 67 k, T Poche (T Foucher), T Poche	tbé
10 partants ; 34 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 540 €			



1 long, 10 long, 5 long, loin, courte encolure.  
12 000 € - 6 000 € - 3 500 € - 2 375 € - 1 125 €

Primes aux éleveurs :

1 800 € Haras du Mezeray S.a..  
900 € Gilles Chaignon.  
525 € Jean-Marie Callier, Mlle Nathalie Callier.  
356 € Richard Bertrand.  
168 € Mme Eugene Masson, Franck Poulain.

Temps total : 05'04''60

1161 3848 **PRIX JEHAN YVES JALLOT** 4.000 m  
(Steeple-Chase)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 9.000, ni reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

1079 2 **As De Touzaine**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Dom Alco et Narcisse De Touzaine (Roi De Rome USA), 73 k, Mme Patrick Papot (J Reveley), G Macaire (s) 1

516 4 **Craon**, h, b, 5 ans, par Roman Saddle (IRE) et Huzera (Ghost Buster's), 69 k, Mme Guy Denuault (R Bertin), GUY Denuault 2

1075 5 **Salutator**, h, b, 5 ans, par Dream Well et Salutatorian (Solid Illusion USA), 70 k (68 k), Gerard Lecomte (W Lajon), GER Lecomte 3

1069 **Kings Cross**, h, bf, 5 ans, par King's Theatre IRE et Ladies Choice (Turgeon USA), 74 k, Xavier Kepa (D Cottin), FM Cottin (s) 4

1086 4 **Arzembouy Premier**, h, b, 5 ans, (AQ), par Lavirco GER et Laurence (Hawker's News IRE), 74 k (72 k), Simon Munir (L Conan), G Macaire (s) 5

1000 1 **Agathe The Power**, f, 5 ans, (AQ), 70 k (68 k), R Brisset (C Couillaud), REMY Nerbonne arr

1050 **Allegro Tempo**, h, 5 ans, 69 k (67 k), T Poche (H Lucas), T Poche arr

964 **A Liliose**, f, 5 ans, (AQ), 65 k, Mme AS Bernier (L Solignac), D Bernier arr

747 1 **Oxlow**, h, 5 ans, 68 k (66 k), Mme C Baron-Losfeld (S Dauve), D Berra tbé

739 1 **Saline Rose**, f, 5 ans, 68 k (66 k), A Chaille-Chaille (V Roisnard), A Chaille-Chaille tbé

10 partants ; 32 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 414 €

Sans motif : Big Nitwit IRE.

8 long, 3/4 long, tête, 5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Daniel Jandard, Mme Andree Jandard.  
720 € Andre Hunault, Bernard Hunault.  
420 € Francois Chene.  
285 € Mme Henri Devin.  
135 € Paul Nicolle.

Temps total : 04'58''02

## CASTERA-VERDUZAN

0511 193

Dimanche 12 juillet 2015

Commissaires de courses : Michel BRUSTY -  
Violette FLEURY-MARES - Christian LACROIX - Christine LE GOFF

1162 4015 **PRIX FRANCE TROIS SUD** 3.800 m  
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

899 **Shoban Du Mathan**, h, gr, 6 ans, par Smadoun et Stone's Glow USA (Arctic Tern USA), 71 k (69 k), Arnaud Chaille-Chaille (A Champenois), A Chaille-Chaille 1

954 3 **A Suivre**, f, b, 6 ans, par Lando GER et Ulanowa GER (Kamirois IRE), 69 k, Jean-Paul Letreguilly (P Blot), JP Letreguilly 2

1128 3 **Summer Creek**, h, br, 6 ans, par Brier Creek USA et Kennaaly (Medaaly GB), 66 k (68 k), Yves Lemonnier (G Olivier), Y Lemonnier 3

**Sharmeur**, h, b, 9 ans, (AQ), par Alberto Giacometti IRE et Kadalina (Useful), 67 k, Mlle Marie-France Suberville (R Julliot), P Journiac 4

998 3 **First Pym**, h, bf, 11 ans, par With The Flow USA et Miss Avireenne (Baby Turk IRE), 74 k (72 k), Stephane Seignoux (F Mouraret de Vita), Mme V Seignoux 5

892 3 **Usockem**, h, 7 ans, (AQ), 71 k (69 k), ♂, Mme M Bryant (E Labaisse), J Ortet (s) 6

1101 **Wa Falko**, h, 7 ans, 66 k (64 k), Mlle M Marin (G Fabre), Mlle M Marin 7

1032 **Uobama D'Ayza**, h, 7 ans, (AC), 71 k, ♂, Mme M Prunet-Foch (F Barrao), Mme M Prunet-Foch arr

8 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 432 €

Eng. sup. : Usockem

Sans motif : Tonic Mome.

encolure, 7 long, 3,5 long, 1/2 long, 7 long, 30 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Jean-Marie Baradeau.

504 € Hubert Honore, Mme Claire Rouxel.

294 € Xavier Le Stang, Mme Anelly Le Toux, Mme Katia Gayton, Mickaël Baller.

199 € Mlle Anne-Juliette Blond, Andre Vagne.

94 € Mme Marie-Bernadette Cormier-Martin, Cormier-Martin (s).

Temps total : 04'52''60

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SUMMER CREEK par le jockey Gaëtan OLIVIER.

1163 4014 **PRIX RENE GOUDIN** 3.800 m  
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

986 3 **Reine Du Brizais**, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Kries Du Berlais [Nikos (GB)], 69 k (67 k), Haras de Magouet (A Champenois), A Chaille-Chaille 1

901 5 **Astutu**, h, al, 5 ans, (AQ), par Gorlor GER et Quanielad (True Brave USA), 66 k, Fabian Cellier (G Olivier), F Cellier 2

1007 4 **Fortunate**, h, b, 5 ans, par Country Reel USA et Fortune's Daughter GB (Generous IRE), 68 k (66 k), Mlle Myriam Marin (G Fabre), Mlle M Marin 3

1126 4 **Sorelite**, f, bf, 5 ans, par Indian Rocket GB et Sorgue USA [Septieme Ciel (USA)], 64 k (62 k), Mme Loetitia Saint Martin (F Mouraret de Vita), JP Daireaux 4

1130 4 **Miss Cletyvoli**, f, al, 5 ans, par Clety et Klassical (Kingsalsa USA), 65 k (63 k), Stephane Seignoux (E Labaisse), Mme V Seignoux 5

1126 2 **Roi De Bellevue**, m, 5 ans, 72 k (70 k), F Chambard (T Chevillard), F Nicolle tbé

6 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 322 €

Eng. sup. : Astutu

Sans motif : Black Cafe.

8 long, 1,5 long, 9 long, 1 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Haras de Magouet.

504 € Pierre Sarais, Dominique Mondoloni.

294 € Earl Haras du Logis.

199 € Pierre Ducos, Samuel Portier Ducos.

94 € Mme Eugene Masson, Mme Marion Tardif-Louvard.

Temps total : 04'57''10

1164 4016 **PRIX IDEAL 32** 4.300 m  
(Steeple-Chase-Cross-Country)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu 7.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

626 3 **Quandronede**, h, b, 11 ans, (AC), par Sin Kiang et Tope La (Safir), 72 k (70 k), Michel Pelletant (E Labaisse), M Pelletant 1

**Beauty Maria**, f, b, 7 ans, par Bernebeau et Samba Maria (Hero's Honor USA), 69 k, Eric Papon (F Barrao), E Papon 2

1103 **Garryliss**, h, al, 6 ans, par Balingarry IRE et Malisse (Loup Solitaire USA), 68 k, Jean-Paul Letreguilly (P Blot), JP Letreguilly 3

52 **Don Padre**, h, bf, 6 ans, par Lost World (IRE) et Formaliste (Sagamix), 74 k (72 k), Mme Magalen Bryant (F Mouraret de Vita), J Ortet (s) 4

1129 4 **Bernburg**, h, b, 12 ans, par Cricket Ball USA et Astrelia [Full Of Stars (GB)], 70 k, Mlle Aurore Pelletant (G Olivier), Mlle A Pelletant 5

704 4 **Sahaja**, f, 7 ans, 70 k, Mme J Amouraben (G Fabre), Mme J Amouraben 6

1011 **Ballydancer**, h, 8 ans, 73 k (71 k), Y Seror (H Lucas), E Leray (s) tbé

1103 4 **Vallee Viva**, f, 6 ans, (AQ), 66 k, Mme M Bryant (R Julliot), P Journiac tbé

8 partants ; 21 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 448 €  
 Eng. sup. : *Quandronede, Bernburg*  
 1/2 long, encolure, 1,5 long, 10 long, loin.  
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Michel Pelletant.  
 504 € Mme Myriam Vasseur, Mme Valerie Ulinski.  
 294 € Haras Villeneuve Saint Nouay.  
 199 € Haras de la Vega.  
 94 € Suc. Claude Vigneau.

Temps total : 05'32''80

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SAHAJA par le jockey Guillaume FABRE.

Le jockey Davy LESOT étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BERNBURG par le jockey Gaëtan OLIVIER.

## CLUNY

Dimanche 12 juillet 2015

0714 193

Commissaires de courses : Eric PALLUAT de BESSET -  
 Cécile BENOIST d'AZY - Philippe BEAUCHAMP

1165 4025 **PRIX FEDERATION DES CHASSEURS DE SAONE ET LOIRE-PRIX OVRAGAN COLLONGES** 3.600 m  
 (Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. Poids : 68 k. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

999 2 **Tout En Cardoun**, f, b, 4 ans, par Layman USA et Bairgaine (Cardoun), 68 k (64 k), (9.000), Daniel Beaunez (*B Beaunez*), MALI Droueche 1

972 3 **What A Great**, h, b, 4 ans, par Great Journey JPN et What An Issue USA (Strong Hope USA), 68 k, (7.000), Yves Betron (*A Betron*), X Betron 2

Anikiee, f, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Miss Pervenche (Agent Bleu), 66 k (62 k), (7.000), Ecurie des Preux (*P Lucas*), A Adeline de Boisbrunet 3

917 5 **Bougy**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Laverock IRE et Helena III (Trebroke), 70 k (64 k), (9.000), Hubert Despont (*T Vodrazka*), H Despont 4

4 partants ; 11 eng. ; 4 part. déf. - Total des entrées : 74 €  
 encolure, 20 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 €

Primes aux éleveurs :

792 € Antoine Segura, Michel Segura.  
 396 € Jean Arnaud.  
 231 € Jean-Michel Olivart, Thierry Delestre, Mlle Sylvie Le Gall.  
 156 € Hubert Despont, Mme Hubert Despont, Suc. Yves D' Armaillé.

**Tout En Cardoun**, réclamée 10.500,00 € par son propriétaire.

1166 4026 **PRIX DES VOYAGES CLUNYSOIS-PRIX LUC CACQUEVEL** 3.600 m  
 (Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1000 **Nulera**, f, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Loup The Loup (Loup Solitaire USA), 65 k (63 k), Mme Claudia Koller (*A Rousse*), HJ Speck 1

1043 **Volontaire**, h, al, 6 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et La Du Maine (Sleeping Car), 71 k (69 k), Sylvain Maurer (*Mlle C Picard*), S Maurer 2

956 **Baba Stone**, h, b, 6 ans, par Robin Des Pres et Pierre Rousse (Oblat), 68 k (66 k), Emmanuel Sayet (*MA Mermel*), E Sayet 3

**Vieux Garçon**, h, b, 6 ans, par Epalo GER et Necessaire [Garde Royale (IRE)], 74 k (72 k), Haras de Saint-Voir (*P Lucas*), A Adeline de Boisbrunet 4

1000 3 **As De Marcigny**, h, b, 5 ans, (AQ), par Epalo GER et Perle De Marcigny (Bulington), 68 k (66 k), Christian Porte (*B Gelhay*), C Ligerot 5

919 **Arfang Des Neiges**, f, 5 ans, (AQ), 64 k, H Despont (*T Vodrazka*), H Despont 6

6 partants ; 27 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 276 €

8 long, 6 long, 1 long, 5 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Mme Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.  
 468 € Francois Rimaud.  
 273 € Emmanuel Sayet.  
 185 € Haras de Saint-Voir.  
 87 € Mme Daniele Paulhac.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Hubert DESPONT par une amende de 75 euros pour ne pas s'être assuré du poids auquel pouvait monter son jockey.

## GEMOZAC

Dimanche 12 juillet 2015

0519 193

Commissaires de courses : Jean-Michel LARTEAU -  
 Daniel MENARD - Guy VIEUILLE - Maurice SEGUINAUD

1167 4017 **PRIX DES HIPPODROMES DE L'AMICALE CENTRE ATLANTIQUE** 3.900 m  
 (Steeple-Chase. - Femelles)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.500 ni été classées 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 20.000. Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1145 1 **Bogota Des Mottes**, f, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Camille Des Mottes (Abdonski), 67 k (65 k), Jean-Marie Lapujade (*D Gallon*), F Nicolle 1

1105 **Malune**, f, bf, 4 ans, par Dano Mast GB et Mary Du Chene (Grand Tresor), 65 k (64 k), Yannis Fouchard (*V Chatellier*), F Hayeres (s) 2

1100 2 **Balade D'Estruval**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Network GER et Nouvelle D'Estruval (Saint Preuil), 70 k (68 k), Mme Bernard Le Gentil (*S Cibot*), G Macaire (s) 3

1052 4 **Anita Rose**, f, b, 5 ans, (AQ), par Bonbon Rose et Nonita De Clerval (Nononito), 71 k, Laurent Godard (*D Ulinski*), L Godard 4

1057 **Sainte Nation**, f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Damnation (Pistolet Bleu IRE), 69 k (67 k), Jean-Marie Bonnin (*H Rodriguez Nunez*), JM Bonnin 5

5 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 354 €

Eng. sup. : *Bogota Des Mottes*

encolure, 2,5 long, 7,5 long, 14 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Earl Ecurie des Mottes.  
 432 € Mlle Loeiza Hayeres-Fouchard, Yannis Fouchard, Andre Fouchard.  
 252 € Mme Bernard Le Gentil.  
 171 € Philippe Lamotte D'Argy, Mme Christine Lamotte D'Argy.  
 81 € Haras D'Ereham.

1168 4018 **PRIX RAOUL LATREUILLE** 3.900 m  
 (Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné, cette année, en steeple-chase. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

**Grassland Sulpice**, h, al, 6 ans, par Epalo GER et Mona Vassy (Sleeping Car), 66 k (64 k), Arnaud Chaille-Chaille (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 1

**Up Big One**, f, bf, 7 ans, (AQ), par Tzar Rodney et Eliflo (Lightning), 67 k (65 k), Antony Garreau (*V Chatellier*), F Nicolle 2

1101 4 **Coquard**, h, bf, 9 ans, par Cabbalo Raptor CAN et Dividivi (Rifapour IRE), 66 k (64 k), Jean-Marie Bonnin (*H Rodriguez Nunez*), JM Bonnin 3

1101 **Flyisko**, h, b, 8 ans, par Fly To The Stars GB et Sharkoe (Sharken), 66 k (64 k), Didier Marion (*A Lotout*), JD Marion 4

**Winner Of Spring**, h, bf, 6 ans, par Roli Abi et Grace Des Essarts (Sarpedon), 66 k (64 k), Arnaud Chaille-Chaille (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille 5

**Best Friend**, h, 5 ans, 66 k (65 k), Ctsse AL de Bourbon Busset (*A Adeline de Boisbrunet*), G Macaire (s) 6

1003 **Pepito De Lune**, h, 6 ans, 66 k, F Picoulet (*Mr J Kiely*), A Le Clerc (s) arr

7 partants ; 36 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 262 €

5 long, 19 long, 2 long, 2 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

## Primes aux éleveurs :

864 € Mme Pascale Penloup.  
432 € Yeril Pegliasco.  
252 € Pierre de Maleissye Melun.  
171 € Louis Aulnette, Mme Marie-Agnes Aulnette.  
81 € Charles Chevreux, Mme Lucette Cochet.

**LIGNIERES EN BERRY**

0711 193

Dimanche 12 juillet 2015

Commissaires de courses : Jacqueline GATEAU -  
Georges LACOMBE - Daniel MOUCHEBOEUF - Christian VUILLET

**1169 4023 PRIX DE CHEZAL BENOIT (PRIX DE VILLECELIN) 4.300 m**  
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.  
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 14.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 1001 Ulla Banba**, f, gr, 7 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Giverdey (Royal Charter), 67 k, Ecurie Couderc (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
- 1000 5 Amie Gabby**, f, b, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Judice (Agent Bleu), 70 k, Ecurie des Preux (*CE Cayeux*), E Vagne 2
- Tourbillondeschamp**, h, bb, 8 ans, (AQ), par Robin Des Champs et Non Mais (Blushing Flame USA), 70 k (68 k), Haras de Saint-Voir (*K Aubree*), A Adeline de Boisbrunet 3
- 957 3 Virfolette**, f, gr, 6 ans, (AQ), par Denham Red et Kadjara (Silver Rainbow GB), 67 k, ♂, Francois-Xavier Lefeuvre (*L Solignac*), ARM Lefeuvre 4
- 1043 1 Une Dam**, f, b, 7 ans, (AQ), par Dear Doctor et Toille Dam (Mitsoupam), 70 k (68 k), Mlle Severine Sourd (*E Berthonnet*), Mlle S Sourd 5
- 1012 Veroce D'Helline**, h, 6 ans, (AQ), 66 k (64 k), B Tremblin (*R Mayeur*), M Chapuron 1b6

6 partants ; 32 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 249 €

Certif. vétérinaire : *Vlalchef*.

6 long, 8 long, 7 long, 2 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

## Primes aux éleveurs :

864 € Earl Detouillon Raphael Frederique, Jacky Rauch.  
432 € Gabriel Vagne, Mme Gabriel Vagne.  
252 € Earl Le Billy, Haras de Saint-Voir.  
171 € Francois-Xavier Lefeuvre, Mme Anne Douce Lefeuvre, Mlle Prudence Lefeuvre.  
81 € Mlle Severine Sourd.

Temps total : 05'29"00

Le hongre VLALCHEF a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

**1170 4022 PRIX SERGE VINCON 3.600 m**  
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.  
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, les 5 ans n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu en steeple-chases 6.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k ; 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 1065 1 Benevole**, h, al, 4 ans, (AQ), par Full Of Gold et Magenta (Cadoudal), 74 k (72 k), Charles-Antoine Robinot (*K Aubree*), A Adeline de Boisbrunet 1
- 1042 Auxerrya**, h, b, 5 ans, (AQ), par Daramsar et Parpaillya (Sleeping Car), 70 k, Clayeux (s) (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2
- 957 Amande Rose**, f, bm, 5 ans, (AQ), par Dom Alco et Ile Rose (Le Riverain), 69 k (67 k), Patrick Joubert (*E Berthonnet*), E Clayeux (s) 3
- 1016 Belle Du Luy**, f, b, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Feline Du Luy (Marathon USA), 64 k, Mme Patrick Papot (*M Lamazou-Laresse*), C Cheminaud 4
- 1037 4 Bonheur De Grain**, h, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Jasmine Des Rougeries (Boston Two Step USA), 66 k, Jean-Luc Guillochon (*A Poirier*), JL Guillochon 5
- 1052 3 Alfador**, f, 5 ans, (AQ), 71 k, P Priollet (*MA Dragon*), E Leray (s) 6
- 957 2 Asio**, h, 5 ans, (AQ), 71 k, Mlle S Mestries (*C Corduan*), Mlle S Mestries 7
- 958 4 Barcelone**, f, 4 ans, (AQ), 64 k (63 k), Ecurie Magnien (*M Tissier*), E Clayeux (s) 8
- 1042 Allstar Dubreau**, f, 5 ans, (AQ), 68 k (66 k), Mlle S Sourd (*G Boinard*), Mlle S Sourd 9

9 partants ; 28 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 178 €

1/2 long, 1 long 1/4.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

## Primes aux éleveurs :

864 € Michel Parreau-Delhotte.  
432 € Yves Augonnet.  
252 € Scea La Chaussée.  
171 € Earl Haras du Luy.  
81 € Suc. Gerard Froissard, Mme Marie Christine Froissard.

Temps total : 04'11"00

**MOLIERES**

0227 193

Dimanche 12 juillet 2015

Commissaires de courses : Michel DUVAL - Jean-Claude FOURNIER - David GESLOT - Alain PLACAIS

**1171 4011 PRIX JOSEPH DOISNEAU 4.000 m**  
(Steeple-Chase-Cross-Country)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, les 5 ans n'ayant pas, reçu 3.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k ; 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 1132 5 Tonitouz**, h, bb, 5 ans, par Tonitruant USA et Touzany (Africanus), 70 k, ♂, Leray (s) (*S Paillard*), E Leray (s) 1
- 1110 Alinka D'Alex**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Tot Ou Tard IRE et Cortina (Hours After USA), 68 k, Sylvain Dory (*S Dory*), S Dory 2
- Acadi**, f, b, 5 ans, (AQ), par Califet et Non Dadi (Heliios USA), 68 k, Mme Anne-Sophie Bernier (*A Gasnier*), D Bernier 3
- 1053 Aulistar De Plomb**, h, al, 5 ans, par Polish Summer GB et River Lab (River Mist USA), 70 k (68 k), ♂, Jerome Follain (*A Baudoin-Boin*), J Follain 4
- 1139 Amour Des Brosses**, f, b, 5 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Kaline Des Brosses (Gaspard De La Nuit), 68 k (66 k), Steve David (*S Dauve*), A Dupont 5
- Star Clementais**, h, 5 ans, 70 k (68 k), Mlle MP Laborde (*K Deniel*), S Foucher 6
- 872 5 Festive Cheer (FR)**, m, 5 ans, 70 k, Mme P Brandt (*D Cottin*), P Cottin 7
- Alia**, f, 5 ans, (OC), 68 k, PO Robert (*C Gabard*), PO Robert arr
- 1132 Aline De Beauchene**, f, 5 ans, (AQ), 68 k (66 k), J Lepage (*J Pay*), J Lepage 1b6

9 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 168 €

Eng. sup. : *Amour Des Brosses*

2,5 long, 1 long, 4 long, 14 long, 2 long, 1,5 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

## Primes aux éleveurs :

792 € Eric Leray.  
396 € Mlle Alexia Salva.  
231 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier, Mlle Charlotte Bernier, Mlle Agathe Bernier.  
156 € Ange Saliot.  
74 € Suc. Andre Lecoq, Mme Marie-Josephe Lecoq, Michel Lecoq, Bruno Lecoq.

**1172 4013 PRIX LIEUTENANT LOUIS DE CROZE 4.800 m**  
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 789 5 Chao Des Landes**, h, gr, 12 ans, par Nashamaa IRE et Puce Des Landes (FR) (Count Pahlen GB), 70 k, Mme Anne-Sophie Bernier (*A Gasnier*), Mme AS Bernier 1
- Roumba Du Ranch**, f, al, 9 ans, par Freedom Cry GB et Zoumba Du Ranch (Smadoun), 70 k, Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s) 2
- 702 Winer Des Cotieres**, h, al, 9 ans, par Maille Pistol et Cathy Des Cotieres (Shafoun), 69 k, Marcel Basset (*Mr K Dubourg*), W Menuet 3
- 1058 4 Ursulone**, f, al, 7 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Manza (Bobinski GB), 69 k (67 k), Patrick Le Gioannec (*F Neveu*), A Le Clerc (s) 4
- 965 2 Hight Groom**, f, b, 7 ans, par Tiger Groom GB et High Receleuse (Glaieul USA), 68 k, Pierre-Yves Merienne (*Y Lecourt*), J Merienne 5
- 1058 Sa Folie**, f, 9 ans, (AQ), 64 k (66 k), J Zuliani (*S Paillard*), J Zuliani 6
- 873 Vrai Lutteur**, h, 6 ans, 71 k (69 k), ♂, JEAN Chapdelaine (*A Lethullier*), JEAN Chapdelaine 7

1103	<b>Banc D'Arguin</b> , h, 6 ans, 66 k, ♂, PY Lefevre ( <i>D Delorme</i> ), D Delorme	8
1108	<b>Royal Thatch</b> , h, 10 ans, 66 k (64 k), ♂, T Boivin ( <i>G Dumont</i> ), T Boivin	arr
1043	<b>Tapis De Mousse</b> , h, 8 ans, (AQ), 67 k, Mme C Journiac ( <i>A de Chitray</i> ), P Journiac	tbé
1058	<b>Tonus</b> , h, 8 ans, (AQ), 66 k, S Dory ( <i>S Dory</i> ), S Dory	tbé
142	<b>Pinelo</b> , h, 12 ans, 66 k (64 k), T Poche ( <i>S Dauve</i> ), T Poche	tbé

12 partants ; 29 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 164 €  
Chev. retir. : *Icing Grey*.  
12 long, courte encolure, 1 long, 4,5 long, 11 long, courte tête, 30 long.  
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :  
864 € Jean-Louis Mangeard, Dominique Bourgeois.  
432 € Yannick Berlin, Jean-Michel Peccot.  
252 € Marcel Basset, Anthony Basset.  
171 € Patrick Le Gloannec.  
81 € Goulven Berthoulioux.

1173 4012 **PRIX DU CONSEIL GENERAL** (Steeple-Chase-Cross-Country) **4.800 m**

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

1058	<b>Pipel Du Quartier</b> , h, b, 12 ans, (SF), par Estephe Du Moulin et Fleur De Sourdon (Sarpedon), 69 k, ♂, Jean-Charles Berdoll ( <i>S Zulliani</i> ), JC Berdoll	1
1059 4	<b>Maeloud'paix</b> , f, bb, 7 ans, par Passing Sale et Blueborg (Cyborg), 65 k (64 k), Le Clerc (s) ( <i>F Neveu</i> ), A Le Clerc (s)	2
1138 5	<b>Ugenie D'Angron</b> , f, b, 7 ans, (AQ), par Visionary et Jenny D'Angron (Grand Tresor), 67 k, ♂, William Menuet ( <i>Mr K Dubourg</i> ), W Menuet	3
1058 2	<b>Reve De Pregas</b> , h, b, 10 ans, (AC), par With The Flow USA et Va Y Loly (Sarpedon), 68 k, Mme Anne-Sophie Bernier ( <i>A Gasnier</i> ), D Bernier	4
	<b>Maverik D'Artagnan</b> , h, b, 10 ans, par Varese et Faena D'Artagnan (Marignan USA), 68 k (66 k), Jerome Gendry ( <i>B Huchede</i> ), J Gendry	5
	<b>Fun Slate</b> , h, 13 ans, 67 k (65 k), T Poche ( <i>S Dauve</i> ), T Poche	6
1059 1	<b>Louping De Teillee</b> , h, 7 ans, 70 k, ♂, Brosseau Et Fils ( <i>S Paillard</i> ), J Boissnard (s)	arr
1104	<b>Bois D'Auge</b> , h, 9 ans, 67 k, JL Hurel ( <i>D Delorme</i> ), D Delorme	arr
1044	<b>Verby Strider</b> , h, 13 ans, 67 k, ♂, Earl Le Dreff Coat Laez ( <i>S Dory</i> ), T Poche	tbé

9 partants ; 29 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 231 €  
Certif. vétérinaire : *Fil's Glory, Farandiere*.  
courte encolure, 7 long, 1 long, 13 long.  
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :  
864 € Mme Nicole Berdoll.  
432 € Damien Souchet, Gilles Souchet.  
252 € Ecurie D'Angron.  
171 € Patrice Joly, Didier Joly, Mme Regine Lerouelle.  
81 € Mme Virginie Bru.

Le hongre FIL'S GLORY et la jument FARANDIERE ont été déclarés non partants pour raisons vétérinaires.

## POMPADOUR

0540 193

Dimanche 12 juillet 2015

Commissaires de courses : Jean-Pierre POURET - Paquita PECOUT - Marie-Cécile PARVEAU

1174 4019 **PRIX VICTOR BASSE - THREE NATIONS CUP** (Haies. - Cavaliers et Gentlemen-riders) **3.400 m**

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

**Pour Gentlemen-riders et cavaliers.**

1141 1	<b>Retour De Nuit</b> , h, al, 10 ans, (SF), par Kapgarde et Je Te Donne (En Calcat), 71 k, Franck Leblanc ( <i>Mr O d' Andigne</i> ), A Chaille-Chaille	1
791	<b>Unzo Du Bara</b> , h, b, 7 ans, (AQ), par Network GER et Full Of Whisky (Useful), 68 k, Janick Duchesne ( <i>Mr MAX Denuault</i> ), F Nicolle	2

1047 1	<b>Ottostar GER</b> , h, b, 6 ans, par Sholokhov IRE et Omicenta IRE (Platini GER), 68 k, Ecurie Jaeckin ( <i>Mr G Cottreau</i> ), G Macaire (s)	3
	<b>Número Un</b> , h, gr, 8 ans, par Martaline GB et Numerique [Bering (GB)], 67 k, Fabien Lagarde ( <i>Mr B Caron</i> ), F Lagarde	4
1048 1	<b>Daltarock</b> , h, b, 6 ans, par Della Francesca USA et Daltacina (Daltabad IRE), 66 k, Jerome Gendry ( <i>Mr P Moreau</i> ), J Gendry	5
1012 2	<b>Cru Classe</b> , h, 9 ans, 68 k, F Delord ( <i>Mr E Merle</i> ), F Lagarde	6
753	<b>Vite Faite</b> , f, 6 ans, 70 k, AB Pellerin ( <i>Mr P Phokaeo</i> ), AB Pellerin	7
663	<b>Feu De Glace</b> , h, 6 ans, 66 k, F Lagarde ( <i>Mr S Maussion</i> ), F Lagarde	8
	<b>Klassiker</b> , h, 6 ans, 66 k, Mme A Montigny ( <i>Mr P Raybould</i> ), F Lagarde	9

9 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 421 €  
Eng. sup. : *Unzo Du Bara*  
courte encolure, 7,5 long, 6,5 long, 8,5 long, 3,5 long, 1/2 long, loin, loin.  
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

- 1 224 € Roger-Yves Simon.
- 612 € Sebastien Aubel.
- 357 € Siegfried Herzig, prime non attribuée.
- 242 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
- 114 € Cyril Morineau, Charles-Eric Logeais.

Temps total : 04'00"09

1175 4020 **PRIX XAVIER DE CHEVIGNY** (Steeple-Chase. - Cavaliers et Gentlemen-riders) **3.600 m**

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

**Pour Gentlemen-riders et Cavaliers ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.**

1101 3	<b>Castle Island</b> , h, b, 9 ans, par King's Theatre IRE et Chicita Du Berlais [Nikos (GB)], 69 k (67 k), Mme Emmanuelle Haye ( <i>Mr P Moreau</i> ), G Macaire (s)	1
1142 3	<b>Falbertine</b> , f, gr, 11 ans, (AA), par Albert Du Berlais et Fastivine (Fast), 67 k, ♂, Francis Delord ( <i>Mr B Caron</i> ), F Delord	2
	<b>Soleil De Sivola</b> , h, b, 9 ans, par Discover D'Auteuil et Neva De Sivola (Blushing Flame USA), 66 k, Jean-Philippe Fleurisson ( <i>Mr G Cottreau</i> ), G Macaire (s)	3
1044	<b>Daikoku</b> , h, bb, 10 ans, par Medaal GB et Lady Nora (Warrshan USA), 66 k (64 k), Mlle Veronique Crozetiere-Roulet ( <i>Mr P Raybould</i> ), Mlle V Crozetiere-Roulet	4
722	<b>Victor Du Chatenet</b> , h, 6 ans, (AQ), 66 k (64 k), ♂, G Crozetiere ( <i>Mr P Phokaeo</i> ), A Mesnil	tbé

5 partants ; 25 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 889 €  
Eng. sup. : *Falbertine, Daikoku, Victor Du Chatenet*  
5,5 long, 2 long, loin.  
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 €

Primes aux éleveurs :  
1 296 € Mme Emmanuelle Haye, Suc. Eric Simian.  
648 € Francis Delord, Daniel Gibiat.  
378 € Thomas Trapenard, Gilles Trapenard.  
256 € Mme Marie-Carmen Boutin.

1176 4021 **PRIX GABRIEL JUGE** (Steeple-Chase-Cross-Country) **4.500 m**

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

	<b>Top Summer</b> , h, al, 8 ans, (AQ), par Polish Summer GB et Hesmeralda (Royal Charter), 73 k, Jacques Detre ( <i>J Reveley</i> ), G Macaire (s)	1
1129 2	<b>Rumpy Pumpy Marsal</b> , h, b, 10 ans, (SF), par Solido et Guiguite Du Pots [Marasali (GB)], 68 k, ♂, Arnaud Chaille-Chaille ( <i>F Pamart</i> ), A Chaille-Chaille	2
1043	<b>Pegase Du Carcaud</b> , h, b, 12 ans, (SF), par Dear Doctor et Aureole De Monts (Nellio), 68 k, Francis Delord ( <i>V Chenet</i> ), F Lagarde	3
1143 5	<b>Hermes De La Brunie</b> , h, gr, 9 ans, (AC), par Faucon Noir et Samisti BEL (Mistigri IRE), 66 k, Jacques Couzillac ( <i>Mr G Cottreau</i> ), G Macaire (s)	4
1044 5	<b>Maagano Mondial</b> , h, b, 7 ans, par Shinda Mondial GB et Calamity (Exactly Sharp USA), 75 k (73 k), Stephen Ramsay ( <i>B Claudic</i> ), S Ramsay	5
1059	<b>Ultimfly</b> , f, 7 ans, 69 k, J Gendry ( <i>Mr B Caron</i> ), J Gendry	arr
1044	<b>Otatou</b> , h, 13 ans, (AC), 68 k (66 k), F Delord ( <i>J Zerourou</i> ), F Lagarde	dér

**Quacker D'Albain**, h, 11 ans, (SF), 70 k, Mme M Boudot (J Besnardière), F Lagarde

8 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 214 €

Certif. vétérinaire : *Vertige De Cotte*.

1 long, 3,5 long, 2,5 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Bruno Vagne.

612 € Mlle Sandrine Trentani, Gerard Davrainville.

357 € Herve Pelloquin, Alex Pelloquin.

242 € Jacques Crouzillac.

114 € Stephen Ramsay, Gildas Blain.

Temps total : 06'14"05

Le hongre VERTIGE DE COTTE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

## QUESTEMBERT

0148 193

Dimanche 12 juillet 2015

Commissaires de courses : Yannick BURBAN - Michel CARRIER - Loic MOUTIEZ - Roger RICHARD

1177 4009 **PRIX JEAN-CLAUDE LE COURTOIS** 3.700 m  
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, reçu en steeple-chases 5.000 (victoires et places).

**Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

1072 5 **Ben Hur Collonges**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Grace Collonges (Bayolidaan), 66 k, N.h. Bloodstock Ltd (C Lefebvre), G Cheral 1

975 5 **Balnilla**, f, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Pampanilla (April Night), 64 k (62 k), Ecurie Le Pied A L'Etrier (W Lajon), E Leenders 2

1074 **Bellathou**, f, b, 4 ans, (AQ), par Laverock IRE et Helite De Thou (Lute Antique), 64 k, Philippe Peltier (O Jouin), PH Peltier 3

1074 **Brasilia**, f, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Page D'Histoire (Video Rock), 64 k (62 k), Philippe Cottin (R Morgan Murphy), P Cottin 4

**Bomari**, h, b, 4 ans, (OC), par Nidor et Quinte Flusch (Esprit Du Nord USA), 66 k, Thierry Poche (T Foucher), T Poche 5

**Brook Des Bruyeres**, h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), GAB Leenders (M Gorieu), GAB Leenders 6

**Blue Straight**, h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), T Poche (A Gouard), T Poche **tbé**

7 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 173 €

Eng. sup. : *Balnilla*

6 long, 14 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Gaec Delorme Freres.

504 € Bernard Delvigne.

294 € Mme Robert Jeannin.

199 € Haras du Hoguenet.

94 € Christian Hamelin, Mickaël Hamelin.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de la chute du jockey Anthony GOUARD (BLUE STRAIGHT) sur le plat, pendant le parcours.

Après examen du film de contrôle, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la chute n'était pas due à l'irrégularité d'un de ses concurrents.

1178 4010 **PRIX DU PRESIDENT GEORGES MOUTIEZ** 4.200 m  
(Steeple-Chase)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

1099 3 **Be Bright**, h, b, 6 ans, par Chichicastenango et Rouge Pivoine [Lost World (IRE)], 66 k, Dirk Huyck (J Charron), Y Fertillet (s) 1

989 **Amour Du Puy Noir**, h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Virosa (Villez USA), 72 k (70 k), Mlle Margaux Cottin (R Morgan Murphy), P Cottin 2

**General Tete Jaune**, h, al, 11 ans, par Rochesson et Kirzinnia (Zino GB), 70 k, Desire Ide (R Bertin), Y Fertillet (s) 3

894 1 **Zin El Dhin**, h, bf, 6 ans, par Prince Kirk (FR) et Alifat (Lavrico GER), 73 k (71 k), Anthony Lajon (W Lajon), A Lajon 4

870 1 **Vanope**, f, b, 6 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Nefta (Epervier Bleu GB), 69 k (67 k), Philippe Nicolas (C Couillaud), PH Nicolas 5

1002 **Udino**, h, 7 ans, (AQ), 69 k (67 k), Suc. R Le Texier (C Smeulders), XL Le Stang 6

1099 **Vertige De Loire**, h, 6 ans, 67 k, W Kemseke (O Jouin), PH Peltier 7

1009 1 **Carpoletto**, h, 6 ans, 69 k, Ecurie D.p.l.m. (J Morel), P&F Monfort (s) **arr**

8 partants ; 30 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 271 €

7 long, 5 long, 11 long, 13 long, 3/4 long.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs :

1 080 € Roland Monnier, Fouin (s).

540 € Frederic Bayle, Daniel Valade, Mlle Annie Corinne Boyer.

315 € Mme Jean-Marc Baudrelle, Jean-Marc Baudrelle.

213 € Dany Louis.

101 € Haras de la Rousseliere Scea.

1179 4008 **PRIX HYERES III** 3.700 m  
(Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 9.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., 10.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

1105 2 **Intimissimi**, f, b, 4 ans, par Della Francesca USA et Quelle Chaleur (Double Bed), 68 k, (9.000), Gerard Samama (J Charron), J Boissard (s) 1

962 **Seigneur Du Vitou**, h, bf, 4 ans, par Solon GER et Saltimboca (Saint Estephe), 68 k (64 k), (8.000), Jerry Planque (B Chalain), J Planque 2

1098 2 **Intouchable**, f, b, 4 ans, par Kap Rock et Kyalami (Kahyasi IRE), 72 k (68 k), (10.000), Philippe Peltier (S Cossart), PH Peltier 3

846 **Kervellane Avenue**, f, bc, 4 ans, par Diktat GB et Corfu IRE (Daylami IRE), 66 k, (8.000), Mlle Barbara Menuet (O Jouin), W Menuet 4

993 1 **Le Chancelux**, h, b, 4 ans, par Valanour IRE et Tignes (Ski Chief USA), 74 k (70 k), (10.000), Edouard Thepot (M Gorieu), W Menuet 5

1051 **Bingo Jo**, h, 4 ans, 68 k (64 k), (8.000), XL Le Stang **arr**

**Rederie Rock**, h, 4 ans, 68 k (64 k), (8.000), Mlle E Boin (C Hermaize), JC Baudoin **tbé**

7 partants ; 9 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 73 €

Sans motif : *Ivresse D'Anjou*.

7 long, 5,5 long, 3,5 long, courte encolure.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Gerard Samama.

396 € Jean-Claude Duvivier.

231 € E.a.r.l. Elevage des Loges.

156 € Jean-Paul Chaze, Lionel Orillard.

74 € Gwenole Thepot, Quentin Thepot, Sebastien Puillandre.

**Intimissimi**, réclamée 9.513,00 € par son propriétaire.

Les Commissaires ont interdit à la pouliche IVRESSE D'ANJOU de participer à l'épreuve, son entraîneur Philippe BOURGEOIS n'ayant pu présenter le document d'identification de la dite pouliche.

## CORLAY

0108 195

Mardi 14 juillet 2015

Commissaires de courses : Alain LE GUALES de MEZAUBRAN - Philippe GARIN - Louis du FOU de Kerdaniel - Pierrick LEPORT

1180 4028 **PRIX DU SULON** 3.900 m  
(Steeple-Chase. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 5.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 5.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000 porteront 2 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

1040 5 **Maxedy**, h, b, 11 ans, par Roli Abi et Night Of Honor (Hero's Honor USA), 68 k, (5.000), Dominique Le Breton (J Plumaz), J Planque 1

1049 4 **Rhum Sprite**, h, b, 8 ans, par Lando GER et Balioka (Tourangeau), 69 k (65 k), (6.000), Jean-Pierre Vanden Heede (K Deniel), S Foucher 2

1134 **Totonito**, h, b, 8 ans, (AQ), par Nononito et Koffee Colour (Dom Alco), 68 k, (5.000), David Berra (ANT Thierry), D Berra 3

1134	<b>Uppercut D'Albain</b> , h, gr, 7 ans, (AQ), par Dom Alco et Emeraude (Persifleur USA), 70 k (66 k), (7.000), ♂, Thierry Chapalain ( <i>A Lethuillier</i> ), A Le Clerc (s)	4
1049	<b>5 Myster King</b> , h, b, 8 ans, par Kingsalsa USA et Mysterious Guest (Barathea IRE), 69 k, (6.000), Mme Celine Lefevre ( <i>P Paysan</i> ), N Paysan	5
	<b>Tonnins</b> , h, 8 ans, 70 k, (7.000), D Berra ( <i>S Paillard</i> ), D Berra	6
1134	<b>4 True Journey</b> , h, 8 ans, (AQ), 70 k, (7.000), GIL Chaignon ( <i>A Desvaux</i> ), GIL Chaignon	7
	<b>Saphir De Kerza</b> , h, 9 ans, (AQ), 68 k (64 k), (5.000), C Prigent ( <i>M Gorieu</i> ), GAB Leenders	8
1102	<b>Umix Neuville</b> , h, 7 ans, 68 k (64 k), (5.000), JP Letreguilly ( <i>C Hermaize</i> ), JP Letreguilly	9
1135	<b>5 Belvet</b> , h, 8 ans, 70 k (66 k), (7.000), ♂, X Le Stang ( <i>S Dauve</i> ), X Le Stang	arr
	<b>749 Meme Pas Mal</b> , h, 8 ans, 69 k (65 k), (6.000), J Follain ( <i>A Baudoin-Boin</i> ), J Follain	arr
1049	<b>3 Duo Cubar</b> , h, 10 ans, 68 k, (5.000), P Le Corre ( <i>A Cisel</i> ), C Le Galliard (s)	arr
	12 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 279 € Eng. sup. : <i>Saphir De Kerza</i> 4 long, 8 long, 1 long, 2,5 long, 2,5 long, 10 long, tête, 15 long. 4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 € Primes aux éleveurs : 720 € Dominique Galet, Patrice Paviot. 360 € Francois Rohaut. 210 € Mme Anne-Marie Bichet. 142 € Alexis Bouillot. 67 € Jean-Pierre-Joseph Dubois. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le gentleman-rider M. Ludovic MORCELL en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monte pour une durée de 10 jours pour avoir fait un usage abusif de sa cravache.	
1181	<b>4027 PRIX HENRI DE SERE GD ST-CH DE CORLAY</b> (Steeple-Chase)	4.500 m
	<b>20 000 €</b> (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> . <b>Poids : 66 k</b> . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.500 l'année dernière. (on ne passe pas la banquette) <b>La course sera précédée d'un défilé.</b>	
1048	<b>3 Votez Pour Moi</b> , h, gf, 6 ans, par Sacro Saint et Biblique (Saint Cyrien), 70 k, Haras de Saint-Voir ( <i>B Lestrade</i> ), G Macaire (s)	1
1069	<b>2 Kigreat De La Pree</b> , f, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Kica [Noir Et Or (GB)], 72 k, ♂, Guillaume Mousnier ( <i>B Claudic</i> ), G Mousnier	2
1135	<b>5 Garden Du Fouquet</b> , h, b, 7 ans, par Kapparde et Poulavie (Epervier Bleu GB), 68 k, Jerome Follain ( <i>A Cisel</i> ), J Follain	3
1116	<b>4 Timi D'Altea</b> , h, b, 6 ans, par Lavirco GER et Dame Du Parc (Mansonnien), 71 k, M.I. Bloodstock Ltd ( <i>C Hermaize</i> ), G Cheral	4
1018	<b>1 Valkevi De Kerker</b> , h, b, 6 ans, par Khalkevi IRE et Kadouch (Kadrou), 69 k, Ecurie des Dunes ( <i>J Blandamour</i> ), P Quinton (s)	5
1048	<b>2 Alderic</b> , h, 8 ans, 71 k, ♂, X Le Stang ( <i>R Le Stang</i> ), X Le Stang	6
1049	<b>2 Peak Raider IRE</b> , h, 11 ans, 70 k, B Le Regent ( <i>ANT Thierry</i> ), C Le Galliard (s)	7
976	<b>Ultranet</b> , h, 7 ans, (AQ), 71 k, ♂, Suc. P Reille ( <i>A Desvaux</i> ), GIL Chaignon	8
1002	<b>Miss Fontenaille</b> , f, 7 ans, 68 k, Ecurie Grand'Ouest ( <i>J Plumas</i> ), J Planque	9
	9 partants ; 32 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 420 € Sans motif : <i>All Over Now</i> . 3 long, 3/4 long, 1/2 long, 2 long, courte encolure, encolure, 10 long, 6 long. 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 € Primes aux éleveurs : 1 440 € Haras de Saint-Voir. 720 € Michel Froissard. 420 € Rene Majorcyrk. 285 € Mme Nathalie Sanerot. 135 € Mme Kerstin Drevet.	
1182	<b>4029 PRIX RENE COUETIL</b> (Steeple-Chase-Cross-Country)	4.500 m
	<b>12 000 €</b> (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de <b>5 et 6 ans</b> . <b>Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k</b> . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000. <b>Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.</b>	
1103	<b>1 Anatoline</b> , f, b, 5 ans, par Walk In The Park IRE et Royale Little [Garde Royale (IRE)], 65 k, Ecurie des Dunes ( <i>J Blandamour</i> ), P Quinton (s)	1
806	<b>Miles In The Park</b> , h, b, 5 ans, par Walk In The Park IRE et Royale Aube [Garde Royale (IRE)], 68 k, ♂, Gerard Mimouni ( <i>J Duchene</i> ), P Quinton (s)	2
1075	<b>Plumix</b> , h, gr, 5 ans, par Al Namix et Brincaplume (Sir Brink), 68 k, Claude Herman ( <i>S Paillard</i> ), E Leray (s)	3
1003	<b>Valinas</b> , h, bf, 6 ans, (AQ), par Malinas GER et Harmony (Lute Antique), 69 k, Jerome Follain ( <i>ANT Thierry</i> ), J Follain	4
1000	<b>4 Kavaldor</b> , h, bb, 5 ans, par Rosen Kavalier JPN et Janidor (Pot D'Or), 67 k, Olivier Brasme ( <i>A Cisel</i> ), J Follain	5
1061	<b>2 Billie Jane</b> , f, 5 ans, 65 k (63 k), S Roldo ( <i>B Roldo</i> ), GAB Leenders	6
1103	<b>Miss Kirk</b> , f, 6 ans, 66 k, ♂, D Lenfant ( <i>Mr E Fouquet</i> ), D Lenfant	7
1061	<b>Glenfinnan</b> , h, 6 ans, 72 k, P Journiac ( <i>A Desvaux</i> ), P Journiac	8
1104	<b>Fleurabi Du Maine</b> , f, 6 ans, 69 k (67 k), ♂, JL Jeannin ( <i>C Hermaize</i> ), L Godard	9
888	<b>Abramix</b> , h, 5 ans, (AQ), 66 k (64 k), O Brasme ( <i>A Baudoin-Boin</i> ), J Follain	10
	10 partants ; 25 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 140 € 5 long, 1 long, 6 long, 4 long, 6 long, 15 long, 3/4 long, 5 long, loin. 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 € Primes aux éleveurs : 864 € Haras du Chenet, Eric Piednoel. 432 € Mme Laure de Premont. 252 € Laurent Androlus, Mlle Catherine Prodhomme. 171 € Christian Cannesson. 81 € Christian Cannesson.	
1183	<b>4030 PRIX PAUL DE ROBIEN</b> (Steeple-Chase-Cross-Country)	4.500 m
	<b>13 000 €</b> (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , n'ayant pas reçu, cette année, en steeple-chases, une allocation de 10.000. <b>Poids : 66 k</b> . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. <b>Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.</b>	
911	<b>1 Adelaide Square</b> , h, b, 9 ans, par Turgeon USA et Nile Glorieuse [Le Glorieux (GB)], 72 k, Jean-Yves Touzaint ( <i>B Lestrade</i> ), G Macaire (s)	1
1137	<b>3 Sleeping Dor</b> , h, bb, 8 ans, par Sleeping Car et Janidor (Pot D'Or), 68 k, Olivier Brasme ( <i>ANT Thierry</i> ), J Follain	2
1010	<b>Vascari</b> , h, al, 6 ans, (AQ), par Brier Creek USA et Hatzarie (Cyborg), 70 k (68 k), ♂, Lucien Falher ( <i>T Viel</i> ), L Viel (s)	3
895	<b>2 Softy</b> , h, b, 9 ans, (AQ), par East Of Heaven IRE et Alezia (Haltea II), 69 k (67 k), Xavier-Louis Le Stang ( <i>R Le Stang</i> ), XL Le Stang	4
989	<b>Robert's Well</b> , h, b, 10 ans, (SF), par Roman Saddle (IRE) et Idole De Pont Kerlo (Quitte Et Passe), 69 k, ♂, Mme Sylvie Crepin-Berard ( <i>J Duchene</i> ), P Quinton (s)	5
1136	<b>5 Racoleur</b> , h, 10 ans, (SF), 72 k, D Delorme ( <i>D Delorme</i> ), D Delorme	6
1004	<b>4 Pertui De Gravelle</b> , h, 12 ans, 68 k, GIL Chaignon ( <i>A Desvaux</i> ), GIL Chaignon	arr
	<b>Quantz</b> , h, 11 ans, (SF), 67 k, XL Le Stang ( <i>A Cisel</i> ), XL Le Stang	arr
873	<b>Pokera</b> , h, 7 ans, 66 k, S Gouyette ( <i>Mr M Le Porho</i> ), S Gouyette	arr
	9 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 156 € 2,5 long, 3 long, 2 long, courte tête, 1,5 long. 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 € Primes aux éleveurs : 936 € Mme Henri Devin. 468 € Christian Cannesson. 273 € Lucien Falher. 185 € Amedee Choupeault, Michel Travers, Pierre Bourget. 87 € Mme Sylvie Crepin-Berard, Laurent Berard.	

## DIEPPE

0404 195 Mardi 14 juillet 2015  
Commissaires de courses : Nicole BRAEM - G rald SAUQUE - Jacques de CHEVIGNY - Philippe DELIQUX DE SAVIGNAC

1184 3724 **PRIX MAGAZINE IMMO DIEPPE (PX CAMILLE PISSARO)** 3.400 m  
(Haies. - A r clamer. - M les et Hongres)

**18 000 €** (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.  
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis   r clamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids : 66 k**. Les poulains mis   r clamer pour 12.000 porteront 2 k., pour 14.000 4k. En outre, les poulains ayant, en courses de haies, r qu une allocation de 8.000 porteront 2 k.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagn  quarante courses recevront 4 k.**

1082 **Intrinseque**, h, b, 3 ans, par Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 70 k (66 k), (14.000), Boutin (s) (*JC Gagnon*), H Billot (s)
 1 |

1111	<b>Zerodeconduite (FR)</b> , h, bf, 3 ans, par Zero Problemo IRE et Valley's Witch GB (Proclamation IRE), 70 k (66 k), (14.000), Ecurie de la Verte Vallee (S Cossart), S Foucher	2
1111	<b>Chikname Du Potier</b> , h, b, 3 ans, (AQ), par Nickname et Princesse Tennis (Epervier Bleu GB), 66 k (62 k), (10.000), Ecurie Centrale (R Mayeur), T Civel (s)	3
981	<b>Clouds</b> , h, b, 3 ans, par Slickly et Lexa (Sanglamore USA), 68 k (64 k), (12.000), Hubert De Waele (B Beaunez), P Lenogue	4
	<b>Duke Is Back</b> , h, al, 3 ans, par Redback GB et Royale Aube [Garde Royale (IRE)], 68 k (64 k), (12.000), Mme Anne-Marie Douguet (R Morgan Murphy), P Quinton (s)	5
	<b>Shrubb</b> , h, 3 ans, 70 k (66 k), (14.000), M.I. Bloodstock Ltd (L Maceli), G Chereh	6
992	<b>Black Pearl Game</b> , h, 3 ans, 66 k (62 k), (10.000), Ecurie Haras du Chateau (M Farcinade), P Chevillard	7
1115	<b>Autumn Fury</b> , h, 3 ans, 70 k (66 k), (14.000), Meridian Racing Club (M Camus), G Chereh	8
932	<b>Robyx Du Desert</b> , h, 3 ans, 70 k (66 k), (14.000), Mme J Shalam (J Giron), P Lenogue	9
1115	<b>Magic Frost</b> , h, 3 ans, 66 k (62 k), (10.000), Y Gourraud (s) (THO Gillet), Y Gourraud (s)	10
	<b>Mapaoni</b> , m, 3 ans, 68 k (64 k), (12.000), Ecurie Kura (D Brassil), F Vermeulen (s)	-
11 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 345 €		
Eng. sup. : Mapaoni		
5 long, 15 long, 4 long, tête.		
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €		
Primes aux éleveurs :		
1 296 € Boutin (s).		
648 € Mlle Delphine Lardot, Mlle Glwadis Lardot, Alexis Lardot, Sprl de la Vallee, prime non attribuée.		
378 € Sebastien Courquin, Danny Leleu, Bernard Courquin, Mme Isabelle Darras.		
256 € Ecurie Haras du Cadran, Jean-Claude Seroul.		
121 € Mme Laure de Premont, Herve de Watrigant, Guy Harari.		
<b>Chikname Du Potier</b> , réclamé 11.555,00 € par son propriétaire.		
<b>Intrinseque</b> , réclamé 14.150,00 € par BOUTIN (S).		
<b>Zerodeconduite (FR)</b> , réclamé 14.711,00 € par son propriétaire.		
Temps total : 04'01''68		
1185	<b>PRIX CABINET ROBERT IMMOBILIER (PX EUGENE BOUDIN)</b> (Haies) Peloton B	3.400 m
22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.		
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.		
<b>Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.</b>		
	<b>Babalshams</b> , h, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Isomaguy (Mansonnien), 68 k, Mme Isabelle Pacault (T Beurain), Mme I Pacault	1
	<b>Tres Honore (GB)</b> , h, gr, 4 ans, par Muhtathir GB et Mahima (Linamix), 69 k (67 k), Bernard Giraudon (T Cousseau), D Windrif	2
1013	<b>Red Time</b> , f, bf, 4 ans, par Nickname et Oree D'Amour (Mansonnien), 65 k, Christian Geoffroy (G Masure), F Nicolle	3
1073	<b>Django James (IRE)</b> , h, al, 4 ans, par Stormy River et Abime USA (Woodman USA), 69 k, Terry Neill (R Schmidlin), FM Cottin (s)	4
178	<b>First Moon</b> , f, gr, 4 ans, par Nombre Premier (GB) et October Moon (Octagonal NZ), 68 k, M.I. Bloodstock Ltd (C Lefebvre), G Chereh	5
	<b>Swingdream GER</b> , f, 4 ans, 64 k, M Haenni (A Acker), MARC Rolland	6
983	<b>Spirit Or Soul</b> , h, 4 ans, 66 k, Ecurie Brillantissime (A de Chitray), Y Gourraud (s)	7
1028	<b>Belle Et Riche</b> , f, 4 ans, 64 k (62 k), R Matossian (M Lefebvre), JR Breton	8
	<b>Orpen La Hutte</b> , h, 4 ans, 67 k, R Josset (MA Dragon), E Leray (s)	arr
983	<b>Oldonyo</b> , h, 4 ans, 66 k (66 <sup>1/2</sup> k), JL Brovedani (MA Billard), B Duchemin (s)	arr
	<b>Fonraud</b> , h, 4 ans, 66 k (67 k), Mlle MC de Saint-Seine (J Reveley), E Leenders	arr
	<b>Grise Argent (IRE)</b> , f, 4 ans, 64 k, A Decrion (M Regairaz), J Bertran de Balanda (s)	arr
	<b>Tiger Prince</b> , h, 4 ans, 66 k (67 <sup>1/2</sup> k), J Lesguer (J Plouganou), D Sourdeau de Beauregard (s)	tbé
13 partants ; 13 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 0 €		
6 long, 4 long, 3,5 long, 1/2 long, 17 long, 6 long, 30 long.		
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €		

Primes aux éleveurs :

1 584 € Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Girot-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault.  
792 € Elevage Haras de Bourgeauville.  
462 € Xavier Leredde.  
313 € Hubert Honore, Simon Crispin de Moubray, Entrypoint Ltd.  
148 € Mlle Christine Cheyrou.

Temps total : 03'55''78

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Brice DUCHEMIN par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre OLDONYO n'étant pas conformes.

### 1186 3728 PRIX ORPI MAINCENT IMMOBILIER (PX EUGENE ISABEY) 3.500 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. Poids : 68 k. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

1084 **Baron Du Seuil**, h, no, 4 ans, (AQ), par Network GER et Nistabelle (Lights Out), 72 k (68 k), (13.000), Mme Patrick Papot (S Cibot), G Macaire (s)
 1 || 1119 | **La Foret**, f, bb, 4 ans, par Forestier et Rosy Junior (Labus), 70 k, (13.000), Francois-Marie Cottin (R Schmidlin), FM Cottin (s) | 2 |
1105	**Ganny**, f, al, 4 ans, par Footstepsinthesand GB et Twelve Bar Blues GB (Nashwan USA), 66 k (62 k), (9.000), Frederic Bianco (D Ubeda), MARC Rolland	3
1109	**Vendelogne**, f, al, 4 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE (Soviet Star USA), 70 k, (13.000), Joel Juillet (O Jouin), W Menuet	4
822	**Fragburg Rosetgri**, h, bb, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Fragante De Cameru [Fragrant Mix (IRE)], 68 k, (9.000), Mlle Marie-Laetitia Mortier (A de Chitray), Mlle ML Mortier	5
1041	**Al Roc**, h, 4 ans, 72 k (68 k), (11.000), E Clayeux (s) (G Malone), E Clayeux (s)	6
1151	**Red Ocean**, h, 4 ans, 68 k, (9.000), F Cheyer (S Dehez), F Cheyer	7
1109	**Simba De Teillee**, h, 4 ans, 72 k (68 k), (13.000), D Mcmillan (R Morgan Murphy), E Leenders	8
1025	**Vizir Du Berlais**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (11.000), Ballantines Racing Stud Ltd (S Bourgeois), ROB Collet (s)	arr
1036	**Firstymini**, h, 4 ans, 72 k (68 k), (13.000), Ecurie de la Verte Vallee (J Rey), S Foucher	tbé
827	**Goldy Sprint**, h, 4 ans, 68 k (64 k), (9.000), JCN Bignon (M Lahlah), Mlle ML Mortier	tbé
1072	**Balkaline**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (11.000), Ecurie Jaeckin (J Giron), P Adda (s)	tbé
1015	**Betise Beauchene**, f, 4 ans, 66 k, (9.000), Elevage de Clermont (PA Carberry), Mme L Carberry	tbé
13 partants ; 24 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 149 €		
9,5 long, 2 long, 4 long, 1,5 long, 2,5 long, 9 long, 9,5 long.		
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €		
Primes aux éleveurs :		
1 296 € Suc. Marc Boudot.		
648 € Francois-Marie Cottin.		
378 € Frederic Bianco.		
256 € Bernard Salvat.		
121 € Mlle Celine Honneux, Mme Mireille Legendre.		
**Al Roc**, réclamé 11.000,00 € par PASSION RACING CLUB.		
**Firstymini**, réclamé 13.403,00 € par son propriétaire.		
**La Foret**, réclamée 15.555,00 € par son propriétaire.		
**Baron Du Seuil**, réclamé 16.003,00 € par ECURIE CENTRALE.		
Temps total : 04'31''09		
1187	**PRIX CABINET ROBERT IMMOBILIER (PX EUGENE BOUDIN)** (Haies) Peloton A	3.400 m
22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.		
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.		
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**		
	**Billy Jess**, m, b, 4 ans, (AQ), par Vadasin (IRE) et Quellebelle Du Soleil (Go Between), 66 k, Rocco Stasi (G Adam), R Le Gal	1
1073	**Livingstone Devaig**, h, bf, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Prima Note (Nononito), 68 k (66 k), Patrice Lenogue (B Beaunez), P Lenogue	2
907	**Dream On The Moon**, f, b, 4 ans, par Dream Well et Moonlight Sail USA (Irish River), 68 k, Gilbert Serrano (H Tabet), M Blanchard-Jacquet	3

938	<b>Soldiers Fortune</b> , f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Villa Joyeuse (Kahyasi IRE), 64 k (62 k), Mme Biden Ashbrooke ( <i>JB Breton</i> ), JP Gallorini (s)	4
1060	<b>Force Aliee</b> , h, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Forces Sweetheart GB (Allied Forces USA), 69 k, Mme Erika Gilliar ( <i>O Jouin</i> ), PH Peltier	5
181	<b>Celtic Saint</b> , h, 4 ans, 66 k (67 k), Mme M Bryant ( <i>D Cottin</i> ), G Chereh	6
	<b>Grenad'in</b> , f, 4 ans, 64 k (62 k), Ecurie Armand Israel ( <i>S Bourgeois</i> ), YM Porzier (s)	7
983	<b>Cro Easy USA</b> , h, 4 ans, 66 k (64 k), H Honore ( <i>D Ubeda</i> ), MARC Rolland	8
983	<b>Josh The Preacher</b> , h, 4 ans, 69 k, M.I. Bloodstock Ltd ( <i>C Lefebvre</i> ), G Chereh	9
395	<b>Play Off</b> , h, 4 ans, 67 k, Scea Ecurie S. Guarato ( <i>J Reveley</i> ), P Cottin	arr
119	<b>Jem Arthur</b> , h, 4 ans, 66 k, Mme G Seror ( <i>L Philipperon</i> ), M Seror	arr
907	<b>Quelamour</b> , f, 4 ans, 64 k (62 k), Ballantines Racing Stud Ltd ( <i>J Rey</i> ), ROB Collet (s)	arr
	<b>Snow Flower</b> , f, 4 ans, 64 k, J Lodico ( <i>G Masure</i> ), J Van Handenhove	arr
181	<b>Lord Des Flos</b> , h, 4 ans, 70 k (68 k), Scea des Collines ( <i>JC Gagnon</i> ), S Foucher	tbé
14 partants ; 51 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 660 €		
3 long, 4 long, 15 long, 1,5 long, 5,5 long, 4 long, 1 long 1/4, 6 long.		
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €		
Primes aux éleveurs :		
1 584 € Jean-Pierre-Andre Boudet.		
792 € Scea Barbottiere.		
462 € Mlle Camille Collet Vidal, Mlle Louise Collet Vidal.		
313 € Mme Henri Devin, Mme Biden Ashbrooke.		
148 € Mme Erika Gilliar.		
Temps total : 04'00''55		
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Romain LE GAL par une amende de 75 euros, pour non présentation du document d'identification du cheval BILLY JESS.		
1188	<b>PRIX VICTORIA IMMOBILIER (PX GARNEREY)</b> 3.400 m (Haies. - A réclamer. - Femelles)	
18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.		
Pour pouliches de 3 ans, mises à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000.		
<b>Poids : 66 k.</b> Les pouliches mises à réclamer pour 12.000 porteront 2 k., pour 14.000 4 k. En outre, les pouliches ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k.		
<b>Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.</b>		
1024	<b>Dividylles</b> , f, gr, 3 ans, par Le Triton (USA) et Idylles BEL (Sayyaramix), 68 k (64 k), (10.000), Patrick Chevillard ( <i>M Farcinade</i> ), P Chevillard	1
1112	<b>Make Noise</b> , f, b, 3 ans, par Zero Problemo IRE et Long Whisper IRE (Perugino USA), 70 k (66 k), (14.000), Ecurie de la Verte Vallee ( <i>J Rey</i> ), S Foucher	2
945	<b>Goudevivre</b> , f, b, 3 ans, par Gentlewave (IRE) et Goudeluxe (Tremolino USA), 70 k (66 k), (12.000), Guy Pariente ( <i>B Meme</i> ), Y Fouin (s)	3
1024	<b>Kenny Penny</b> , f, al, 3 ans, par Kendargent et Penkinella (Pennekamp USA), 68 k (64 k), (12.000), Ecurie Club des Etoiles ( <i>S Dolan</i> ), Mme P Butel	4
1082	<b>Jojalea</b> , f, b, 3 ans, par Agnes Kamikaze JPN et Ola Chica (French Glory IRE), 72 k (68 k), (14.000), ♂, Passion Racing Club ( <i>B Beaunez</i> ), H Billot (s)	5
1056	<b>Poli Bamba</b> , f, 3 ans, 70 k (66 k), (14.000), J Detre ( <i>S Cossart</i> ), PH Peltier	6
992	<b>Fille Du Nord</b> , f, 3 ans, 68 k (64 k), (12.000), Sarl Ecurie Azur Riviera ( <i>THO Gillet</i> ), P Chevillard	7
1076	<b>Sissi Du Rheu</b> , f, 3 ans, 66 k, (10.000), D Lassaussaye ( <i>R Bonnet</i> ), G Lassaussaye	8
1115	<b>Ferry Merry</b> , f, 3 ans, 70 k (66 k), (14.000), P Adda (s) ( <i>J Giron</i> ), P Adda (s)	arr
	<b>Art De Vie</b> , f, 3 ans, 68 k (64 k), (12.000), Ecurie Centrale ( <i>R Mayeur</i> ), FM Cottin (s)	arr
	<b>Qualitat</b> , f, 3 ans, 68 k, (12.000), Mlle B Joly ( <i>M Regairaz</i> ), F Vermeulen (s)	arr
1056	<b>Picture Postcard GB</b> , f, 3 ans, 68 k (64 k), (12.000), JP Boin ( <i>N.W O'Driscoll</i> ), P&F Monfort (s)	tbé
979	<b>Katimplex</b> , f, 3 ans, 68 k, (12.000), E Leray (s) ( <i>MA Dragon</i> ), E Leray (s)	tbé
	<b>Conig Des Ongrais</b> , f, 3 ans, 66 k (62 k), (10.000), Mme P Chemin ( <i>J Lebrun</i> ), P Chemin	tbé
1024	<b>Naiaditique</b> , f, 3 ans, 66 k, (10.000), Ecurie Centrale ( <i>M Delmares</i> ), FM Cottin (s)	tbé
15 partants ; 29 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 430 €		
Sans motif : <i>Caprice De Choisel</i> .		
Chev. élim. : <i>Lady Valley</i> .		
Chev. retir. : <i>Cocotte, Chevette</i> .		
1,5 long, 1,5 long, 3 long, 6 long, 11 long, 7 long, 30 long.		
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €		

Primes aux éleveurs :

1 296 € Patrice Olivier.

648 € Mlle Delphine Lardot, Mlle Glwadis Lardot, Alexis Lardot, Sprl de la Vallee.

378 € Guy Pariente Holding.

256 € Mme Magalen Bryant, Ecurie du Chene.

121 € Suc. Antoine Polard, Mme Claude Guittou.

**Dividylles**, réclamée 12.640,00 € par son propriétaire.**Make Noise**, réclamée 14.303,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'05''33

Le jockey Jean Christopher GAGNON s'étant accidenté dans le prix CABINET ROBERT IMMOBILIER, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche JOJALEA par le jockey Brian BEAUNEZ.

## 1189 3729 PRIX JOIN IMMOBILIER (GRAND STEEPLE-CHASSE DE DIEPPE) 4.500 m (Steeple-Chase)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 24.000.

**Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 7.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.



**Miss De Champdoux**, f, b, 6 ans, par Voix Du Nord et Timberland (Hawker's News IRE), 67 k, Ecurie Beaunee (O Jouin), PH Peltier

**Nasmona**, f, no, 7 ans, par Malinas GER et Blue Mona (Saint Estephe), 70 k, Mme Francois de Beauregard (J Plouganou), D Sourdeau de Beauregard (s)

**500 2 Testiyeld**, f, al, 8 ans, par High Yield USA et Testigos (IRE) (Loup Solitaire USA), 66 k (64 k), Alain Pigeon (J Rey), P&F Monfort (s)

**Lady D'Ogenne**, f, b, 8 ans, par Sassanian USA et Ahombros (Mansonnien), 67 k, William Menuet (S Dehez), W Menuet

**1029 5 Apple's Maelys**, f, 6 ans, 69 k, P Coveliers (F de Giles), E Clayeux (s)

**Uralia**, f, 7 ans, (AQ), 66 k, G Chereil (C Lefebvre), G Chereil

**1026 Apolitaine**, f, 5 ans, (AQ), 66 k (67<sup>1/2</sup> k), Ecurie Centrale (D Cottin), FM Cottin (s)

**1152 Anouk Des Ongrais**, f, 5 ans, 66 k (64 k), Mme P Chemin (J Lebrun), P Chemin

**1092 Villa Imperia**, f, 6 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Centrale (R Schmidlin), FM Cottin (s)

**Gabriele De Ballon**, f, 6 ans, 66 k (64 k), Mme R Gasche-Luc (S Bourgois), YM Porzier (s)

**Amur**, f, 5 ans, 66 k, Le Haras de la Gousserie (A de Chitray), R Chotard

**Mystic Yellow**, f, 5 ans, 66 k (64 k), R Tournon (Mlle J Lartigue), R Tournon

13 partants ; 32 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 446 €

dead-heat, 3 long, 11 long, 8 long, 12 long, 5 long.

7 920 € - 7 920 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 188 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle.

1 188 € Suc. Rene Beaunee.

462 € Mme Francois de Beauregard.

313 € Alain Pigeon.

148 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca.

Temps total : 04'35''49

Le jockey Mickaël DELMARES s'étant accidenté dans le prix VICTORIA IMMOBILIER, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument APOLITAINE (AQ) par le jockey David COTTIN.

Le jockey Noël-William O'DRISCOLL s'étant accidenté dans le prix VICTORIA IMMOBILIER, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument TESTIYELD par le jockey Jérémy REY.

## DIVONNE-LES-BAINS

Mardi 14 juillet 2015

0708 195

Commissaires de courses : Jean GREGORIS - Jean-Francois CAMUS - Gilles BERNARD

**1192 4039 PRIX DE L'AIN**

(Haies. - A réclamer)

**3.200 m**

**10 000 €** (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 18.000 et mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids : 67 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

**683 5 Atoti**, f, b, 3 ans, par Spirit One et Amalhouna (Keos USA), 65 k (65<sup>1/2</sup> k), (9.000), Gildas Blain (S Colas), A Adeline de Boisbrunet

**Cindy Odea**, f, bf, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Miss Lena GB (Medicean GB), 65 k (61 k), (9.000), Olivier Carli (G Boizard), J Heloury

**Feline Law**, f, b, 3 ans, par Classic Law GB et First Horizon (Urban Ocean (FR)), 67 k (63 k), (11.000), Claude Thiriet (D Jolibert), F Matzinger

**1078 Aeris**, f, b, 3 ans, par Orpen USA et Tallence USA (Gulch USA), 65 k (61 k), (9.000), Jacques Heloury (J Etheve), J Heloury

**832 Tornado Du Moulin**, m, al, 3 ans, par Arc Royal GER et Riviere Du Moulin (Adieu GER), 67 k, (9.000), Fernand Meckes (M Pitart), F Meckes

**A Voce Rivolta**, f, 3 ans, 67 k (63 k), (11.000), H Gelhay (B Gelhay), H Gelhay

6 partants ; 8 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 22 €

20 long, 11 long, 20 long, loin.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Gildas Blain.

360 € Haras du Logis Saint Germain.

210 € Claude Thiriet.

142 € Jeremy Aviez.

67 € Fernand Meckes.

Temps total : 04'03''60

**1193 4041 PRIX TECHNO-FROID (PRIX SAGAN)**

(Haies)

**3.600 m**

**11 000 €** (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, cette année, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 14.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

**1042 Djahil Fairly**, h, bf, 5 ans, par Fairly Ransom (USA) et Dona Noblesse (Nikos (GB)), 66 k (64 k), Olivier Auchere (B Gelhay), S Culin

**661 1 Electric Boogie**, h, b, 5 ans, par Archange D'Or (IRE) et Pegmatite USA (Fusaichi Pegasus USA), 69 k (67 k), Mme Nadine Carrie-Eychenne (D Jolibert), F Foresi

**998 5 Marmagne**, h, b, 5 ans, par The Mask et Brifloma (Esprit Du Nord USA), 66 k, Nicolas Bellanger (M Pitart), N Bellanger

**1083 Arlequin De Balme**, h, b, 5 ans, par Cachet Noir USA et Tikimar (Marignan USA), 66 k (64 k), Stall Schubidu (P Pettit), H Hack

**Alizee De Loire**, f, b, 5 ans, (AQ), par Daramsar et Peur Bleu (Agent Bleu), 64 k, Hubert Despont (T Vodrazka), H Despont

**939 Donately Wood**, h, 5 ans, 67 k, F Fiol (A Betron), E Vagne (G Boizard), A Legue

7 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 144 €

encolure, 8 long, 2 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Haras Milsodor S.c.e.a..

396 € Janus Bloodstock Inc..

231 € Sylvain Guillaume, Steve Schneider.

156 € Jean-Luc Henry.

74 € Mme Marie-Odile Laloi.

Temps total : 04'20''70

**1194 4042 PRIX D'ENGHIEN**

(Haies)

**3.600 m**

**13 000 €** (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, ni gagné, ni reçu 6.000 (places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en

**1191 3730 PRIX GUILLEMARE QUINCAILLERIE (GRAND CROSS COUNTRY DE DIEPPE)** **6.200 m**  
(Steeple-Chase-Cross-Country)

**44 000 €** (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

**910 3 Star Des Planches**, h, bf, 9 ans, (AQ), par Le Balafré et Boute Selle (Alycos), 66 k, Mme Philippe Chemin (C Herpin), P Chemin

**910 4 Star De Livet**, h, al, 9 ans, par My Risk et Fleur De Livet (Epervier Bleu GB), 67 k, Leray (s) (F de Giles), E Leray (s)

**741 5 Tapioca**, h, b, 8 ans, par Kotky Bleu et Jakaline (Kadrou), 67 k (67<sup>1/2</sup> k), Jerome Follain (D Cottin), J Follain

**1004 5 Ray Of Light**, h, bb, 10 ans, (SF), par Passing Sale et I Am Free (Garde Royale (IRE)), 65 k, Jacques Bigot (R Bonnet), J Bigot

**1011 4 Garry Man**, h, 8 ans, 65 k, M, Mme P Chemin (O Jouin), P Chemin

**1033 Coquind'ouilly**, h, 9 ans, 65 k, F Lenglard (D Brassil), arr

**989 2 Ugo Clementais**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, A Guerin (A de Chitray), tbé

**1061 1 Virtus D'Estruval**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, Mme B Le Gentil (J Reveley), G Macaire (s)

**910 1 Roi Garry**, h, 6 ans, 66 k, JC Auvrai (T Beurain), P Quinton (s) tbé

**1001 5 Tabac D'Estruval**, h, 8 ans, (AQ), 65 k, A Sannier (Mr A Lemaire), A Sannier tbé

10 partants ; 27 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 536 €

11 long, 10 long, 9,5 long.

21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 €

Primes aux éleveurs :

3 168 € Bernard Leprovost, Mme Anne-Laure Boisson, Mlle Delphine Pestour.

1 584 € Claude-Jean Leroy.

924 € Jean Duvaldestin, Herve Duvaldestin.

627 € Roger-Yves Simon, Loic Malivet.

Temps total : 09'10''64

Le jockey Marc-Antoine DRAGON s'étant accidenté dans le prix VICTORIA IMMOBILIER, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre STAR DE LIVET par le jockey Félix de GILES.

courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

<b>881</b>	<b>4</b>	<b>Petite Duchesse</b> , f, bf, 6 ans, par Anzillero GER et Duchesse Toulouise [Stepneyev (IRE)], 65 k (63 k), Alexandre Hamel ( <i>D Jolibert</i> ), F Matzinger	<b>1</b>
<b>740</b>	<b>5</b>	<b>Angel Fragrance</b> , f, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Mamithou (Kadalko), 65 k, Olivier Guillemain ( <i>CE Cayeux</i> ), E Vagne	<b>2</b>
<b>1097</b>	<b>3</b>	<b>Vicky De Touzaine</b> , f, gr, 6 ans, (AQ), par Dom Alco et Isapi Du Moulin (Royal Charter), 66 k, Stephane Eveno ( <i>M Pitart</i> ), S Eveno	<b>3</b>
<b>995</b>	<b>4</b>	<b>Pompon Jaune</b> , h, al, 12 ans, (SF), par Brier Creek USA et Ovni II [Pompon Rouge (FR)], 66 k, Stephane Eveno ( <i>A Betron</i> ), S Eveno	<b>4</b>
	<b>5</b>	<b>Vilvol</b> , f, b, 6 ans, (AQ), par Epalo GER et Lafeline (Video Rock), 64 k (62 k), ♂, Bnne J.p. de Laitre ( <i>G Boinard</i> ), M Cesandri (s)	<b>5</b>
<b>1083</b>	<b>6</b>	<b>Fever Danon IRE</b> , h, 7 ans, 66 k (64 k), R Gherboudi ( <i>J Etheve</i> ), R Gherboudi	<b>6</b>
	<b>7</b>	<b>Superbe Danzig</b> , f, 6 ans, 64 k (62 k), Mlle S Halbwx ( <i>A Schneider</i> ), Mlle S Halbwx	<b>7</b>
	<b>tbé</b>	<b>Tyko</b> , h, 10 ans, 73 k, ♂, G Blain ( <i>S Colas</i> ), A Adeline de Boisbrunet	<b>tbé</b>

8 partants ; 27 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 189 €

9 long, 15 long, 16 long, 1 long 1/4, loin, 9 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Suc. Francois Butin.  
468 € Mme Genevieve Caminade.  
273 € Mme Andree Jandard, Daniel Jandard.  
185 € Mme Anne-Marie Bichet.  
87 € Elevage Laitre Scea.

Temps total : 04'16''50

**1195** 4040 **PRIX D'AARAU** **3.600 m**  
(Haies)

**12 000 €** (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant en courses de haies, ni gagné, ni reçu 4.000 (places). **Poids : 67 k.** Les poulains et les pouliches ayant reçu 2.000 (places) porteront 2 k. Les poulains et les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

	<b>1</b>	<b>Celina Davis</b> , f, b, 4 ans, par Day Flight GB et Country Davis USA (Stravinsky USA), 63 k (61 k), ♂, Christophe Tournadre ( <i>G Boinard</i> ), M Cesandri (s)	<b>1</b>
	<b>2</b>	<b>Friliad</b> , h, b, 4 ans, par Sagacity et Tsarskoya Selae (Loup Solitaire USA), 65 k, Bloodstock Agency Ltd ( <i>M Pitart</i> ), M Cesandri (s)	<b>2</b>
	<b>3</b>	<b>Spanish Falcon</b> , h, b, 4 ans, par Falco USA et Spanish Delight GB (Fasliyev USA), 65 k, Patrick-Roger Nicolas ( <i>CE Cayeux</i> ), E Caroux	<b>3</b>
<b>679</b>	<b>4</b>	<b>Santa Senam</b> , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Salvatrixe (Housamix), 67 k, Charles-Antoine Robinot ( <i>S Colas</i> ), A Adeline de Boisbrunet	<b>4</b>
<b>1063</b>	<b>5</b>	<b>Delouly</b> , h, b, 4 ans, par Loup Solitaire USA et Lyraïne (Panoramix GB), 67 k (65 k), ♂, Julien Paulen ( <i>Mlle D Barnier</i> ), J Paulen	<b>5</b>
<b>1081</b>	<b>arr</b>	<b>Munibey</b> , f, 4 ans, 67 k (65 k), Ecurie Kura ( <i>D Jolibert</i> ), C Scandella	<b>arr</b>
	<b>arr</b>	<b>Nisiotiko</b> , f, 4 ans, 63 k (64 k), Ecurie Kura ( <i>C Santerne</i> ), C Scandella	<b>arr</b>
	<b>arr</b>	<b>Belda De Manzat</b> , f, 4 ans, 63 k, ME Perret ( <i>T Vodrazka</i> ), H Despont	<b>arr</b>
	<b>arr</b>	<b>Shariver</b> , f, 4 ans, 63 k (61 <sup>1/2</sup> k), Stall Schubidu ( <i>P Petit</i> ), H Hack	<b>arr</b>

9 partants ; 34 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 390 €

Sans motif : *Easy Risk, Borneo D'Echigey.*

Tombé haie d'essai : *Baron Gueulatis.*

6 long, 30 long, 14 long, 3/4 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Emile Krief.  
432 € Serge S. Mastey, Melchior-Francois Mathet, Bloodstock Agency Ltd.  
252 € Ecurie Manuel Garcia S.c..  
171 € Pierre Senamaud, Jacques Detre.  
81 € Marc Bourmigal.

Temps total : 04'17''70

## HYERES

0607 195

Mardi 14 juillet 2015

Commissaires de courses : Jacques LEGRAND - Claude MENAND - Dominique de LA PERRIERE

**1196** 4037 **PRIX TOURBILLON** **3.500 m**  
(Haies)

**17 000 €** (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas été classés 1er ou 2ème d'une course de haies de dotation totale de 18.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

**1123** **4** **Yan Chop**, h, b, 3 ans, par Muhaymin USA et Kadance Blue [Anabaa Blue (GB)], 67 k, Olivier Lassalle (*T Gueguen*), F Nicolle
 **1** |

**1080** **4** **Kalice Wells**, f, gr, 3 ans, par Irish Wells et Sekara (Grey Risk), 67 k (65 k), Mme Francoise Gimmi Pellegrino (*F Mouraret de Vita*), Mme F Gimmi Pellegrino
 **2** |

**Baikal Sea**, h, bf, 3 ans, par Balko et Alcancia (*Vaguely Pleasant*), 66 k, Mme Christian Cealy (*C O'Farrell*), A Adeline de Boisbrunet
 **3** |

**Cabalova**, f, b, 3 ans, par Caballo Raptor CAN et Nova D'Auteuil (Le Nain Jaune), 64 k (62 k), Patrice Detre (*K Aubree*), A Adeline de Boisbrunet
 **4** |

**Kitty Wild**, h, b, 3 ans, par Califet et Kitty Fever (Gold Fever USA), 66 k, Claude Memran (*P Blot*), Mme F Gimmi Pellegrino
 **5** |

5 partants ; 17 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 173 €

15 long, loin, 3 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Alain Chopard.  
612 € Mme Peggy Le Roux, Roland Monnier.  
357 € Christian Cealy, Mme Christian Cealy.  
242 € Mme Laure Giethlen Cadiergues.  
114 € Michel Melin, Olivier Melin, Mathieu Melin.

Temps total : 04'05''35

**1197** 4038 **PRIX HYERES III** **3.500 m**  
(Haies)

**18 000 €** (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 19.000. **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

**1141** **2** **Royal D'Arc**, h, b, 10 ans, (SF), par Le Triton (USA) et Lextrienne (Neustrien), 75 k (73 k), Mme Nicole Terriere (*V Chatellier*), F Nicolle
 **1** |

**1097** **1** **Tihadho De Mang**, h, b, 8 ans, par Truth Or Dare GB et Heure Du Loup (Loup Solitaire USA), 72 k (70 k), Stephane Eveno (*C Billardello*), S Eveno
 **2** |

**991** **Easy De Glanville**, f, b, 4 ans, par Librettist USA et Facilita IRE (Fasliyev USA), 70 k, Mme Catherine Berard (*T Gueguen*), S Berard
 **3** |

**986** **1** **Audacieux Bere**, h, b, 5 ans, par Della Francesca USA et Mofa Bere (Saumarez GB), 75 k (73 k), Mme Francoise Gimmi Pellegrino (*F Mouraret de Vita*), Mme F Gimmi Pellegrino
 **4** |

**1081** **Beau Mec Sivola**, h, bf, 4 ans, par Special Kaldoun (IRE) et My Sleeping (Sleeping Car), 68 k, Mme Francoise Gimmi Pellegrino (*P Blot*), Mme F Gimmi Pellegrino
 **5** |

**1097** **All Right Valny**, h, 5 ans, 76 k (74 k), C Machado (*F Corallo*), C Scandella
 **6** |

6 partants ; 17 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 262 €

loin, 15 long, 8 long, 10 long, 10 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € S.c.e.a. Le Fragneau.  
648 € Xavier Lamy.  
378 € Gaston Hebert, Mme Catherine Pelier.  
256 € Snc Regnier, San Gabriel Inv. Inc..  
121 € Gilles Trapenard.

Temps total : 04'02''00

Le jockey Théo CHEVILLARD étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ROYAL D'ARC par le jockey Vincent CHATELIER.

## LE DORAT

Mardi 14 juillet 2015

0527 195

Commissaires de courses : Etienne RIFFAUD - Alain PORTELLI - Serge BARTHELEMY

1198 4034 PRIX DU HAUT LIMOUSIN 4.000 m  
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, les 5 ans n'ayant pas, reçu 5.500 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

1057 2 **Agustina Balago**, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Christmas Ball [Balleroy (USA)], 69 k (67 k), Eric Audebert (*A Champenois*), A Chaille-Chaille 1

1094 4 **Bestwork D'Olivate**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Network GER et Komunion (Luchiroverte IRE), 64 k, Patrice Detre (*A Adeline de Boisbrunet*), A Adeline de Boisbrunet 2

**Allez Dav Javilex**, m, bf, 5 ans, (AQ), par Puit D'Or IRE et Qualine De Beauchene (April Night), 71 k, Mme Guy Tasle D'Heliant (*R Julliot*), P Cottin 3

1140 **Amigrock**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Laverock IRE et Migualine (Murmure), 68 k, Francis Delord (*D Ulinski*), F Delord 4

**Botany Girl**, f, bf, 4 ans, par Nickname et Alcanica (*Vaguely Pleasant*), 64 k (62 k), Mme Christian Cealy (*E Berthouet*), A Adeline de Boisbrunet 5

5 partants ; 20 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 157 €  
8 long, 2,5 long, 12 long, 6 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Scea F.j. Combaud.

432 € Jean-Philippe Rivoire.

252 € Scea Ecurie Jc. Laisis.

171 € Mlle Marie Chiampo, Claude Mosnier-Thoumas.

81 € Christian Cealy.

1199 4035 PRIX GEORGES ET CHARLES DU BREIL 4.000 m  
(Steeple-Chase-Cross-Country. - Autres Que de Pur Sang)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.  
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 4.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

1107 2 **Serda**, f, b, 9 ans, (AQ), par Roman Saddle (IRE) et Carvine D'Or (Pot D'Or), 74 k, Andre Martin (*R Julliot*), P Journiac 1

1042 **Avirco Du Mou**, h, b, 5 ans, (AQ), par Lavirco GER et Kaline Du Mou (Lights Out), 69 k (67 k), Augustin Adeline de Boisbrunet (*A Adeline de Boisbrunet*), A Adeline de Boisbrunet 2

1011 **Tuticolle**, h, af, 8 ans, (AQ), par East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue (Quitte Et Passe), 69 k, Sylvain Dory (*S Dory*), S Dory 3

**Pop Island**, h, bb, 12 ans, (SF), par Mansonien et Island Du Frene (Useful), 66 k, Mme Marinette Avril (*F Pamart*), A Chaille-Chaille 4

1143 **Fantagara**, f, gr, 9 ans, (AA), par Fantagaro et Florance (Fast), 63 k (63<sup>1/2</sup> k), Claude Dugast (*D Ulinski*), C Dugast 5

963 5 **Action D'Araize**, h, 5 ans, (AQ), 75 k (73 k), D Marion (*A Lotout*), JD Marion 6

1043 2 **Tamara Du Granit**, h, 8 ans, (AQ), 69 k (67 k), PO Robert (*C Babonneau*), JD Marion arr

1143 **Tou Va Bien Du Mont**, h, 8 ans, (AA), 63 k (61 k), F Delord (*J Zerourou*), F Lagarde tbé

8 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 149 €  
2,5 long, 4,5 long, nez, 11 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Yvon Madiot.

396 € E.a.r.l. Domaine du Mou.

231 € Sylvain Dory.

156 € Mme Marinette Avril.

74 € Marcel Delord, Francis Delord, Mme Pascale Pasqualini.

1200 4036 GRAND ST-CH-C-C. DE LA VILLE DU DORAT 4.500 m  
(Steeple-Chase-Cross-Country)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

1011 **Ryvalo Des Brosses**, h, b, 10 ans, (SF), par Passing Sale et Idole Des Brosses (Port Etienne), 69 k, Jean-Paul Gasnier (*R Julliot*), JP Gasnier 1

1141 4 **Quick Du Galopin**, h, bf, 11 ans, (AA), par Ramouncho et Fleur Du Galopin (Dormane), 73 k, Daniel Charon (*E Esan*), D Charon 2

995 **Seddik**, h, b, 9 ans, (AQ), par Michel Georges GB et Gymnastique II (Aelan Hapi USA), 75 k, Francis Delord (*D Ulinski*), F Lagarde 3

1044 **La Splendeur**, f, b, 7 ans, par Bernebeau et La Splendide (Slip Anchor GB), 71 k, Didier Marion (*A Lotout*), JD Marion 4

1128 1 **Sairastar**, f, b, 5 ans, par Agnes Kamikaze JPN et Alize Des Parcs (Denham Red), 69 k, Arnaud Chaille-Chaille (*F Pamart*), A Chaille-Chaille 5

5 partants ; 30 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 460 €  
Sans motif : *Voix Du Mou*, *May Monroe*, *Tenor D'Elaver*.

12 long, 1,5 long, 3 long, loin.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Bruno Lecoq, Mme Anne-France Lecoq.

504 € Antoine Moulene.

294 € Francois-Marie Cottin.

199 € Ecurie Biraben, Scea Haras du Ma.

94 € Manuel Arias.

## SENONNES-POUANCE

Mardi 14 juillet 2015

Commissaires de courses : Serge BERSON - Laurent THIBAUT - Louis AULNETTE - Christian FLEURIE

1201 4031 PRIX DU GROUPEMENT DES ARTISANS DE ST AIGNAN/ROE-C DE H DE SENONNES 3.600 m  
(Haies)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas couru. **Poids : 67 k.** Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

**La Symphonie**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et La Loute (Saint Des Saints), 63 k, Gaëtan Gilles (*A Poirier*), D Sourdeau de Beauregard (s) 1

**Chao Chao**, h, b, 3 ans, par Diamond Green et Lettre De Lune (Cadoudal), 65 k, Terry Amos (*K Nabet*), G Macaire (s) 2

**Nee Pour Vaincre**, f, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Ty Mat (Panoramic GB), 63 k, Mme Patrick Papot (*N Even*), PH Peltier 3

**L'Aulniere**, f, b, 3 ans, par Kapgarde et L'Audacieuse (Kahyasi IRE), 63 k, Mme Francois de Beauregard (*W Lajon*), D Sourdeau de Beauregard (s) 4

**Croco Roque**, h, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Pearl De La Roque (Villez USA), 65 k, Mme Patrick Papot (*J Duchene*), P Quinton (s) 5

**La Fugeuse**, f, 3 ans, 63 k, Mme N Lefevre (*G Clouet*), B Lefevre 6

**Gwalchaved (GER)**, m, 3 ans, 67 k, E Aubree (*S Zuliani*), E Aubree 7

**Chalm**, f, 3 ans, 63 k (63<sup>1/2</sup> k), JL Guillerm (*MO Belley*), B Lefevre 8

**Cup And Flag**, f, 3 ans, 63 k, D&AS Allard (s) (*M Benhennou*), G Macaire (s) 9

**Treize Attendu**, h, 3 ans, 65 k, J Planque (*M Huet*), J Planque 10

**Magicien Brun**, m, 3 ans, 65 k, Mme M Gozian (*Y Michaux*), O Sauvaget arr

**Elioz**, h, 3 ans, 65 k (65<sup>1/2</sup> k), Mme C Rouffie-Huve (*J Charron*), GAB Leenders arr

**Queenlight**, f, 3 ans, 63 k, Ecurie R.e. (*J Morel*), A Vetault arr

**Dwinabad**, f, 3 ans, 63 k, Ecurie de la Verte Vallee (*V Candelier*), S Foucher dist

14 partants ; 39 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 257 €

Cas force maj. : *Coix De Berce*.

6,5 long, 3 long, 7 long, 30 long, 3 long, nez, 4,5 long, 12 long, 3,5 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Gaëtan Gilles.

504 € Henri Soler.

294 € Paul Jaunasse, Bernard Bohan.

199 € Mme Francois de Beauregard.

94 € Mme Robert Mongin.

Temps total : 04'28"11

Le jockey Hugo LUCAS étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche L'AULNIERE par le jockey Wilfried LAJON.

A l'issue de la course, les Commissaires ont, après enquête, distancé la pouliche DWINABAD de la 7ème place, son jockey s'étant présenté à la pesée après la course à un poids inférieur au poids résultant des conditions de la course.

**1202** 4033 **PRIX DES SENONNETTES** 4.750 m  
(Steeple-Chase-Cross-Country. - Autres Que de Pur Sang)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 1005** **Vitador**, h, b, 6 ans, (CS), par Nidor et Bela Maria Has [Lost World (IRE)], 72 k (70 k), Leray (s) (*G Dumont*), E Leray (s) 1  
**1059** 3 **Unifere**, f, b, 7 ans, (AQ), par Califet et Franciane (Un Numide), 71 k, Mme Anne-Sophie Bernier (*S Zuliani*), D Bernier 2  
**1061** 3 **Virus Du Quartier**, h, b, 6 ans, (AQ), par Protektor GER et Fleur De Sourdon (Sarpedon), 70 k, ♂, Mme Anne-Sophie Bernier (*J Morel*), D Bernier 3  
**610** **Vous Madame**, f, al, 6 ans, (AQ), par Dano Mast GB et Nyoka (Chef De Clan), 65 k (64 k), Xavier-Louis Le Stang (*C Smeulders*), XL Le Stang 4

4 partants ; 10 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 322 €

Eng. sup. : *Vous Madame*

1 long, 13 long, 9,5 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 €

Primes aux éleveurs :

936 € Patrick Beudard, Eric Leray.  
 468 € Nicolas Jouin, Mlle Jennifer Jouin.  
 273 € Mme Nicole Berdoll.  
 185 € Denis Lemarie, Mme Annie Praud.

Temps total : 06'54''36

Le jockey Hugo LUCAS étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VITADOR par le jockey Geoffrey DUMONT.

Le jockey Vincent CHATELLIER étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument VOUS MADAME par le jockey Corentin SMEULDERS.

**1203** 4032 **PRIX DE POUANCE** 3.600 m  
(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant ni couru trois fois en courses d'obstacle, ni reçu d'allocation en steeple-chase. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Bandrille**, f, b, 4 ans, (AQ), par Boris De Deauville (IRE) et Petite Amar (Ragmar), 66 k, Fabrice Derval (*MO Belley*), B Lefevre 1  
**1016** 3 **Belle Ile**, f, b, 4 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Quamiland [Lost World (IRE)], 67 k, Thierry Cypres (*N Even*), PH Peltier 2  
**Brillante Mome**, f, b, 4 ans, (AQ), par Puit D'Or IRE et Halamome (Port Etienne), 66 k, Jerry Planque (*M Huet*), J Planque 3  
**Beyonce Du Lys**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Nickname et Pot Jolie (Useful), 66 k, Mme Carinne Babin Guillochon (*A Poirier*), JL Guillochon 4  
**Babouche**, f, b, 4 ans, (AQ), par Crossharbour GB et Donitille (Italic), 66 k (64 k), Roger-Eugene Laffitte (*T Hautbois*), YM Porzier (s) 5  
**1037** **Bangkok Inn**, f, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), Mme J Cypres (*W Lajon*), E Leenders **tbé**  
**961** **Bubble Sea**, f, 4 ans, (AQ), 66 k (65 k), E Leenders (*G Denuault*), E Leenders **tbé**  
**1037** **Belle Namix**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, L Viel (s) (*J Charron*), L Viel (s) **tbé**

8 partants ; 18 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 83 €

Cas force maj. : *Booggie Wooggie*.

11 long, 2,5 long, 12 long, 14 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Mme Marie-Odile Laloi, Raymond Poiron.  
 468 € Thierry Cypres.  
 273 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.  
 185 € Mme Carinne Babin Guillochon.  
 87 € Suc. Yves D' Armaillé.

Temps total : 04'29''71

## VITTEL

Mardi 14 juillet 2015

0906 195

Commissaires de courses : Jacky FREMONT - Jean Pierre LAURENT - Bertrand PETITCOLAS - Yann de BUYER

**1204** 4045 **PRIX DES HARAS NATIONAUX** 3.600 m  
(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 1051** 1 **Invincible Fighter**, h, bf, 4 ans, par Nickname et Bahama Pearl (Double Bed), 70 k (68 k), Mme Marie-Therese Dubuc-Grassa (*S Carrere*), G Macaire (s) 1  
**988** 2 **Boum D'Estruval**, f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Question D'Estruval (Phantom Breeze IRE), 67 k (65 k), Mme Bernard Le Gentil (*L Conan*), G Macaire (s) 2  
**999** 3 **Emir Des Ifs**, h, no, 4 ans, par Laverock IRE et Brodie Flor (Balsamo), 71 k, ♂, Haras de Saint-Voir (*S Le Vot*), A Adeline de Boisbrunet 3

**1094** 2 **Panfao**, h, 4 ans, 68 k (66 k), Sarl Carion E.m.m. (*P Lucas*), A Adeline de Boisbrunet **tbé**

4 partants ; 23 eng. ; 4 part. déf. - Total des entrées : 264 €

3 long, 20 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Gilbert Conesa.  
 648 € Mme Bernard Le Gentil.  
 378 € Suc. Jacqueline de Boisset.

Temps total : 04'24''81

En raison de la chute du hongre PANFAO et de son jockey Paul LUCAS, tous deux restés à terre à la réception de l'obstacle, les Commissaires ont décidé, selon la procédure BY PASS, de dévier le second passage sur le parcours extérieur de haie.

**1205** 4043 **PRIX WWW.LORRAINE AU COEUR.COM** 3.300 m  
(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 1082** 2 **Truc De Fou**, h, b, 3 ans, par Le Fou (IRE) et Qudrah IRE (Darshaan GB), 69 k (67 k), Claude Patfoort (*S Carrere*), G Macaire (s) 1  
**863** **Grand Vertige**, h, bf, 3 ans, par Vertigineux et Guimpe [Charge D'Affaires (GB)], 66 k (64 k), Olivier Perroton (*L Conan*), G Macaire (s) 2  
**1112** 4 **Tipsy**, f, b, 3 ans, par Kentucky Dynamite USA et Teatime (Loup Solitaire USA), 65 k (66 k), Patrice Nicolet (*G Re*), Y Fouin (s) 3  
**1078** 3 **Cartagena**, f, al, 3 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Loridee (Ragmar), 65 k (65<sup>1/2</sup> k), Thierry Cypres (*S Le Vot*), A Adeline de Boisbrunet 4

**1082** **Go Wilko**, h, 3 ans, 66 k (64 k), AND Roussel (*Mlle C Picard*), AND Roussel **tbé**

5 partants ; 40 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 637 €

Eng. sup. : *Tipsy*

Sans jockey : *Escort'chance*.

9 long, 2,5 long, 15 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Frederic Duvivier.  
 612 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.  
 357 € S.c.e.a. Haras de Manneville.  
 242 € Thierry Cypres.

Temps total : 03'55''50

**1206** 4044 **PRIX VITTEL CONGRES TOURISME** 3.800 m  
(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 1083** **Drummer Soldier GER**, h, b, 5 ans, par Soldier Hollow GB et Dora Bella GER (Johan Cruyff GB), 66 k, Philippe Georges Dumas (*G Re*), Y Fouin (s) 1

<b>1108</b>	<sup>3</sup>	<b>Deesse Fleur</b> , f, b, 5 ans, par Nickname et De Fleur En Fleur (Lesotho USA), 64 k (65 <sup>1/2</sup> k), Alexandre Hamel ( <i>S Le Vot</i> ), F Matzinger	<b>2</b>
<b>879</b>	<sup>5</sup>	<b>Vendredi Chatho</b> , f, b, 5 ans, par Cachet Noir USA et Pigne De Pin (Baryshnikov AUS), 71 k (69 k), Mlle Vanessa Frison ( <i>T Blainville</i> ), Mlle V Frison	<b>3</b>
<b>1064</b>		<b>Pevelois</b> , h, b, 5 ans, par Della Francesca USA et Palissandre (Phantom Breeze IRE), 66 k (64 k), Desire Jehl ( <i>G Fabre</i> ), D Jehl	<b>4</b>
<b>1017</b>		<b>Qissora</b> , h, b, 5 ans, par Passing Sale et Aucune Idee (Cachet Noir USA), 69 k (68 k), David Gleize ( <i>S Varela</i> ), D Gleize	<b>5</b>
		<b>Lones Bio Pouilly</b> , h, 5 ans, 66 k (64 k), Mlle N Erhold ( <i>Mlle C Picard</i> ), Mlle N Erhold	<b>arr</b>
6 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 472 €			
Eng. sup. : <i>Drummer Soldier GER</i>			
1,5 long, 5 long, loin, 15 long.			
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €			

## Primes aux éleveurs :

1 224 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.  
 612 € Gerard Legoff.  
 357 € Thomas Krau, Jean-Luc Henry.  
 242 € Philippe Dievert.  
 114 € E.u.r.l. Ecole Equi Reding, David Gleize.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Nadia ERHOLD par une amende de 75 euros pour couleurs non conformes.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée afin examiner notamment le changement de ligne du hongre DRUMMER SOLDIER (Geoffrey RE), arrivé 1er.

Après enquête, les Commissaires ont sanctionné le jockey Geoffrey RE par une amende de 50 euros, pour avoir eu un comportement fautif.

Le jockey Lewis CONAN ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre PEVELOIS par le jockey Guillaume FABRE.

Le jockey Paul LUCAS s'étant accidenté dans le PRIX DES HARAS NATIONAUX, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument DEESSE FLEUR par le jockey Steven LE VOT.



## Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre ( ) indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

\* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

### A

**\*A Cuerdo Limpio GER**, h, 6 ans, Sholokhov IRE et Al Shuua GB, **1148/5**  
*A Lilliose*, f, 5 ans, (AQ), Califet et Lilliose, 1161  
*A Red Sea*, h, 5 ans, (AQ), Denham Red et Kusea, **1132/4**  
**A Suivre**, f, 6 ans, Lando GER et Ulanowa GER, **1162/2**  
**A Voce Rivolta**, f, 3 ans, Kentucky Dynamite USA et La Koubba, 1192  
*Abdalack*, h, 5 ans, (AQ), Roli Abi et Ephese V, **1139/1**  
**Aber**, h, 5 ans, Tiger Groom GB et First Elorn, 1160  
*Abramix*, h, 5 ans, (AQ), Al Namix et Fausta Des Salines, 1182  
*Acadi*, f, 5 ans, (AQ), Califet et Non Dadi, **1171/3**  
**Accentus**, h, 5 ans, Malinas GER et La Grande Touche, **1189/5**  
*Action D'Araize*, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Mascotte D'Araize, 1199  
**Actydon**, f, 5 ans, Protektor GER et Bicydon, 1128  
*Adagio De Prairie*, h, 5 ans, (AC), Minley GER et Osaka De Prairie, **1140/5**  
**Adelaide Square**, h, 9 ans, Turgeon USA et Nile Glorieuse, **1183/1**  
**Aeris**, f, 3 ans, Orpen USA et Tallence USA, **1192/4**  
*Agathe The Power*, f, 5 ans, (AQ), Califet et Regate, 1161  
**Agustina Balago**, f, 5 ans, Kapparde et Christmas Ball, **1198/1**  
**Aimaissa**, f, 3 ans, Enrique (GB) et Chin'ba, 1144  
*Akayali*, h, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nelijoe, 1156  
**Al Roc**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Al Cov, 1186  
*Alary De L'Ecu*, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Halory De L'Ecu, **1133/1**  
**Alcapital**, h, 4 ans, Al Namix et Alvareda, **1147/1**  
**Alderic**, h, 8 ans, Take Risks et Draga, 1181  
*Alfador*, f, 5 ans, (AQ), Nidor et Hotesse Du Boulay, 1170  
*Alia*, f, 5 ans, (OC), Nidor et Enryette Du Chene, 1171

*Alidee*, f, 5 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Olidee, **1152/5**  
*Aline De Beauchene*, f, 5 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Iranica De Laulne, 1132, 1171  
*Alinka D'Alex*, f, 5 ans, (AQ), Tot Ou Tard IRE et Cortina, **1171/2**  
*Alivresse*, h, 5 ans, (AQ), Goldneyev USA et Love Wisky, **1152/2**  
*Alizee De Loire*, f, 5 ans, (AQ), Daramsar et Peur Bleue, **1193/5**  
**All Right Valny**, h, 5 ans, Great Journey JPN et La Borghese, 1197  
**Allegro Tempo**, h, 5 ans, Discover D'Auteuil et Ice Lady, 1161  
*Allez Dav Javilex*, m, 5 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Qualine De Beauche, **1198/3**  
*Allstar Dubreau*, f, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Oska D'Airy, 1170  
*Almix Prail*, h, 5 ans, (AQ), Al Namix et Manora Du Chatelet, 1189  
*Alto De La Roque*, h, 5 ans, (AQ), Kapparde et Louve De La Roque, **1140/3**  
*Amande Rose*, f, 5 ans, (AQ), Dom Alco et Ile Rose, **1170/3**  
**Amazing Sun**, f, 3 ans, Zambezi Sun GB et Princesse Baie, 1144  
*Amboselie*, f, 5 ans, (AQ), Princeton et Maguy Des Plages, **1146/5**  
*Amie Gaby*, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Justice, **1169/2**  
*Amigrock*, f, 5 ans, (AQ), Laverock IRE et Migualine, 1140, **1198/4**  
*Amour Des Broses*, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Kaline Des Broses, 1139, **1171/5**  
**Amour Du Puy Noir**, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Virosa, **1178/2**  
**Amur**, f, 5 ans, Spirit One et American Swing, 1190  
**Anaa Delsca**, f, 5 ans, Della Francesca USA et Maille Anaa, 1131  
**Anatoline**, f, 5 ans, Walk In The Park IRE et Royale Little, **1182/1**  
**Ange De La Roque**, h, 5 ans, Kapparde et Nacelle De La Roqu, **1141/3**  
*Angel Fragrance*, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Mamithou, **1194/2**

**Anikiee**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Miss Pervenche, **1165/3**  
*Anita Rose*, f, 5 ans, (AQ), Bonbon Rose et Nonita De Clerval, **1167/4**  
**Anouk Des Ongrais**, f, 5 ans, Dream Well et Cecile Des Ongrais, 1152, 1190  
**Anoutris Du Clos**, h, 5 ans, Tiger Groom GB et Kallie Du Bournez, **1139/4**  
**\*Anthemius IRE**, h, 7 ans, Antonius Pius USA et Missie Madam IRE, **1154/4**  
**\*Antoine IRE**, h, 6 ans, Antonius Pius USA et Neqaawi GB, 1137  
*Apolitaine*, f, 5 ans, (AQ), Michel Georges GB et Napolitaine, 1190  
**Apple's Maelys**, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Apple's For Ever, 1190  
*Aramiss Des Dunes*, f, 5 ans, (AQ), Al Namix et Kaline Rochelaise, **1152/3**  
*Aravios Du Mont*, h, 8 ans, (AA), Jebeland Pontadour et Brune Du Cantal, **1143/3**  
*Arc Du Chatelet*, h, 5 ans, (AQ), Crillon et Jolie Folle, 1189  
*Arfang Des Neiges*, f, 5 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Ludiana Des Neiges, 1166  
*Argance*, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et La Caleche Des Dam, **1130/2**  
**Argentier**, h, 5 ans, High Rock (IRE) et Jossca, **1152/1**  
**Arlequin De Balme**, h, 5 ans, Cachet Noir USA et Tikimar, **1193/4**  
**Armateur**, h, 6 ans, Trempolino USA et Irish Order USA, **1160/1**  
*Arpege De Prairie*, h, 5 ans, (AQ), Sheyrann IRE et Melisse De Prairie, 1193  
**Art De Vie**, f, 3 ans, Youmzain IRE et Artofmen, 1188  
*Arzembouy Premier*, h, 5 ans, (AQ), Lavirco GER et Laurence, **1161/5**  
*As De Marcigny*, h, 5 ans, (AQ), Epalo GER et Perle De Marcigny, **1166/5**  
*As De Touzaine*, h, 5 ans, (AQ), Dom Alco et Narcisse De Touzai, **1161/1**

**As Solitaire**, h, 5 ans, Loup Solitaire USA et Very Cad, **1128/2**  
*Asio*, h, 5 ans, (AQ), Vangelis USA et Manche Du Manoir, 1170  
*Asti Du Domaine*, h, 5 ans, (AQ), Silver Cross et Odile De Neulliac, **1134/5**  
**Asturaad**, h, 7 ans, Numerous USA et Magical Hawk USA, **1159/4**  
*Astutu*, h, 5 ans, (AQ), Gorlor GER et Quonialad, **1163/2**  
*Athena Vallis*, f, 5 ans, (AQ), Saint Des Saints et Quora Vallis, 1189  
**Atoti**, f, 3 ans, Spirit One et Amalhouna, **1192/1**  
**Audacieux Bere**, h, 5 ans, Della Francesca USA et Mofa Bere, **1197/4**  
*Aulesbriats*, f, 5 ans, (AQ), Le Balafre et Reghane, **1139/5**  
**Aulistar De Plomb**, h, 5 ans, Polish Summer GB et River Lab, **1171/4**  
**Autumn Fury**, h, 3 ans, Nayef USA et Chantilly Creme USA, 1184  
*Auxerrya*, h, 5 ans, (AQ), Daramsar et Parpaillya, **1170/2**  
**Avel Mor Lambader**, h, 9 ans, Louveteau USA et Lyken Top, **1131/1**  
*Aventure D'Or*, f, 5 ans, (AQ), Tomorrows Cat USA et Quat'sous D'Or, **1152/4**  
*Avirco Du Mou*, h, 5 ans, (AQ), Lavirco GER et Kaline Du Mou, **1199/2**  
*Aviso D'Estruval*, h, 5 ans, (AQ), Urgent Request IRE et Quete D'Estruval, **1148/1**

### B

**Baba Stone**, h, 6 ans, Robin Des Pres et Pierre Rousse, **1166/3**  
**Babalshams**, h, 4 ans, Voix Du Nord et Isomaguy, **1185/1**  
*Babouche*, f, 4 ans, (AQ), Crossharbour GB et Donitille, **1203/5**  
**Baboukas**, h, 3 ans, Voix Du Nord et Dedale, **1123/1**  
**Baikal Sea**, h, 3 ans, Balko et Alcantia, **1196/3**  
*Baila De Garenne*, f, 4 ans, (AQ), Assessor IRE et Nectarine De Garen, **1122/4**

**Bain De Soleil**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Place Au Soleil, **1124/2**

**Balade D'Estruval**, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Nouvelle D'Estruva, **1167/3**

**Balkaline**, f, 4 ans, Balko et Mirakaline, 1186

**Ball Phil Tonio**, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Luna Green, **1155/1**

**Ballydancer**, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Marginella, 1164

**Ballylinch Sport**, f, 4 ans, Montmartre et Linamixa, 1158

**Balme D'Honneur**, h, 4 ans, Baroud D'Honneur et La Balme, 1132

**Balnilla**, f, 4 ans, (AQ), Balko et Pampanilla, **1177/2**

**Bambi Du Noyer**, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Zouk Wood USA, **1124/1**

**Banc D'Arguin**, h, 6 ans, Sagamix et Bulle Rose, 1172

**Bandrille**, f, 4 ans, (AQ), Boris De Deauville (IRE) et Petite Amar, **1203/1**

**Bangkok Inn**, f, 4 ans, (AQ), Laverock IRE et Innsbruck, 1203

**Barcelone**, f, 4 ans, (AQ), Irish Wells et Quenza, 1170

**Baron Du Seuil**, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Nistabelle, **1186/1**

**Barosio**, h, 6 ans, Denham Red et Audentia Cara, **1153/4**

**Be Bright**, h, 6 ans, Chichicastenango et Rouge Pivoine, **1178/1**

**Beau Mec Sivola**, h, 4 ans, Special Kaldoun (IRE) et My Sleeping, **1197/5**

**Beau Peteer**, h, 4 ans, Peer Gynt JPN et Volorisha, 1151

**Beau Plumier**, h, 8 ans, Discover D'Auteuil et Belle Plume, 1137

**Beauty Maria**, f, 7 ans, Bernebeau et Samba Maria, **1164/2**

**Belda De Manzat**, f, 4 ans, Hoh GB et Love Denoiserie, 1195

**Bellathou**, f, 4 ans, (AQ), Laverock IRE et Helite De Thou, **1177/3**

**Belle Du Bresil**, f, 3 ans, Blue Bresil et Eolia, 1123

**Belle Du Luy**, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Feline Du Luy, **1170/4**

**Belle Et Riche**, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Beautiful Delight GER, 1185

**Belle Ile**, f, 4 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Quamiland, **1203/2**

**Belle Namix**, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Narquille, 1203

**Belleville**, h, 4 ans, (AQ), Bedawin et Orisandre, 1132

**Belvet**, h, 8 ans, Vettori IRE et Belle Indifference, **1135/5**, 1180

**Ben Hur Collonges**, h, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Grace Collonges, **1177/1**

**Benevole**, h, 4 ans, (AQ), Full Of Gold et Magenta, **1170/1**

**Bernburg**, h, 12 ans, Cricket Ball USA et Astrelia, **1129/4**, **1164/5**

**Berzing Precieux**, h, 4 ans, Ungaro GER et Kalikrates, 1155

**Best De La Thinte**, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Belis De La Thinte, **1147/3**

**Best Friend**, h, 5 ans, Fairly Ransom (USA) et Karmiva, 1168

**Bestwork D'Olivate**, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Komunion, **1198/2**

**Bete De Scene**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Sagarade, **1158/4**

**Bethleem**, h, 8 ans, Khalkevi IRE et Bella Kala, 1138

**Betise Beauchene**, f, 4 ans, Peer Gynt JPN et Adria De Clermont, 1186

**Beyonce Du Lys**, f, 4 ans, (AQ), Nickname et Pot Jolie, **1203/4**

**Bhellekevi**, f, 4 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Odile, 1155

**Bien Placee**, f, 4 ans, Irish Wells et Euil Eagle, **1127/1**

**Bienvenu A Auteuil**, h, 4 ans, Policy Maker (IRE) et Laeti's Music, **1127/4**

**Bieta D'Auzay La**, f, 4 ans, Balko et Quietti D'Auzay, 1155

**Billie Jane**, f, 5 ans, Satri IRE et Bulle Rose, 1182

**Billy Jess**, m, 4 ans, (AQ), Vadasin (IRE) et Quellebelle Du Sol, **1187/1**

**Bingo Jo**, h, 4 ans, Honolulu IRE et Rajlux, 1179

**Black Pearl Game**, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Baffle Creek GB, 1184

**Bleuky**, h, 4 ans, Sleeping Car et Stiren Bleue, 1145

**Blue Straight**, h, 4 ans, (AQ), Barastraight (GB) et Pleace, 1177

**Bogota Des Mottes**, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Camille Des Mottes, **1145/1**, **1167/1**

**Bois D'Auge**, h, 9 ans, Sassanian USA et La Sasline, 1173

**Bolero De Kerker**, h, 4 ans, Freedom Cry GB et Nouba De Kerker, **1151/1**

**Bomari**, h, 4 ans, (OC), Nidor et Quinte Flusch, **1177/5**

**Bonheur De Grain**, h, 4 ans, (AQ), Balko et Jasmine Des Rouger, **1170/5**

**Bonne Maman**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Line Saj, **1122/1**

**Boss Des Chambres**, h, 4 ans, (AQ), Al Namix et Hermes Rochelaise, **1151/3**

**Botany Girl**, f, 4 ans, Nickname et Alcancia, **1198/5**

**Bougy**, h, 4 ans, (AQ), Laverock IRE et Helena III, **1165/4**

**Boum D'Estruval**, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Question D'Estruva, **1204/2**

**Brasilia**, f, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Page D'Histoire, **1177/4**

**Brillante Mome**, f, 4 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Halamome, **1203/3**

**Brook Des Bruyeres**, h, 4 ans, (AQ), Protektor GER et Crisse, 1177

**Bubble Sea**, f, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Rapsodie Sea, 1203

## C

**Cabalova**, f, 3 ans, Caballo Raptor CAN et Nova D'Auteuil, **1196/4**

**Camden Market**, m, 3 ans, Creachadoir IRE et Appearance GER, **1144/3**

**Carpoletto**, h, 6 ans, Limnos JPN et Mayence (IRE), 1178

**Cartagena**, f, 3 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Loridee, **1205/4**

**Cash Des Aigles**, h, 7 ans, Enrique (GB) et Passion Des Aigles (IRE), **1154/5**

**Castle Island**, h, 9 ans, King's Theatre IRE et Chicita Du Berlais, **1175/1**

**Celina Davis**, f, 4 ans, Day Flight GB et Country Davis USA, **1195/1**

**Celtic Saint**, h, 4 ans, Saint Des Saints et Minirose, 1187

**Chalm**, f, 3 ans, Nickname et First Elorn, 1201

**Champ D'Honneur (GB)**, f, 4 ans, Champs Elysees GB et Marla GER, **1122/2**

**Chao Chao**, h, 3 ans, Diamond Green et Lettre De Lune, **1201/2**

**Chao Des Landes**, h, 12 ans, Nashamaa IRE et Puce Des Landes PNA, **1172/1**

**Chef Scout**, h, 11 ans, (AC), Ungaro GER et Jolie Cheftaine, **1150/3**

**Chiffre D'Affaires**, h, 6 ans, Kahyasi IRE et Affaire De Moeurs, **1189/1**

**Chikname Du Potier**, h, 3 ans, (AQ), Nickname et Princesse Tennis, **1184/3**

**Cigi**, f, 5 ans, Dark Moondancer GB et Cephee, 1152

**Cindy Odea**, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Miss Lena GB, **1192/2**

**\*Classic Diva GER**, f, 6 ans, Sholokhov IRE et Classic Cara GER, **1146/4**, 1160

**Clouds**, h, 3 ans, Slickly et Lexa, **1184/4**

**Colorado Seven**, h, 8 ans, Laveron GB et Ronquerolles, 1159

**Conig Des Ongrais**, f, 3 ans, Konig Turf GER et Lou Winner, 1188

**Coquard**, h, 9 ans, Caballo Raptor CAN et Dividivi, **1168/3**

**Coquind'ouilly**, h, 9 ans, Man O West et Roulette Russe IRE, 1191

**Craon**, h, 5 ans, Roman Saddle (IRE) et Huzera, **1161/2**

**Crazy About Her**, h, 5 ans, Le Fou (IRE) et Trop Belle, **1132/2**

**\*Cro Easy USA**, h, 4 ans, Rock Hard Ten USA et Pahlmuhree USA, 1187

**Croco Roque**, h, 3 ans, Youmzain IRE et Pearl De La Roque, **1201/5**

**Cru Classe**, h, 9 ans, Sin Kiang et Champion's Sister USA, 1174

**Cup And Flag**, f, 3 ans, Kapgarde et Rainbow Flag, 1201

## D

**Daikoku**, h, 10 ans, Medaaly GB et Lady Nora, **1175/4**

**Dakar Eleven**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Mama Daktari, 1158

**Daltarock**, h, 6 ans, Della Francesca USA et Daltacina, **1174/5**

**Dandy Des Obeaux**, h, 3 ans, Saddler Maker (IRE) et Dendhera, **1144/5**

**Deesse Fleur**, f, 5 ans, Nickname et De Fleur En Fleur, **1206/2**

**Defile De Mode**, h, 10 ans, Ultimately Lucky IRE et Naomie, **1159/2**

**Della Valentina**, f, 3 ans, Walk In The Park IRE et Lady Valentine, 1144

**Delouly**, h, 4 ans, Loup Solitaire USA et Lyraine, **1195/5**

**Desirer**, h, 9 ans, Slickly et Bel Jade, 1136

**Dewname**, h, 4 ans, Nickname et Anadew, **1155/5**

**Di Nascoto**, h, 7 ans, Panoramic GB et Fatimas Fate, **1138/3**

**Diafour**, h, 5 ans, Nombre Premier (GB) et Sky Spark USA, **1140/2**

**Dividylles**, f, 3 ans, Le Triton (USA) et Idylles BEL, **1188/1**

**Djahil Fairly**, h, 5 ans, Fairly Ransom (USA) et Dona Noblesse, **1193/1**



*Djahilor*, h, 6 ans, (AA), Ibarritz et Djalousi, **1142/2**

**Django James (IRE)**, h, 4 ans, Stormy River et Abime USA, **1185/4**

**Doctor Idole**, f, 4 ans, Doctor Dino et Idole Des Cotieres, **1122/3**

**Dom Priolo**, h, 6 ans, Priolo USA et Pasquafloure, **1156/3**

**Don Padre**, h, 6 ans, Lost World (IRE) et Formaliste, **1164/4**

**Donately Wood**, h, 5 ans, Donatello GER et Roberta Wood PNA, 1193

**Dragon Mask**, h, 9 ans, Turgeon USA et Distant Meteor GB, 1160

**Draza**, f, 3 ans, Dragon Dancer GB et Shental, 1144

**Dream On The Moon**, f, 4 ans, Dream Well et Moonlight Sail USA, **1187/3**

**Dream's Bird**, f, 5 ans, Dream Well et Oiselier, **1140/4**

\***Drummer Soldier GER**, h, 5 ans, Soldier Hollow GB et Dora Bella GER, **1206/1**

**Duke Is Back**, h, 3 ans, Redback GB et Royale Aube, **1184/5**

**Duo Cubar**, h, 10 ans, Poplar Bluff GB et Soiree De Martine, 1180

**Dwinabad**, f, 3 ans, Astarabad USA et Dwings IRE, 1201

## E

**Easy De Glanville**, f, 4 ans, Librettist USA et Facilita IRE, **1197/3**

**Easy Risk**, f, 4 ans, My Risk et Entre Deux Mers, **1124/3**

**Electric Boogie**, h, 5 ans, Archange D'Or (IRE) et Pegmatite USA, **1193/2**

**Elioz**, h, 3 ans, Clety et Belli Road, 1201

**Emir Des Ifs**, h, 4 ans, Laverock IRE et Brodie Flor, **1204/3**

**Enimie**, f, 5 ans, Astarabad USA et Nantilde, 1130

*Esprevuh*, h, 10 ans, (AA), L'Estragon et Imprevue, **1143/4**

**Etoile Des As**, f, 3 ans, Voix Du Nord et Desiree Des As, **1123/3**

**Expeditif**, h, 7 ans, Execute et Queen Prospect, **1129/3**

## F

*Fabriso*, h, 12 ans, (AA), L'Escalator et Fastina, 1143

*Falbertine*, f, 11 ans, (AA), Albert Du Berlais et Fastivine, **1142/3**, **1175/2**

*Fantagara*, f, 9 ans, (AA), Fantagaro et Florance, 1143, **1199/5**

**Feline Law**, f, 3 ans, Classic Law GB et First Horizon, **1192/3**

**Ferry Merry**, f, 3 ans, Slickly et Bog Wild USA, 1188

\***Festive Cheer PNA**, m, 5 ans, Montjeu (IRE) et Bold Classic USA, 1171

**Feu De Glace**, h, 6 ans, Bernebeau et Lettre A France USA, 1174

\***Fever Danon IRE**, h, 7 ans, Johannesburg USA et Broad And High USA, 1194

**Fille Du Nord**, f, 3 ans, Dunkerque et Bint Deb, 1188

**Finisteria**, f, 6 ans, Kingsalsa USA et First Precedent, 1159

**First Moon**, f, 4 ans, Nombre Premier (GB) et October Moon, **1185/5**

**First Pym**, h, 11 ans, With The Flow USA et Miss Avireenne, **1162/5**

**Firstymini**, h, 4 ans, Slickly et Jolie Lola, 1186

**Fleurabi Du Maine**, f, 6 ans, Roli Abi et Fleur De Pirey, 1182

**Flight City**, f, 4 ans, Day Flight GB et Solitaire City, 1155

**Flyisko**, h, 8 ans, Fly To The Stars GB et Sharkoe, **1168/4**

**Fonraud**, h, 4 ans, Martaline GB et Highest Dancer, 1185

**Force Ailee**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Forces Sweetheart GB, **1187/5**

**Fortunate**, h, 5 ans, Country Reel USA et Fortune's Daughter GB, **1163/3**

**Fortuninna**, f, 4 ans, Lawman et Queen Of The Game (IRE), **1124/4**

**Fragburg Rosetgri**, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Fragante De Cameru, **1186/5**

**Freedom Crown**, h, 3 ans, Creachadoir IRE et Fridas World GB, 1157

**Friliad**, h, 4 ans, Sagacity et Tsarskoya Selae, **1195/2**

**Frosty Times**, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Ego GB, **1157/1**

**Fun Slate**, h, 13 ans, Nashamaa IRE et Negrette, 1173

## G

**Gabriele De Ballon**, f, 6 ans, Ange Gabriel et Nile Bonheur, 1190

**Ganny**, f, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Twelve Bar Blues GB, **1186/3**

**Garden Du Fouquet**, h, 7 ans, Kapgarde et Poulavie, **1135/1**, **1181/3**

**Garocomte**, h, 8 ans, Ungaro GER et Belle Comtesse, 1148

**Garry Man**, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Lady De Loi, 1191

**Garryliss**, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Malisse, **1164/3**

**General Tete Jaune**, h, 11 ans, Rochesson et Kirzinnia, **1178/3**

**Glenfinnan**, h, 6 ans, Caballo Raptor CAN et Kasanoff, 1182

**Go On**, h, 5 ans, Kentucky Dynamite USA et Golden Sea, 1156

**Go Wilko**, h, 3 ans, Voix Du Nord et Rivatune, 1205

**Golden Chop**, h, 7 ans, Muhaymin USA et Vaubecourt, **1189/2**

**Goldy Sprint**, h, 4 ans, Candidate GB et Spring Gold, 1186

**Goudevivre**, f, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Goudeluxe, **1188/3**

**Grand Vertige**, h, 3 ans, Vertigineux et Guimpe, **1205/2**

**Grassland Sulpice**, h, 6 ans, Epalo GER et Mona Vassy, **1168/1**

**Grenad'in**, f, 4 ans, Intense Focus USA et Charmer Sweet USA, 1187

**Grise Argent (IRE)**, f, 4 ans, Clodovil (IRE) et Grande Rousse, 1185

**Gwalchaved (GER)**, m, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Good Hope GER, 1201

## H

**Hades Des Mottes**, h, 10 ans, Rifapour IRE et Hell Des Mottes, **1150/1**

**Handeli**, f, 4 ans, Doctor Dino et High Definition (IRE), **1158/5**

*Hermes De La Bruni*, h, 9 ans, (AC), Faucon Noir et Samisti BEL, **1143/5**, **1176/4**

**High Policy**, h, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Hopping High ITY, **1159/5**

**Hight Groom**, f, 7 ans, Tiger Groom GB et High Receleuse, **1172/5**

**Honglong**, h, 8 ans, Califet et Miss Araize, 1189

## I

**Icing Grey**, h, 11 ans, Verglas IRE et Cascarilla IRE, 1131

**Idefix To Win**, h, 7 ans, Panoramic GB et Saratova, 1156

**Intimissimi**, f, 4 ans, Della Francesca USA et Quelle Chaleur, **1179/1**

**Intouchable**, f, 4 ans, Kap Rock et Kyalami, **1179/3**

**Intrinseque**, h, 3 ans, Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE), **1184/1**

**Invincible Fighter**, h, 4 ans, Nickname et Bahama Pearl, **1204/1**

**Irresistiblement**, h, 4 ans, Redback GB et Mydan, **1147/2**

## J

**Jem Arthur**, h, 4 ans, Lauro GER et Jemyca, 1187

**Joie Du Tango**, f, 9 ans, Awakened (IRE) et Miss Bonfosse, **1153/3**

**Jojalea**, f, 3 ans, Agnes Kamikaze JPN et Ola Chica, **1188/5**

**Joody De La Motte**, f, 6 ans, Visionary et Jade De La Motte, **1130/5**

**Josh The Preacher**, h, 4 ans, Goldneyev USA et Jetty Dancer, 1187

## K

**Kabuto**, h, 5 ans, My Risk et Kouika, 1131

**Kahya Ville**, f, 9 ans, Kahyasi IRE et Steel Ville, 1129

**Kalanini**, h, 9 ans, Khalkevi IRE et Gianna Nannini ITY, 1154

**Kalice Wells**, f, 3 ans, Irish Wells et Sekara, **1196/2**

**Kalin Des Cotieres**, h, 10 ans, Ski Chief USA et Speed Des Cotieres, **1126/1**

**Kalvi**, h, 4 ans, Day Flight GB et Kadalka, 1155

**Kanaeva**, f, 4 ans, Limnos JPN et Nikoskaia, **1145/4**

**Kap Gold**, h, 5 ans, Goldneyev USA et Kaprika, **1139/3**

**Kapville**, h, 8 ans, Kapgarde et Ville Eagle, **1136/3**

**Katimplex**, f, 3 ans, Simplex et Katka GER, 1188

**Kavalдор**, h, 5 ans, Rosen Kavalier JPN et Janidor, **1182/5**

**Kenethou**, m, 8 ans, Sabrehill USA et Kenneth, **1141/5**

**Kenny Penny**, f, 3 ans, Kendargent et Penkinella, **1188/4**

**Kentucky Woman**, f, 4 ans, Poliogote (GB) et Madame Extra, 1151

**Kervellane Avenue**, f, 4 ans, Diktat GB et Corfu IRE, **1179/4**

**Kerys**, f, 6 ans, Tiger Groom GB et Milyseme, 1130

**Khalidor**, h, 5 ans, Khalkevi IRE et Tronevenne, 1139

**Kid Francis**, h, 7 ans, Della Francesca USA et Dickseye De Naines, **1156/4**

**Kigreat De La Pree**, f, 7 ans, Great Pretender IRE et Kica, **1181/2**

**Kingbohem**, h, 4 ans, Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER, **1155/4**

**Kings Cross**, h, 5 ans, King's Theatre IRE et Ladies Choice, **1161/4**

**Kirtan**, h, 3 ans, Muhaymin USA et Seinfeld, **1123/2**

- Kiss Delacour**, h, 7 ans, Le Balafre et Kiva De La Vallee, **1136/1**
- Kitty Wild**, h, 3 ans, Califet et Kitty Fever, **1196/5**
- Klassiker**, h, 6 ans, Sabiango GER et Colorada Dancer, 1174
- Korrimarch**, h, 4 ans, Early March GB et Korrigane, **1151/4**

**L**

- L'Aulniere**, f, 3 ans, Kapgarde et L'Audacieuse, **1201/4**
- La Baghera**, f, 4 ans, Forestier et La Dauvilla, 1151
- La Dicta**, f, 4 ans, Adnaan (IRE) et Ballade En Mer, 1158
- La Foret**, f, 4 ans, Forestier et Rosy Junior, **1186/2**
- La Fuguese**, f, 3 ans, Protektor GER et Alolea, 1201
- La Splendeur**, f, 7 ans, Bernebeau et La Splendide, **1200/4**
- La Symphonie**, f, 3 ans, Martaline GB et La Loute, **1201/1**
- Lady D'Ogenne**, f, 8 ans, Sassanian USA et Ahombros, **1190/5**
- Ladygaya**, f, 4 ans, Policy Maker (IRE) et Cosgaya, 1122
- Lagondo**, h, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Amabilite (GB), **1158/3**
- Langue D'Oc**, h, 3 ans, Doctor Dino et Longueville, 1157
- Laristo**, h, 6 ans, Chichicastenango et Lady Soul, **1189/4**
- Le Chanceux**, h, 4 ans, Valanour IRE et Tignes, **1179/5**
- Le Falafre**, h, 7 ans, Le Balafre et Faline Du Rocher, 1135
- Le Meluflo**, h, 5 ans, Califet et La Balme, 1138
- Le Prince D'Anjou**, h, 4 ans, Prince Kirk PNA et Hapster USA, **1151/5**
- \***Le Shock GER**, h, 8 ans, Sholokhov IRE et La Blue GER, 1189
- Lena Moon**, f, 6 ans, Tirwanako et Evamoon, **1130/1**
- Lery**, h, 6 ans, Layman USA et Polyneves, 1156
- Lisette Bleue**, f, 3 ans, Califet et Stiren Bleue, **1144/2**
- Livingstone Devaig**, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Prima Note, **1187/2**
- Logirca**, f, 6 ans, Passing Sale et Logifie, 1146
- Loicia**, f, 4 ans, Early March GB et Kan Ah Loar, **1145/2**
- Lones Bio Pouilly**, h, 5 ans, Millennium Bio JPN et Lonesome Dove, 1206
- Lord Des Flos**, h, 4 ans, Khalkevi IRE et Je Te Donne, 1187

- Lory Shaan**, f, 6 ans, Shaanmer (IRE) et Lorine Marie, **1125/4**
- Lost Steps**, h, 13 ans, Lost World (IRE) et Rednet BEL, **1153/2**
- Lou King**, h, 6 ans, Kingsalsa USA et Cricket Night, 1141
- Louping De Teillee**, h, 7 ans, Divine Light JPN et Daylina GB, 1173
- Lucky Drop**, h, 4 ans, Kendargent et Lina Drop, **1127/3**
- Lucky Silver Game**, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Les Tourelles (IRE), 1157
- Lugano**, h, 6 ans, Slickly et Helvetica, **1131/2**
- Lyfkoroso*, h, 7 ans, (AA), El Triunfo et Lyfkorosa, 1142

**M**

- Maagano Mondial**, h, 7 ans, Shinda Mondial GB et Calamity, **1176/5**
- Maeloud'paix**, f, 7 ans, Passing Sale et Blueborg, **1173/2**
- Magic Frost**, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Flinch GB, 1184
- Magicien Brun**, m, 3 ans, Nickname et Aurore Fleurie, 1201
- Make Noise**, f, 3 ans, Zero Problemo IRE et Long Whisper IRE, **1188/2**
- Malune**, f, 4 ans, Dano Mast GB et Mary Du Chene, **1167/2**
- Mano Lunar**, h, 3 ans, Nombre Premier (GB) et Lay Days, 1157
- \***Manrico GB**, m, 3 ans, Montjeu (IRE) et Majoune, 1144
- Mapaoni**, m, 3 ans, Royal Assault USA et My Pearly, 1184
- Mariane D'Anjou**, f, 5 ans, Network GER et Marquise D'Anjou, **1139/2**
- Marion D'Un Soir**, f, 5 ans, Assessor IRE et Mabrouka, 1154
- Marmagne**, h, 5 ans, The Mask et Brifloma, **1193/3**
- Martalin**, h, 9 ans, Martaline GB et Stanelme, **1154/2**
- Maverik D'Artagnan**, h, 10 ans, Varese et Faena D'Artagnan, **1173/5**
- Maxedy**, h, 11 ans, Roli Abi et Night Of Honor, **1180/1**
- Meme Pas Mal**, h, 8 ans, Equerry USA et Thunder Road, 1180
- Mendigo**, h, 5 ans, Ungaro GER et Maitresse Mam'bo, **1128/4**
- Miles In The Park**, h, 5 ans, Walk In The Park IRE et Royale Aube, **1182/2**
- Minorque**, f, 4 ans, Doctor Dino et Star Model, **1145/3**
- Miss Cletyvoli**, f, 5 ans, Clety et Klassical, **1130/4**, **1163/5**
- Miss De Champdoux**, f, 6 ans, Voix Du Nord et Timberland, **1190/1**

- Miss Fontenaille**, f, 7 ans, Turgeon USA et Diane Fontenaille, 1181
- Miss Kirk**, f, 6 ans, Prince Kirk PNA et Faline Du Rocher, 1182
- Miss Nationale**, f, 4 ans, Cachet Noir USA et La Deauvillaise, 1145
- Munibey**, f, 4 ans, Soviet Star USA et Simin TUR, 1195
- My Love Lady**, f, 7 ans, Grand Seigneur et Gladly, 1138
- Myster King**, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Mysterious Guest, **1180/5**
- Mystic Yellow**, f, 5 ans, Layman USA et Punaauia, 1190

**N**

- Naghawika**, f, 5 ans, Loup Solitaire USA et Out Law D'Oc, **1140/1**
- Naiaditique**, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Naiade De La Roque, 1188
- Naschador**, h, 11 ans, Nashamaa IRE et Orielle, **1150/2**
- Nasmona**, f, 7 ans, Malinas GER et Blue Mona, **1190/3**
- Nee Pour Vaincre**, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Ty Mat, **1201/3**
- Next Round**, h, 7 ans, Monsun GER et Gold Round (IRE), 1159
- Nisiotiko**, f, 4 ans, Soviet Star USA et Try And See TUR, 1195
- No Twist No Fate (GB)**, h, 6 ans, Muhtathir GB et Nagaoka GER, **1156/2**
- Nulera**, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Loup The Loup, **1166/1**
- Numero Un**, h, 8 ans, Martaline GB et Numerique, **1174/4**

**O**

- Oldonyo**, h, 4 ans, Goetot et Emily's Will IRE, 1185
- One Way**, m, 3 ans, Hold That Tiger USA et Bali Boom, 1157
- Orpen La Hutte**, h, 4 ans, Orpen USA et Early Winter, 1185
- Oscarino Vega**, h, 4 ans, Rashbag GB et Reine De La Vega, **1127/5**
- Otatou*, h, 13 ans, (AC), Robin Des Pres et Canlastou, 1176
- \***Ottostar GER**, h, 6 ans, Sholokhov IRE et Omicenta IRE, **1174/3**
- Ourville's Star**, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Star's Mixa, **1144/4**
- Outlaw D'Ycy**, h, 5 ans, Khalkevi IRE et Law Abiding (IRE), **1131/5**
- Oxlow**, h, 5 ans, Epalo GER et Istrie, 1161

**P**

- Pacha Tresor*, h, 12 ans, (SF), Grand Tresor et Copie Des Planches, 1137
- Panfao**, h, 4 ans, Poliglote (GB) et La Ragoterie, 1204
- Parfaikimo**, h, 8 ans, Turgeon USA et Kim Du Chenet, 1131
- Pasquini Rouge**, h, 7 ans, Passing Sale et Scevolliia, **1136/4**
- Paulin De Sourniac*, h, 12 ans, (AA), Zeffir et Jalousie Sourniac, **1143/2**
- \***Peak Raider IRE**, h, 11 ans, Machiavellian USA et Desert Magic IRE, 1181
- Pegase Du Carcaud*, h, 12 ans, (SF), Dear Doctor et Aureole De Monts, **1176/3**
- Peluche Noire**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Perle Noire IRE, 1122
- Pepito De Lune**, h, 6 ans, Irish Wells et Pepite De Lune, 1168
- Perkal**, h, 10 ans, Kalmoss et Perle D'Amezeul, **1156/5**
- Pertui De Gravelle**, h, 12 ans, Robin Des Pres et Dame De Gravelle, 1183
- Petit Bob*, h, 12 ans, (AC), April Night et Princesse De Mars, **1143/1**
- Petite Duchesse**, f, 6 ans, Anzillero GER et Duchesse Toulouise, **1194/1**
- Petite Gravure**, f, 3 ans, Spirit One et Mine De Platine (IRE), **1157/3**
- Pevelois**, h, 5 ans, Della Francesca USA et Palissandre, **1206/4**
- Philiccio**, h, 12 ans, Robin Des Pres et Philycia USA, **1138/4**
- Picquiny**, f, 7 ans, Equerry USA et Pok Ta Car (IRE), **1146/1**
- \***Picture Postcard GB**, f, 3 ans, Kyllachy GB et My Girl Jode GB, 1188
- Pinelo**, h, 12 ans, Call Me Sam et Ile Pinel, 1172
- Pipel Du Quartier*, h, 12 ans, (SF), Estephe Du Moulin et Fleur De Sourdou, **1173/1**
- Play Off**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Bravecentadj, 1187
- Plumix**, h, 5 ans, Al Namix et Brincaplume, **1182/3**
- Pocket Rocket**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Kitara GER, 1155
- Pokelanice**, h, 3 ans, Policy Maker (IRE) et Hathaway Rose, 1123
- Pokera**, h, 7 ans, Vettori IRE et Sea Island, 1183
- Poli Bamba**, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Bumble, 1188
- Polytiger**, h, 4 ans, Hold That Tiger USA et Polyneves, **1132/1**

*Pompon Jaune*, h, 12 ans, (SF), Brier Creek USA et Ovni II, **1194/4**

*Pop Island*, h, 12 ans, (SF), Mansonien et Island Du Frene, **1199/4**

**Pourtoimarc**, h, 4 ans, Hold That Tiger USA et Loupana, **1158/1**

**Princesdulimesles**, f, 5 ans, Roli Abi et Peace And Night, 1130

*Print Night*, h, 12 ans, (SF), April Night et Grande Folle, **1137/1**

**Prionamix**, h, 7 ans, Priolo USA et Genamix, 1129

## Q

**Qissora**, h, 5 ans, Passing Sale et Aucune Idee, **1206/5**

*Quacker D'Albain*, h, 11 ans, (SF), Sassanian USA et Blandine De Tourny, 1176

**Qualitad**, f, 3 ans, Califet et La Tard, 1188

*Quality John*, h, 11 ans, (SF), Sleeping Car et La Biche Du Pont, 1136

*Quandronede*, h, 11 ans, (AC), Sin Kiang et Tope La, **1164/1**

*Quantz*, h, 11 ans, (SF), Le Balafre et Ilann, 1183

**Queenlight**, f, 3 ans, Creachadoir IRE et Queen Of West, 1201

**Quelamour**, f, 4 ans, Laveron GB et Baraka Du Berlais, 1187

*Quick Du Galopin*, h, 11 ans, (AA), Ramouncho et Fleur Du Galopin, **1141/4**, **1200/2**

**Quintessence**, f, 6 ans, Enrique (GB) et Queen's Theatre, 1129

## R

*Racoleur*, h, 10 ans, (SF), Fragrant Mix (IRE) et Gracieuse D'Aron, **1136/5**, 1183

*Ray Of Light*, h, 10 ans, (SF), Passing Sale et I Am Free, **1191/4**

**Red Love Moon**, f, 4 ans, Monsun GER et Red Love USA, 1158

**Red Ocean**, h, 4 ans, Redback GB et Ocean Melody, **1151/2**, 1186

**Red Time**, f, 4 ans, Nickname et Oree D'Amour, **1185/3**

**Rederie Rock**, h, 4 ans, Kap Rock et Rederie Mix, 1179

**Reine Du Brizais**, f, 5 ans, Turgeon USA et Kries Du Berlais, **1163/1**

*Retour De Nuit*, h, 10 ans, (SF), Kapgarde et Je Te Donne, **1141/1**, **1174/1**

*Reve De Pregas*, h, 10 ans, (AC), With The Flow USA et Va Y Loly, **1173/4**

*Reventful*, h, 10 ans, (SF), Useful et Serga Kan, 1136

**Rhum Sprite**, h, 8 ans, Lando GER et Balioka, **1180/2**

*Riffow Star*, h, 10 ans, (SF), With The Flow USA et Hennie Star, 1134

*Rivaliste*, h, 10 ans, (SF), Robin Des Champs et Idomale, **1160/3**

*Robert's Well*, h, 10 ans, (SF), Roman Saddle (IRE) et Idole De Pont Kerl, **1183/5**

**Robyx Du Desert**, h, 3 ans, Rob Roy USA et Posamina, 1184

**Roc Du Frene**, h, 6 ans, Layman USA et Prettyclara, 1159

**Rocky Cath**, h, 5 ans, Roman Saddle (IRE) et Houka Pitch, 1132

**Roi De Bellevue**, m, 5 ans, Forestier et Speed Crisellia, **1126/2**, 1163

*Roi De Trefle*, h, 10 ans, (SF), Leeds (IRE) et Joiska, **1150/4**

**Roi Garry**, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Belle Du Roi, 1191

**Romeo De L'Ansaud**, h, 10 ans, Visionary et Dady De Moliere's, 1131

**Roumba Du Ranch**, f, 9 ans, Freedom Cry GB et Zoumba Du Ranch, **1172/2**

*Royal D'Arc*, h, 10 ans, (SF), Le Triton (USA) et Lextrienne, **1141/2**, **1197/1**

**Royal Thatch**, h, 10 ans, Rifapour IRE et Forget Me Knot, 1172

*Rumpy Pumpy Marsal*, h, 10 ans, (SF), Solido et Guiguite Du Pots, **1129/2**, **1176/2**

*Ryvalo Des Brosses*, h, 10 ans, (SF), Passing Sale et Idole Des Brosses, **1200/1**

## S

*Sa Folie*, f, 9 ans, (AQ), Al Namix et La Petite Folie, 1172

**Sable Des Ongrais**, h, 11 ans, Marchand De Sable (USA) et Krasnoyarsk, **1148/3**

*Sabrisco*, h, 9 ans, (AA), Sabrehill USA et Florinka Du Tounut, 1142

**Sahaja**, f, 7 ans, Kapgarde et Don Francaise, 1164

**Saint Goustan**, f, 8 ans, Zero Problemo IRE et Les Saintes Glaces, **1138/2**

**Saint Macaire**, h, 9 ans, Saint Des Saints et Ty Mat, **1137/5**

*Saint Tiep*, h, 9 ans, (AQ), Dom Alco et Jaltiepy, **1125/5**

**Sainte Nation**, f, 5 ans, Saint Des Saints et Damnation, **1167/5**

**Saintjarh**, h, 3 ans, Saint Des Saints et Jahra, **1157/5**

**Sairastar**, f, 5 ans, Agnes Kamikaze JPN et Alize Des Parcs, **1128/1**, **1200/5**

**Saline Rose**, f, 5 ans, Bonbon Rose et Art Deco, 1161

**Salto D'Oro**, h, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Elo Yole, **1157/4**

**Salutator**, h, 5 ans, Dream Well et Salutatorian, **1161/3**

**Sans Preavis**, h, 4 ans, Balko et Back To Black, 1155

**Santa Senam**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Salvatrice, **1195/4**

*Saphir De Kerza*, h, 9 ans, (AQ), Persian Ruler GB et Girl De Sourdon, 1180

**Saquias**, f, 6 ans, Walk In The Park IRE et Sayuri GER, **1148/4**

**Sari De Juilley**, h, 6 ans, Maille Pistol et Sarhaab De Juilley, 1160

*Sarika*, h, 9 ans, (AQ), Grand Tresor et Arika, **1129/5**

**Satan**, h, 6 ans, Satri IRE et Super Anna, 1189

**Sauce Tartare**, m, 4 ans, Kingsalsa USA et Same To You, **1155/3**

*Seddik*, h, 9 ans, (AQ), Michel Georges GB et Gymnastique II, **1200/3**

**Seigneur Du Vitou**, h, 4 ans, Solon GER et Saltimboca, **1179/2**

**Semaine Sainte**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Royale Rockeuse, **1123/5**

*Serda*, f, 9 ans, (AQ), Roman Saddle (IRE) et Carvine D'Or, **1199/1**

*Sergent Collins*, h, 9 ans, (AQ), Colonel Collins USA et Mylaine, **1136/2**

**Shabby Gold**, f, 6 ans, Irish Wells et Shabby Bleue, 1156

**Shariver**, f, 4 ans, Shaanmer (IRE) et Pearl River, 1195

*Sharmeur*, h, 9 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et Kadhala, **1162/4**

**Sherwaka**, f, 4 ans, Enrique (GB) et Sherwana (GB), **1155/2**

**Shoban Du Mathan**, h, 6 ans, Smadoun et Stone's Glow USA, **1162/1**

**Shrubb**, h, 3 ans, Konig Turf GER et Former Member USA, 1184

**Simba De Teillee**, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Lady De Mai, 1186

**Singh Sea (IRE)**, h, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Summer Sea (GB), **1144/1**

**Sissi Du Rheu**, f, 3 ans, Antarctique IRE et Pepite Du Rheu, 1188

*Situpassabrian*, h, 9 ans, (AQ), Passing Sale et Extra Balle II, **1160/2**

**Skellig Michael**, h, 5 ans, Saint Des Saints et Skellig Mist, **1125/2**

**Skylina**, f, 6 ans, Trempolino USA et Sky Dance, **1154/1**

**Sleeping Dor**, h, 8 ans, Sleeping Car et Janidor, **1137/3**, **1183/2**

**Snow Flower**, f, 4 ans, Smadoun et Kinevees, 1187

*Softy*, h, 9 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Alezia, **1183/4**

**Soldiers Fortune**, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Villa Joyeuse, **1187/4**

**Soleil De Sivola**, h, 9 ans, Discover D'Auteuil et Neva De Sivola, **1175/3**

**Soleil Divin**, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Divine Sorinieres, 1155

*Soleil Du Mou*, h, 9 ans, (AQ), Lesotho USA et Viviane Du Mou, **1134/1**

*Solkap*, h, 9 ans, (AQ), Kapgarde et Solaine, **1135/3**

**Solo Des Brieres**, h, 6 ans, Ski Chief USA et Solador, 1160

**Sorelite**, f, 5 ans, Indian Rocket GB et Sorgue USA, **1126/4**, **1163/4**

*Sourire De Curty*, h, 9 ans, (AQ), Brier Creek USA et Idylle De Cotte, **1150/5**

**South Pacific**, f, 3 ans, Martaline GB et Etoile Des Iles, **1157/2**

**Spanish Falcon**, h, 4 ans, Falco USA et Spanish Delight GB, **1195/3**

**Spirit Or Soul**, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Far Across (GB), 1185

**Star Clementais**, h, 5 ans, Denham Red et Pure Clementaise, 1171

**Star De La Plesse**, f, 12 ans, Le Balafre et Meggy, 1137

**Star De Livet**, h, 9 ans, My Risk et Fleur De Livet, **1191/2**

*Star Des Planches*, h, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Boutte Selle, **1191/1**

**Starimperial**, h, 8 ans, Starborough GB et L'Imperialis, **1138/1**

**Summer Creek**, h, 6 ans, Brier Creek USA et Kennaaly, **1128/3**, **1162/3**

**Sun Sky Blue**, h, 8 ans, Urgent Request IRE et Middle East, **1137/4**

**Sunday Way**, f, 5 ans, Sunday Break JPN et Daliaway, **1146/2**

**Super Tivoli**, h, 6 ans, Super Celebre et Crystivoli, **1159/3**

**Superbe Danzig**, f, 6 ans, No Danzig USA et Varangevilleoise, 1194

**\*Superman DEN**, h, 10 ans, Palatal USA et Skee The Feen GB, 1189

**Suunlint**, f, 4 ans, Teofilo IRE et Bastakiya IRE, **1145/5**

**Sweet Business**, f, 3 ans, Bonbon Rose et Business Angel, 1123  
**\*Swingdream GER**, f, 4 ans, Soldier Hollow GB et Smaranda GER, 1185  
*Syr Alberto*, h, 6 ans, (AA), Albert Du Berlais et Syr Daria, **1142/5**

## T

*Tabac D'Estruval*, h, 8 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estruval, 1191  
**Takamaklan**, f, 3 ans, Namid GB et Key Reef IRE, 1144  
*Tamara Du Granit*, h, 8 ans, (AQ), With The Flow USA et Etnou, 1199  
*Tania D'Oudairies*, f, 8 ans, (AQ), Malinas GER et Danseuse Rouge, 1146  
**Tania De Balme**, f, 8 ans, Cachet Noir USA et Calyptol, **1148/2**  
*Tao Du Bearn*, h, 8 ans, (AQ), French Glory IRE et Girl Du Bearn, **1129/1**  
**Tapioca**, h, 8 ans, Kotky Bleu et Jakaline, **1191/3**  
*Tapis De Mousse*, h, 8 ans, (AQ), Sunshack GB et Mousse Des Bois, 1172  
*Tempete D'Ory*, f, 8 ans, (AQ), Oliviero et Kosseenne, 1156  
**Testiyeld**, f, 8 ans, High Yield USA et Testigos (IRE), **1190/4**  
**Therefore**, h, 9 ans, High Chaparral IRE et Universelle USA, **1126/5**  
**This Is It**, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Traicy, 1189  
**Tiger Prince**, h, 4 ans, Desert Prince IRE et Rosarium GER, 1185

**Tihadiho De Mang**, h, 8 ans, Truth Or Dare GB et Heure Du Loup, **1197/2**  
**Timi D'Altea**, h, 6 ans, Lavirco GER et Dame Du Parc, **1181/4**  
**Tipsy**, f, 3 ans, Kentucky Dynamite USA et Teatime, **1205/3**  
*Titan Delro*, h, 10 ans, (AA), Iris De La Brunie et Galante De Salers, **1142/1**  
**Todaraba**, f, 4 ans, Martaline GB et Diana Vertica, **1158/2**  
**Tome Deux**, h, 7 ans, Discover D'Auteuil et Page De Garde, **1131/4**  
**Tonitouz**, h, 5 ans, Tonitruant USA et Touzany, **1132/5**, **1171/1**  
**Tonnins**, h, 8 ans, Nononito et Bleu Perle, 1180  
*Tonus*, h, 8 ans, (AQ), Sunshack GB et Eire Dancer, 1172  
*Top Summer*, h, 8 ans, (AQ), Polish Summer GB et Hesmeralda, **1176/1**

**Tornado Du Moulin**, m, 3 ans, Arc Royal GER et Riviere Du Moulin, **1192/5**  
*Totonito*, h, 8 ans, (AQ), Nononito et Koffee Colour, 1134, **1180/3**  
*Tou Va Bien Du Mon*, h, 8 ans, (AA), Albert Du Berlais et Flo Du Mont, 1143, 1199  
*Tourbillondeschamp*, h, 8 ans, (AQ), Robin Des Champs et Non Mais, **1169/3**  
**Tout En Cardoun**, f, 4 ans, Layman USA et Bairgaine, **1165/1**  
**Tout Est La**, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Sea Jewel, **1131/3**  
*Trefle Du Paradis*, h, 8 ans, (AA), Blue Boy et Soussette, 1142  
**Treize Attendu**, h, 3 ans, Balko et Mazerie De Pembo, 1201  
**Tres Honore (GB)**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Mahima, **1185/2**  
*Trophe De Sourniac*, h, 8 ans, (AA), Jebeland Pontadour et Rocky Star Sournia, **1142/4**  
**Truc De Fou**, h, 3 ans, Le Fou (IRE) et Qudrah IRE, **1205/1**  
*True Journey*, h, 8 ans, (AQ), True Brave USA et L'Odyssee, **1134/4**, 1180  
*Tsian D'Alm*, f, 8 ans, (AQ), Freedom Cry GB et Nijski D'Alm, **1146/3**  
*Tuticolle*, h, 8 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue, **1199/3**  
**Twistess De Loriol**, f, 8 ans, Martaline GB et Whistle Sweetly (GB), 1135, **1160/4**  
**Tyko**, h, 10 ans, Robin Des Champs et Chikiwi, 1194

## U

*Udino*, h, 7 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Loustine, 1178  
*Ugenie D'Angron*, f, 7 ans, (AQ), Visionary et Jenny D'Angron, **1138/5**, **1173/3**  
*Ugo Clementais*, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Duchesse Pouezenne, 1191  
*Ulla Banba*, f, 7 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Giverdey, **1169/1**  
**Ultimfly**, f, 7 ans, Robin Des Pres et Ultim De Plaisance, 1176  
**Ultra Mag**, h, 7 ans, Martaline GB et Jane Des Tilleuls, 1131  
*Ultranet*, h, 7 ans, (AQ), Network GER et First Union, 1181  
*Ultrason*, h, 7 ans, (AQ), Kapgarde et Nonita De Clerval, **1135/2**  
*Ulyciane*, f, 7 ans, (AQ), Califet et Malyciane, **1134/2**

*Ulysse De Loucas*, h, 7 ans, (AQ), Antarctique IRE et Ocamina, 1153  
**Umiss Tivoli**, f, 7 ans, Clety et Miss Madison, **1160/5**  
**Umix Neuville**, h, 7 ans, Fragrant Mix (IRE) et Riambelle, 1180  
*Umourmoir*, h, 7 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Gribiche, 1134  
*Un D'Ussel*, h, 7 ans, (AC), Balko et Lakme De Brejoux, 1143  
*Un Succes*, h, 7 ans, (AQ), Denham Red et Harielle II, **1159/1**  
*Una Des Sources*, f, 7 ans, (AQ), Network GER et Java Du Moy, 1154  
*Une Dam*, f, 7 ans, (AQ), Dear Doctor et Toille Dam, **1169/5**  
*Unifere*, f, 7 ans, (AQ), Califet et Franciane, **1202/2**  
*Uniment*, h, 7 ans, (AQ), Goldneyev USA et Nasseuse, 1136  
*United Park*, h, 7 ans, (AQ), Antarctique IRE et Goldoulyssa, **1189/3**  
*Unsurix*, h, 7 ans, (AQ), Al Namix et Basilia, **1137/2**  
*Unzo Du Bara*, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Full Of Wisky, **1174/2**  
*Uobama D'Ayza*, h, 7 ans, (AC), Lavirco GER et Ixiafleur De L'Ayz, 1162  
*Up Big One*, f, 7 ans, (AQ), Tzar Rodney et Eliflo, **1168/2**  
*Uppercut D'Albain*, h, 7 ans, (AQ), Dom Alco et Emeraude, 1134, **1180/4**  
*Urallia*, f, 7 ans, (AQ), Califet et Nassora, 1190  
**Uranus Des Fosses**, h, 7 ans, Maresca Sorrento et Barbeleue, 1131  
*Urbicus*, h, 7 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Las De La Croix, 1134  
*Urgent De Gregaine*, h, 7 ans, (AQ), Truth Or Dare GB et Hispanie, **1125/1**  
*Urgentiane*, f, 7 ans, (AQ), Morespeed (GB) et Fiert En Calcat, 1156  
**Uriama Du Houx**, h, 7 ans, Network GER et Turiamia, 1135  
*Ursulone*, f, 7 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Manza, **1172/4**  
*Usockem*, h, 7 ans, (AQ), Kapgarde et Mosaka D'Airy, 1162  
**Uxia Du Lin**, f, 7 ans, Until Sundown USA et Xena Du Lin, 1159

## V

*Vagabond Du Doubs*, h, 6 ans, (AQ), Prince Kirk PNA et Julia D'Ex, **1133/2**  
**Vahisha**, f, 5 ans, Marshall et Vahia, **1132/3**  
*Valerio Bleu*, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Locomotive Bleue, **1125/3**  
*Valinas*, h, 6 ans, (AQ), Malinas GER et Harmony, **1182/4**  
**Valkevi De Kerker**, h, 6 ans, Khalkevi IRE et Kadouch, **1181/5**  
*Vallee Viva*, f, 6 ans, (AQ), Kapgarde et Iffranne, 1164  
*Vallon D'Estruval*, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Haie D'Estruval, **1149/1**  
*Valseur De Sarti*, h, 6 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Hopala, **1149/5**  
*Valsulona*, f, 6 ans, (AQ), Brier Creek USA et Manza, 1135  
**Vamp Du Mestivel**, f, 6 ans, Al Namix et Royale Solitaire, **1153/1**  
*Vanope*, f, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nefta, **1178/5**  
*Varda Des Obeaux*, f, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nausicaa Des Obeau, **1190/1**  
*Vas Y Alex*, h, 6 ans, (AQ), Robin Des Champs et Kim Alex, **1149/2**  
*Vascari*, h, 6 ans, (AQ), Brier Creek USA et Hatzarie, **1183/3**  
*Vazi Lulu*, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Karella, **1133/3**  
*Veltava*, f, 6 ans, (AQ), Le Balafre et Olgly, 1189  
**Vendelogne**, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE, **1186/4**  
**Vendredi Chatho**, f, 5 ans, Cachet Noir USA et Pigne De Pin, **1206/3**  
*Venosc*, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Rospolina, **1154/3**  
*Venus Dete*, f, 6 ans, (AQ), Nidor et Femme D'Honneur, **1134/3**  
**Verby Strider**, h, 13 ans, Verbier et Itron Bihan, 1173  
*Veroce D'Helline*, h, 6 ans, (AQ), Assessor IRE et Helline Des Rodons, 1169  
**Verryligne**, f, 4 ans, Martaline GB et Little One, **1122/5**  
**Verson Soft**, h, 4 ans, Kapgarde et Virgata, **1127/2**  
**Vertige De Loire**, h, 6 ans, Tremolino USA et Grischa, 1178  
*Vice Roi Georges*, h, 6 ans, (AQ), Assessor IRE et Jack Line, **1135/4**  
*Vicky De Touzaine*, f, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Isapi Du Moulin, **1194/3**

*Victor Du Chatenet*, h, 6 ans, (AQ), Art Bleu GB et Miss Berline, 1175

**Victorian Teo**, h, 5 ans, Teofilo IRE et Chalouchi USA, 1159

*Vidock D'Ox*, h, 6 ans, (AQ), Antarctique IRE et Pilawa D'Ox, **1149/4**

**Vieux Garçon**, h, 6 ans, Epalo GER et Necessaire, **1166/4**

*Viking De Beaumont*, h, 6 ans, (AQ), Epalo GER et Harpe, **1149/3**

*Viky De La Rue*, h, 6 ans, (AQ), Della Francesca USA et Melisse D'Angron, 1156

**Vilessca**, f, 6 ans, Della Francesca USA et Irisha IRE, **1156/1**

**Villa Francesca**, f, 6 ans, Della Francesca USA et Djebella, 1136

*Villa Imperia*, f, 6 ans, (AQ), Limnos JPN et Imperia II, 1190

*Village*, h, 6 ans, (AQ), Robin Des Pres et Elfa, **1133/5**

*Vilvol*, f, 6 ans, (AQ), Epalo GER et Lafeline, **1194/5**

*Vindjka Du Lin*, f, 6 ans, (AQ), Della Francesca USA et Fidjie Du Lin, **1130/3**

*Vingt Roses*, h, 6 ans, (AQ), Until Sundown USA et D'Une Rose, **1133/4**

*Violeta Song*, f, 6 ans, (AQ), Secret Singer et Violeta, 1150

*Virfolette*, f, 6 ans, (AQ), Denham Red et Kadjara, **1169/4**

**Virginia Desir**, h, 11 ans, Discover D'Auteuil et Sweet Jaune, 1189

*Virtus D'Estruval*, h, 6 ans, (AQ), Panoramic GB et Nina D'Estruval, 1191

*Virus Du Quartier*, h, 6 ans, (AQ), Protektor GER et Fleur De Sourdon, **1202/3**

*Vitador*, h, 6 ans, (CS), Nidor et Bela Maria Has, **1202/1**

*Vitalys De Beaufeu*, h, 6 ans, (AQ), Denham Red et Gemma, 1156

**Vitavi D'Albain**, f, 6 ans, Loup Solitaire USA et Lightim, 1128

**Vite Faite**, f, 6 ans, Kotky Bleu et Pignada, 1174

**Vittorio Celina**, h, 6 ans, Until Sundown USA et Valquiria, **1126/3**

*Vivara D'Avril*, f, 6 ans, (AQ), Discover D'Auteuil et Jivara D'Avril, 1130

**Vizir Du Berlais**, h, 4 ans, Saint Des Saints et Vizille USA, 1186

*Volontaire*, h, 6 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et La Du Maine, **1166/2**

**Votez Pour Moi**, h, 6 ans, Sacro Saint et Biblique, **1181/1**

*Vous Madame*, f, 6 ans, (AQ), Dano Mast GB et Nyoka, **1202/4**

**Voyage A Venise**, h, 7 ans, Della Francesca USA et Ashley GB, 1137

**Vrai Lutteur**, h, 6 ans, Russian Blue IRE et Damaris, 1172

*Vri Lous Blun*, h, 6 ans, (AQ), Brier Creek USA et Koantig Stangblun, 1134

## W

**Wa Falko**, h, 7 ans, Balko et Walking Filly, 1162

**Wavre**, h, 4 ans, Gold Away (IRE) et Light Wave, 1145

**Wetak**, h, 8 ans, Antarctique IRE et Rhapsodie, 1189

**What A Great**, h, 4 ans, Great Journey JPN et What An Issue USA, **1165/2**

**Wild Fly**, f, 3 ans, Deportivo GB et Walk Folie, 1144

**Winer Des Cotieres**, h, 9 ans, Maille Pistol et Cathy Des Cotieres, **1172/3**

**Winner Of Spring**, h, 6 ans, Roli Abi et Grace Des Essarts, **1168/5**

## Y

**Yanchop**, h, 3 ans, Muhaymin USA et Kadance Blue, **1123/4, 1196/1**

## Z

**Zahiane**, f, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Herba Buena, 1144

**Zanziger**, h, 3 ans, Zanzibari USA et Ginger Bazouka, 1144

**\*Zerodeconduite PNA**, h, 3 ans, Zero Problemo IRE et Valley's Witch GB, **1184/2**

**Zin El Dhin**, h, 6 ans, Prince Kirk PNA et Alifat, **1178/4**

**Zisun**, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Sun Song, 1155